RU

AU PAYS DES RUINES

I

RUINES CLÉRICALES

AU PAYS DES RUINES

SERIE

I. Ruines Cléricales, $0.50 - - - 1 vol.

EN PREPARATION

II. Ruines Judiciaires - - - - - 1 vol.

III. Ruines Politiques - - - - 1 vol.

IV. Ruines Sociales - - - - - 1 vol.

V. Ruines Financières - - - - 1 vol.

Autour d'une mitre - - - - 1 vol

La Question Universitaire - - - - 1 vol.

A. FILIATREAULT, Boite 324, Bureau de Poste, Montréal.

AU PAYS DES RUINES

I

RUINES CLÉRICALES

> Le peuple est un grand logicien qui ne manque jamais de conclure.
>
> FÉLIX PYAT

MONTRÉAL :

A. FILIATREAULT, Editeur

1893

PREFACE

La religion est ici hors de cause, malgré les efforts qu'on pourra faire pour la mettre encore une fois au service d'un système qui a été de tout temps la maladie et la plaie de la religion.

Si la religion était ce qu'en veulent faire les exploiteurs et brocanteurs de choses saintes, il y a longtemps qu'elle serait bannie de tous les Etats policés. C'est parce qu'elle est supérieure à ces manipulations qu'elle gît au fond du cœur de l'humanité entière.

La religion est aussi nécessaire à l'homme que l'air qu'il respire, que le mouvement de son cœur ; et ceux qui, frappés d'un genre particulier d'aliénation, s'imaginent que Dieu et l'immortalité de l'âme sont des inventions de l'homme, n'en sont arrivés là que parce qu'ils ont, dans l'égarement de leurs facultés, cru trouver un autre Dieu que celui de leurs semblables.

Qui donc serait assez insensé pour contester à son semblable le droit d'adorer Dieu à sa

manière, puisque chacun a Dieu dans son cœur, même lorsqu'il oublie de lui vouer publiquement tout le culte qu'il lui doit ? Et si chacun, armé de sa croyance, veut l'imposer à son voisin, par des moyens qui n'arrivent pas à sa raison, la religion au lieu d'être la consolation de l'homme, le refuge contre les déboires du monde extérieur, devient une occasion constante de conflits d'homme à homme, de guerres civiles et de luttes nationales.

La religion qui passe de l'action du cœur et de la raison à celle de la propagande brutale dans les faits extérieurs, cette religion, au lieu d'être entre les hommes un lien d'amour ou de bienveillante tolérance, devient l'inspiratrice du crime, sans en excepter le fratricide et le parricide, ainsi que l'enseigne l'histoire, — elle devient le fléau de l'humanité.

A cette religion de haine et de proscription nous n'appartenons pas. Nous sommes au contraire de cette religion qui a dit : *Pax hominibus bonæ voluntatis*, (paix et amour aux hommes de bonne volonté) ce que tant de gens chantent tous les dimanches sans le comprendre.

Nous sommes de cette religion de paix qui n'invoque pas le pouvoir civil pour opprimer, mais pour protéger contre l'oppression.

Quoi ! parce que pendant quinze ans, nous

avons subi tous les genres d'agression, sans repousser l'attaque, parce que pendant quinze ans, confiants dans les enseignements de cette religion de paix et dans les institutions de notre pays, nous avons dédaigné les exagérations des commerçants de religion, on croyait nous avoir réduits à la condition d'ilotes et de l'agneau qui tend le cou pour le sacrifice de l'intolérance ! Erreur ! Nous dormions dans le calme de la force.

Nous laissions l'air ambiant se charger de vapeurs malsaines, parce qu'elles n'effleuraient que l'épiderme et ne causaient que le désagrément du bourdon près de nos oreilles. La mouche de l'intolérance n'avait pas encore osé s'arrêter sur l'un de nous. A sa piqûre, nous nous éveillons en sursaut et nous écrasons la mouche !

JOSEPH DOUTRE.

I
et
d'u
son
app
lut
me
ceu
et r
I
en
glo
hon
(
gie
I
on
che
n'a
me
I
'
Vé
S
nol
A

LA SITUATION RELIGIEUSE

> **Le peuple est un grand logicien qui ne manque jamais de conclure.**
>
> **FÉLIX PYAT.**

L'Eglise catholique passe actuellement au Canada, et surtout dans la Province de Québec, par une crise d'une intensité douloureuse, mais dont les origines sont tellement sérieuses qu'il est nécessaire de les approfondir, ne serait-ce que pour laisser, dans l'évolution qui se prépare, des traces de la période mouvementée que nous traversons, et des documents pour ceux qui écriront plus tard notre histoire nationale et religieuse.

Eusèbe, évêque de Césarée, commençait son histoire en assurant : " Qu'il dirait tout ce qui serait à la gloire de l'Eglise, et tairait tout ce qui serait à sa honte."

C'est généralement ainsi que s'écrit l'histoire religieuse, mais cette méthode ne sera pas la nôtre.

Puisque nous avons cité une autorité ecclésiastique, on nous permettra de remonter plus haut et de chercher notre guide dans des sphères encore plus élevées.

Nous ne voulons porter atteinte à personne, nous n'avons de haine contre personne, nous voulons uniquement montrer ce que sont des hommes libres.

Il est écrit dans l'Evangîle :

" Si vous pratiquez mes paroles, vous connaîtrez la Vérité et cette Vérité vous rendra libre."

Saint Athanase a développé cette pensée dans un noble et fier langage :

Il faut parler franchement, parce que nous n'avons

pas reçu un esprit de servitude qui engendre la crainte: c'est à la liberté que l'esprit de Dieu nous a appelés.

Les historiens ecclésiastiques n'admirent peut-être pas, comme il faudrait, cet homme véritablement admirable. Saint Athanase brava les Empereurs tout-puissants, et, plutôt que de plier le genou, alla vivre de racines au fond des déserts de la Thébaïde. De là il gouvernait son diocèse, à la grande fureur de Julien l'Apostat qui écrivait :

" J'apprends qu'Athanase, avec son audace ordinaire, s'est mis en possession de ce qu'il appelle le trône épiscopal. Le scélérat ! il ose sous mon règne conférer le baptême ! Lui, un petit homme de rien, il se fait gloire de braver la mort."

Il n'y a pas pour nous de mort à braver, nous le savons, mais on avouera que, dans notre pays, il faut encore une certaine dose d'audace pour tenter de dire la vérité.

La détermination est dure à prendre, la lutte est très dramatique. L'homme a un objectif superbe, glorieux : défendre ses croyances, combattre pour ses convictions mais il a aussi un subjectif terrible, un subjectif de plomb qui le cloue au sol et l'empêche d'avancer. Comme le prisonnier du baron des Adrets, il s'avance sur le bord de la tour, il interroge l'espace du regard et il se rejette en arrière en murmurant : " Sapristi, quel saut ! "

Nous nous sommes décidés sur le conseil de quelques amis à parler, à exposer nos vues sur la situation, nous avons vaincu les préjugés, les préventions qui nous retenaient, nous avons repoussé du coude tous ceux qui nous bafouillaient aux oreilles des paroles de crainte et d'effarement et nous voici :

Dans toute phase d'évolution, dans tout mouvement de modification essentielle, il faut distinguer entre les causes déterminantes et les causes immédiates.

Les causes déterminantes, nous les étudierons tout

au long dans cet ouvrage, les causes immédiates nous n'avons qu'à les énumérer, tellement elles sont connues.

Le clergé catholique vivait chez nous, depuis vingt-cinq ans, dans une tranquillité de bon augure, qui flattait délicatement les fidèles et provoquait dans le monde entier une admiration audacieusement exploitée, lorsque tout à coup éclatent une série d'effroyables scandales :

Dans Montréal même, un prêtre se livre aux plus ignominieuses saturnales avec une de ses fidèles ;

A Sorel, un ecclésiastique se permet la conduite la plus indécente vis-à-vis d'un vieillard respectable ;

A Montréal encore, un prêtre est arrêté en compagnie d'une gourgandine qui l'aidait à fabriquer du whiskey de contrebande ;

A Black Lake, un prêtre fait ouvrir un cadavre encore chaud pour baptiser un enfant ; tandis qu'à Chambly un autre prêtre refusait de baptiser un enfant si la dîme n'était pas payée ;

A Maskinongé, un énergumène rédemptoriste provoque un schisme en maudissant toute une paroisse et quatorze familles se font protestantes pour échapper aux insultes de cet affolé.

En pleine Eglise Notre-Dame une pénitente flagelle de son chapelet son directeur pour lequel elle s'était sentie prise d'une jalousie mystique.

Tous ces faits scandaleux survenant dans un délai de près de trois semaines ont causé l'explosion dont nous avons entrepris de donner les causes réelles.

Quelqu'un disait : "*Les persécutions contemporaines sont plutôt des châtiments que des épreuves.*" Ces paroles ont un immense fond de vérité. Oui, nous le croyons et de nombreux prêtres le croient aussi ; *la perturbation actuelle, comme la Grande Révolution, est une expiation.* Nous ne voulons pas jeter de nouvelles pierres au clergé, il en a déjà tant reçu ! Nous ne commettrons pas non plus la sottise de faire retomber sur le corps tout entier les fautes de

l'un ou de plusieurs de ses membres, et nous savons aussi avec un trop illustre incrédule que : "*La vie séculière a toujours été plns vicieuse que celle des prêtres, mais les désordres de ceux-ci ont toujours été plus remarquables à cause de leur contraste avec la règle.* Telle est notre opinion et nous ajoutons que notre conviction, comme celle d'Edouard Drumont (*La dernière bataille*) est que : "*De tous les corps officiellement constitués, le clergé est le plus digne.*" Ainsi pense, ainsi raisonne tout homme instruit.

Mais la foule n'est pas obligée de raisonner de même ; elle raisonne des prêtres comme on raisonnait des Troyens : "*Ab uno disce omnes.*" (Virgile, *Eneide*).

Un seul acte constitue pour elle l'habitude et ce que l'un fait les autres peuvent le faire, les autres le font. De là la mésestime de tout le corps sacerdotal par la faute de l'un de ses membres.

Il est vrai qu'on est très exigeant pour le prêtre. Le P. Caussette disait un jour : "*Il ne faudrait voir le prêtre qu'à l'autel.*" Ce serait une bonne mesure pour qu'il ne déméritât pas aux yeux du monde.

Oh ! l'on comprend à merveille la fascination produite sur les esprits par ces apparitions rares, au milieu du miroitement des gerbes pasquillées, de l'or ruisselant de lumière, des flots d'harmonie et des réveils argentins du carillon ; les nuages panachés, tout parfumés, s'élevant en colonne torse des degrés de l'autel pour se rejoindre, se replier au-dessus du tabernacle, formant autour du pontife un nimbe transparent ; les angles inclinés avec leurs torches ardentes, les voiles de velours et de soie festonnés autour du sanctuaire, les corbeilles de lys toujours éclos, toujours embaumés, la lumière douce, multicolore, tamisée par des verrières aux baies dentelées, ornées de saints d'azur et de pourpre, reflétant, sur leurs visages rayonnants, l'espérance et l'amour, feraient du temple un Ciel, et du prêtre un Dieu.

Mais, lorsque le prêtre sort de l'autel et rentre dans

la vie de chaque jour, abandonne son rôle spirituel pour remplir celui qu'il a adopté, celui d'éducateur, nous sommes obligés d'établir en principe que :

"Avec un clergé bon, vous aurez un peuple passable ; avec un clergé passable vous aurez un peuple mauvais, et avec un clergé mauvais vous n'aurez que des Gomorrhes, des Sodomes ou des Babylones." C'est la traduction de la pensée d'un grand formateur de prêtres, Saint-Vincent-de-Paul. (*Conférences aux missionnaires.*) "Si le peuple est mauvais, c'est notre faute à nous, prêtres ; c'est nous qui le formons ; à sa vertu on peut jauger la nôtre."

Remontons plus haut, faisons la déduction plus complète et disons ceci : "Si le clergé est mauvais, c'est que les formateurs du clergé sont médiocres." Le peuple est gâté jusqu'à la moelle, c'est un fait indubitable, donc le clergé est mauvais, et si le clergé est mauvais, que sont les formateurs du clergé ?

Qu'ont-ils fait ?

Ce qu'ils ont fait :

Ils ont entassé ruines sur ruines, et ces ruines que nous allons étudier ont déterminé la débâcle qui doit fatalement survenir et qui n'est que la suite du mouvement opéré dans le monde entier mais qu'on eût pu éviter ici avec un peu de sagesse.

Peu de penseurs se rendent compte des causes graves et intrinsèques de l'affaissement si rapide du catholicisme contemporain. On voit des hommes honnêtes dépenser immensément d'ardeur et de zèle au sein d'une société profondément incroyante. Ecrivains, professeurs, prédicateurs, curés, religieux de tous ordres, tout ce monde sue et s'épuise mais en tournant le dos à l'avenir et en prenant les débris du passé pour le reconstruire minutieusement tel que nos pères le virent et tel qu'à des heures d'irrésistible colère, ils tentèrent de le renverser pour jamais. Là est le véritable antagonisme.

Que des hommes se trompent, cela se conçoit facile-

ment. C'est le lot de leur faiblesse. L'œuvre du temps est de leur apporter lentement la lumière. Une heure vient qui les désabuse. Les masses se trompent souvent de la sorte. Mais elles n'ont pas de parti pris ; et, tout doucement, elle se laissent aller aux bonnes brises de raison qui les rafraîchissent, aux lueurs rayonnantes dont s'éclairent peu à peu leurs regards.

Dans le catholicisme, l'immobilisme n'est pas une faiblesse du moment, un égarement de quelques intelligences obtuses, c'est un enchaînement de caste, c'est un système de salut. En matière religieuse, l'absolu est toujours l'objectif des esprits. Et comme le sacerdoce arrive, par une pente insensible, à se faire le représentant visible et infaillible de Dieu, il en vient à conclure, avec une logique imperturbable et à laquelle il ne convient pas de se soustraire, que la conduite, la manière de démontrer la religion, de manifester le dogme par le culte et par les usages disciplinaires, tout cela est aussi parfait, aussi divin, s'imposant à l'humanité d'une façon aussi absolue et avec les mêmes droits à une soumission, que la foi elle-même promulguée par le divin législateur.

Avec cette erreur colossale, avec cette incroyable prétention il est d'une conséquence rigoureuse qu'il proclame dans le monde son immobilité absolue. S'il change, il lui semble qu'il déclare avoir mal fait, ou avoir fait moins bien autrefois.

L'individu n'a aucune répugnance à reconnaître qu'il a pu mal agir déjà, et qu'il lui est bon de faire mieux. C'est sur ce principe que repose la grande notion du progrès. Nos pères ont désiré le bien, ils l'ont réalisé comme ils ont pu. Nous parlons de leurs humbles et loyales conquêtes, et nous nous mettons avec ardeur à faire mieux encore. C'est un trésor qu'ils nous ont légué et que nous allons accroître et léguer à notre tour. Rien de plus simple et de plus logique que cette théorie. Elle fait la civilisation.

Les castes sacerdotales sont amenées à raisonner à

rebours de la théorie du perfectionnement périodique appelé le progrès. Elles n'ont eu d'action sur le monde, d'empire sur les consciences que par la proclamation d'un symbole en dehors duquel elles déclaraient que ne pouvait pas être le salut. Sur ce symbole, pour le rendre en quelque sorte visible, elles organisaient un culte, espèce de manifestation, comme la parole est une manifestation de la pensée. Ce symbole, ce culte une fois formulés, les influences de lieux, de races, de climats formaient la discipline coutumière. Tout cet ensemble était une complète législation.

Dans les civilisations orientales où tout est stationnaire, où l'homme-fourmi du XIXe siècle reproduit rigoureusement l'homme-fourmi des époques antéhistoriques, le système de l'immobilisme religieux formulé et pratiqué par les sacerdoces s'explique très bien et se justifie par l'état social toujours stationnaire.

On peut se demander : En est-il de même dans notre continent accomplissant sa transformation sociale, n'ayant connu que de tradition la civilisation du passé que l'histoire désigne sous le nom de moyen-âge ?

La réponse n'est pas douteuse. C'était une antinomie évidente qu'une civilisation toute nouvelle s'assouplissant aux mœurs religieuses d'une époque où l'humanité était à l'état d'enfance. Faire que l'homme du XIXe siècle adore, c'est-à-dire donne en lui à l'instinct religieux son apaisement complet normal, avec les formes du culte qui allaient aux hommes du XIIe siècle, ce serait vouloir satisfaire nos goûts de littérature raffinés avec la misérable histoire des quatre fils Aymon ou la chanson du juif errant.

Le cléricalisme va évidemment d'une course vertigineuse à un effroyable abîme. La grande loi de l'accélération de la vitesse en raison de la masse s'applique forcément à elle.

Plus la masse est puissante, plus le mouvement est rapide, et plus le choc dernier produit de broiement et de fracas. Ce sera la faute du haut sacerdoce. Il s'ob-

stine à une impossibilité radicale : ramener le monde moderne au régime où l'Eglise dominait et se faisait servir par les porteurs de sceptre. Si ces hommes connaissaient mieux l'histoire, ils sauraient que ce régime n'a jamais pu s'établir. Rois et peuple ont toujours résisté. Mais l'idéal de l'Eglise n'a pas changé pour cela, et ce sera son idéal éternel. Faire encore ce rêve, c'est d'une indicible puérilité. Dire au monde comme Dieu à la mer : Tu briseras là tes flots impétueux, il faut pour cela une audace qui ne se comprend pas, ou de l'aberration et de la folie. Et le sacerdoce contemporain se plaît à cette aberration et s'abandonne à cette folie.

Tout cela part d'un faux point de vue. Si nous regardons de trop loin une tour qui est carrée elle nous paraît parfaitement ronde. L'histoire du sacerdoce catholique n'est pas autre chose, son dogme religieux est l'immobilité. La thèse théologique, c'est l'humanité renfermée dans un cercle inflexible : Dieu dans le ciel, le pape sur la terre ; la puissance infaillible partout dans la région où l'on commande, l'obéissance passive dans les masses croyantes qui ne doivent jamais rien discuter, l'éternelle répétition d'une liturgie en langue morte jusqu'au jour du jugement où les langues diverses de l'humanité auront subi d'innombrables transformations, la famille humaine parquée dans la monotonie du culte latin, le peuple docile, le clergé richement doté, les églises resplendissantes de marbre et d'or, des pompes religieuses ; pas un mouvement dans l'humanité, pas une idée nouvelle qui puisse porter un doute dans les âmes, pas une découverte qui puisse venir gêner l'enseignement traditionnel, pas une volonté, pas un murmure dans cette église enseignée qui, un quart d'heure avant la fin dernière, aura dû entendre encore le *Dominus vobiscum* et le *Benedicat vos*.

Avec ce thème, avec cette thèse acceptée comme venant de Dieu même, tout le reste se comprend. Qui

gêne la réalisation de cet idéal est un ennemi, fût-il le plus haut potentat de la terre. Parler, dans les livres de marcher avec une civilisation, de sortir de la vieille ornière, de rompre une bonne fois sérieusement avec le moyen-âge qui est bien mort politiquement et socialement, c'est logiquement pour les hommes de l'immobilité se conduire en ennemi. Le mouvement, mais c'est une nouveauté ; et une nouveauté, quelqu'insignifiante qu'elle soit en apparence, c'est contraire à l'enseignement traditionnel. *Nihil innovetur.*

Rompre avec le moyen-âge, mais c'est le beau temps de l'Eglise, "les grands siècles," a dit M. de Montalembert. En effet, à cette époque tout d'elle était accepté sans conteste, jusqu'aux autodafé terribles qui devaient étouffer sous leurs flammes toute révolte contre la parole infaillible. Nous sommes des révolutionnaires, nous qui voulons que l'Eglise marche. Et Rome en viendra à déclarer une erreur toute idée d'arrangement de conciliation avec le mouvement de liberté et de science qui constitue la civilisation moderne, parce que ce serait consacrer l'examen et que l'examen est la négation de l'obéissance passive à un enseignement. C'est ce qu'elle a fait dans son fameux *Syllabus.*

Comment tout cela finira-t-il ?

L'Eglise ne cèdera pas. Quand nous disons l'Eglise, nous parlons de l'Eglise officielle, de l'Eglise enseignante, c'est-à-dire du sacerdoce. Jamais aucun sacerdoce dans l'histoire n'a cédé au mouvement qui a emporté son culte et fait de son temple une ruine. Des prêtres, isolément pris, suivent une direction nouvelle. Aux premiers jours du christianisme, des hommes du sacerdoce juif se joignirent aux disciples de Jésus ; des prêtres égyptiens, des prêtres des temples payens se firent chrétiens aussi. Mais les corporations ne cédèrent jamais et elles ont subsisté jusqu'au dernier moment où la loi qui les avait protégés les supprima avec leurs temples, où l'indifférence des peuples les laissa seuls

au fond de leur sanctuaire vide de toute offrande. Sous quelque civilisation qu'on étudie le sacerdoce, on le voit toujours rivé fatalement à la chaîne de l'immobilité. Un sacerdoce, par la loi de sa constitution, arrive logiquement à l'horreur de tout changement qui le réforme, comme le vieillard arrive vers la fin de ses jours à l'horreur du mouvement et du bruit qui troubleraient ses dernières heures et agiteraient son agonie.

Si l'Eglise officielle est sous la loi fatale de l'immobilité d'où elle ne peut sortir sans penser qu'elle se suicide, il est absurde de lui demander qu'elle se mette de gaieté de cœur à une réforme, même la plus petite, qu'elle regarderait comme un signal de mort. Les institutions vieillies, du reste, en sont là. C'est dans la nature des choses humaines et ce n'est pas spécial à l'Eglise.

Mais ce qui n'est pas absurde, c'est demander à l'Eglise enseignée qu'elle s'arrache à l'immobilité de son sacerdoce et la chose est possible sans secousse.

Même aujourd'hui où la secte jésuitique a pris une si grande force, si le laïcat croyant, aidé de quelques hommes de cœur dans le clergé, voulait sérieusement la rénovation religieuse, seule capable d'arrêter la chute du catholicisme, si ce laïcat avait le sentiment de sa force, à un jour peut-être peu éloigné, il réaliserait ce changement dans l'Eglise. Et voilà la raison.

Par un singulier phénomène peu aperçu, les hommes du *non possumus*, si revêches contre quiconque veut les réformer, subissent toujours plus qu'ils ne pensent l'influence des masses qu'ils croient diriger. Le paganisme a lourdement pesé sur le culte chrétien, et en combien de choses l'Eglise a compté avec les croyances enracinées, les superstitions et ces habitudes que nous appelons les mœurs !

Au Canada les prêtres défendent généralement le théâtre et ils sont assez puissants pour que pas une femme ne mette de sa vie les pieds au théâtre, parce que leur confesseur leur refuserait immédiatement

l'absolution. A Rome, où le cardinal-vicaire pouvait d'un trait de plume fermer les théâtres, on les a tolérés. Les délégats en bas violets ont eu leur loge dans les théâtres des petites villes de l'Etat pontifical, exactement comme on a la sienne à l'Opéra. Les mœurs des Romains ne leur permettaient pas de se passer de spectacles. Partout où le sacerdoce trouve dans la masse des fidèles une volonté de résistance, il compose avec elle.

Le XVe siècle a introduit dans le nouveau monde l'odieux esclavage que l'on avait reproché avec tant de raison au monde antique. Quelques papes ont fait du bruit. Ils ont condamné l'esclavage dans leurs bulles. Mais pas un d'eux n'a osé commander au clergé de refuser les sacrements à tout possesseur d'esclaves. Dans les pays d'esclaves, les évêques et les prêtres possédaient des esclaves et Rome ne l'ignorait pas. Avec la puissance incontestée alors de l'Eglise, c'était d'une simplicité extrême. Mais non, les intérêts étaient-là, et le sacerdoce toléra la violation d'une loi naturelle.

La société croyante dans son élément laïque a donc une grande force ; et si elle voulait, si la lumière se faisait dans son sein, sans une révolte douloureuse, sans une séparation violente, comme celle du XVIe siècle, le sacerdoce serait amené à secouer ses langes et à introniser un ordre spirituel nouveau dans l'organisation sociale nouvelle.

Les hommes qui peuvent, par leur parole ou par leurs écrits, exercer de l'influence sur leur époque doivent tout faire pour l'amener, dans l'intérêt même des croyances, à cette résistance salutaire.

Ce serait le moyen d'éviter la révolution religieuse qui écrasera le cléricalicisme latin. Au lieu de subir la révolution, le cléricalicisme arriverait pacifiquement à la transformation.

Avec le système de l'immobilité, l'évolution religieuse est logiquement posée dans l'avenir. Elle est la résultante infaillible de la lutte du sacerdoce contre le mouvement moderne.

Cette évolution est prédite.

Il ne faut pas cesser de la montrer au sacerdoce comme le menaçant d'un jour à l'autre.

L'œuvre est difficile. Mais les efforts faits dans ce sens ne peuvent en aucun cas être perdus. Il est toujours beau de préparer le monde pour que les évolutions que les fautes fatales amènent aient moins de violence et fassent moins de ravages.

Nous savons ce qui se passa dans la révolution prodigieuse qui inaugura le christianisme. Le sacerdoce mosaïque, sauf des individualités, s'obstina dans l'immobilité de ses traditions et de son culte. Deux siècles après le Christ, la synagogue sommeillait paisible dans sa vie routinière sans se douter seulement que les dissidents galiléens qui l'avaient abandonnée, lui enlèveraient ses dogmes, ses livres saints, tout ce qu'elle avait dans son passé de sérieusement bon, pour ne lui laisser que le formalisme rabbinique dans lequel elle s'affaisait.

Les mêmes causes amèneront les mêmes résultats.

Du catholicisme routinier tel que le conçoit l'Eglise romaine devra surgir logiquement, par voie d'évolution lente mais immanquable, un christianisme plus que réformé, un christianisme transformé, à peu près comme le christianisme fut une transformation radicale du judaïsme. Ce sera curieux, mais ce sera.

LES JESUITES

Paix, paix, et il n'y avait point de paix.
JÉRÉMIE, Chap. IX.

Toute personne qui a suivi l'histoire de notre pays dans les cinquante dernières années admettra que depuis l'introduction des jésuites au Canada et leur incorporation détournée sous le nom fictif de Collège Ste-Marie, en 1854, cette Association a réussi à s'imposer comme la seule vraie expression des idées catholiques.

A cette époque, le parlement du Canada et même les représentants catholiques français n'auraient jamais donné leur sanction à un acte d'incorporation de l'ordre des jésuites. Les idées qui avaient cours alors dans la classe intelligente de la population leur étaient entièrement hostiles. Les traditions populaires leur étaient opposées, et c'est ainsi qu'ils ont dû s'introduire sous un nom déguisé pour éviter de provoquer des discussions. L'objection prédominante soulevée parmi les personnes d'une éducation libérale et éclairée, était celle de toute l'Europe civilisée : on leur reprochait d'être dangereux, d'intriguer constamment en secret dans toutes les classes de la société pour obtenir le contrôle des esprits et s'assurer le pouvoir politique, toujours dans le but d'établir le despotisme à leur profit ; enfin tout le monde savait qu'ils dirigeaient une guerre incessante et sans merci contre toutes les idées libérales.

Aussitôt après leur admission, les membres de cette nouvelle corporation appliquèrent individuellement

toute leur énergie vers les travaux historiques et littéraires.

Ils établirent d'abord une école modeste, s'assurèrent des donations et des subventions sous un prétexte ou sous un autre, exercèrent toute l'influence à leur disposition pour obtenir un pied-à-terre et un collège où leur réputation de professeurs pût leur attirer une bonne part du patronage des plus riches membres de la société.

Ils introduisirent dans le pays des prédicateurs éloquents appartenant à leur ordre, et bientôt ils réunirent une agglomération d'admirateurs appartenant à la plus riche classe du pays.

Trouvant que les jeunes gens instruits étaient pour la plupart républicains et admirateurs de la libre parole et du libre examen, ils organisèrent un club de discussion, sous le nom de l'*Institut Canadien*. Les membres de l'Ordre donnèrent une attention spéciale à la jeune association, offrirent leurs services comme conférenciers et se montrèrent très assidus à répandre les notions de science et d'histoire.

Ils persuadèrent à deux membres de l'ordre de St-Sulpice, les réverends messieurs de Charbonnel et Pinsonneault, de les aider dans leur travail ; ceux-ci se montrèrent par la suite des amis dévoués des jésuites et, malgré les obligations auxquelles ils étaient tenus vis-à-vis leur ordre, menèrent une guerre incessante contre les sulpiciens qui refusaient d'encourager les jésuites par des souscriptions ou autrement. Ils réussirent à chasser de Montréal le supérieur des sulpiciens, M. Quiblier qui fut interdit ou au moins suspendu par l'évêque Bourget et mourut de chagrin en Angleterre. M. de Charbonnel offrit ses services, d'accord avec les jésuites, à l'*Institut Canadien*. Tous les contemporains se rappellent qu'il fit un discours sur George Washington, dans l'église St-Jacques, sur la rue St-Denis, et que l'église était comble à cette occasion ; c'est là qu'il déclara que, pour lui, Washington était un

saint et qu'il n'aurait aucune hésitation à dire une messe pour le repos de son âme ; cette conférence fut suivie de plusieurs autres que fit au collège Ste-Marie le rév. Père Martin sur plusieurs sujets intéressants.

Au cours de ces travaux, les rév. de Charbonnel et Pinsonneault tentèrent plusieurs fois de faire accepter l'un d'entre eux par les membres de l'*Institut Canadien* comme directeur spirituel de cette société, mais les jeunes gens s'y refusèrent catégoriquement. C'est de là que date l'opposition contre l'*Institut Canadien* et la persécution inspirée par les jésuites et soutenue par M. Pinsonneault qui eut pour résultat sa destruction finale.

Pendant cette période, l'ordre des jésuites avait agrandi considérablement sa richesse et son influence. Ils avaient élevé leur collège et leur église et mis en œuvre toutes espèces d'attractions, comme théâtres, concerts, etc., pour amener la portion mondaine de la population à se joindre à eux. Ils avaient obtenu le contrôle absolu de la partie féminine de l'aristocratie catholique et, dès le début de leur installation, ils dirigeaient absolument l'évêque Bourget auquel ils devaient leur existence.

C'est alors que commença la guerre de l'évêque contre les prétendues idées gallicanes. Le costume du clergé fut changé, l'usage du manteau et du chapeau romains fut interdit. Dans les églises, les vieux ornements du banc des marguilliers, le crucifix, les candélabres, furent mis de côté sur l'ordre de l'évêque, qui les qualifiait de mômeries. Le vieux rituel français fut supprimé, de même que toutes les anciennes cérémonies gallicanes. Tout ce qui pouvait rappeler le souvenir de l'église gallicane fut enlevé pour faire place aux costumes et aux cérémonies romaines et ultramontaines.

La révolution, dans les formes extérieures, fut accompagnée d'une guerre féroce contre tout contrôle indépendant des laïques sur le temporel de l'église. La

fabrique était une institution nationale, un corps quasi municipal élisant ses propres officiers. Aucune dépense ne pouvait être ordonnée sans leur sanction, et toute dépense de plus de cent francs devait être soumise à l'approbation de tous les paroissiens.

Toute violation de ces lois entraînait une pénalité.

Les cours anglaises, comme les tribunaux français, avaient respecté les fabriques et n'avaient jamais mis en doute leur autorité sur ces sujets.

Toutes ces vieilles lois, institutions et coutumes, se trouvaient offrir un obstacle sérieux à l'exercice du pouvoir absolu et arbitraire, et devinrent l'objet d'attaques incessantes sous le prétexte d'hérésie et de principes anti-religieux, etc.

L'histoire de notre jurisprudence offre les meilleures preuves de succès du parti ultramontain dirigé et inspiré par les jésuites. La législature fut forcée de se soumettre à leur direction et ses statuts montrent sa servilité. Il reste à peine quelques bribes des vieilles institutions et nos cours n'ont plus d'autre mission que d'enregistrer leur sentence de mort.

Le principe consacré maintenant est que l'évêque a le pouvoir absolu de disposer des fonds de l'église. L'élection des marguilliers est devenue une farce et même, dans beaucoup de paroisse on s'en dispense complètement.

A l'arrivée des jésuites plusieurs collèges furent confiés à leur direction et ils préparèrent leurs projets et leur Programme pour l'éducation de la jeunesse dans la Province :

Le pouvoir absolu était le seul vrai principe de gouvernement. Les idées démocratiques ou constitutionnelles étaient d'infâmes hérésies. La suprématie absolue de l'église, l'immunité complète du clergé, son indépendance absolue de l'autorité civile étaient posés comme articles de foi, et toute proposition contraire entraînait l'excommunication ; c'était là le seul salut de la société. Toutes les idées de progrès et de liberté,

le suffrage populaire, la liberté de la presse, la liberté de la parole, étaient des choses à extirper et à abhorrer. Le massacre de la St-Barthélemy, l'inquisition, la révocation de l'édit de Nantes, étaient justifiés comme tendant au bien réel de la religion et de la civilisation. Les idées les plus extravagantes des ultramontains français furent proclamées les seuls vrais principes catholiques.

Ces nouvelles doctrines exhumées du moyen-âge avaient trouvé en France, au commencement de ce siècle, des avocats habiles, lorsque les mêmes assauts avaient été tentés contre l'église gallicane et ses principes. Le clergé français alarmé se souleva, la grande majorité des cardinaux, archevêques et évêques français lancèrent une déclaration qui condamnait ces manœuvres dans les termes les plus explicites.

Après avoir déploré la propagation de doctrines impies et infidèles, la déclaration contenait ce qui suit : " Pourquoi le succès que le clergé était en droit d'at-" tendre, devrait-il être compromis par des attaques, " d'une autre nature il est vrai, mais qui ne peuvent " que susciter de nouveaux dangers pour la religion de " l'Etat ?

" Des maximes sanctionnées par l'église de France " sont ouvertement dénoncées comme outrageantes pour " la constitution divine de l'Eglise catholique, comme " l'œuvre du schisme et de l'hérésie, comme proclama-" tion de l'athéisme politique.

" Mais ce qui nous étonne et nous affiige le plus, " c'est l'opiniâtreté avec laquelle on cherche à faire " renaître une vieille opinion des anciens temps conçue " au milieu de l'anarchie et de la confusion qui régnaient " sur l'Europe, opinion qui a constamment été repoussée " par le clergé français et qui était tombée dans l'oubli " complet. Cette opinion est que l'autorité du souve-" rain reste sujette au pouvoir spirituel, *au point même* " *de libérer leurs sujets du serment d'allégeance.*

" En conséquence, Nous, cardinaux, archevêques et

" évêques soussignés, déclarons que nous devons à la
" France, au divin ministère qui nous a été confié et
" aux vrais intérêts de la religion dans les divers centres
" chrétiens, de proclamer que nous répudions les quali-
" ficatifs qui ont été employés pour ternir et déshonorer
" les maximes et la mémoire de nos prédécesseurs dans
" l'épiscopat, et que nous conservons inviolables les
" doctrines qu'ils nous ont transmises sur les droits des
" souverains et leur indépendance complète et absolue
" dans l'ordre temporel de tout pouvoir ecclésiastique
" direct ou indirect."

Malgré ces protestations l'école ultramontaine continuait son œuvre, les jésuites s'assuraient la prépondérance et persistaient dans leur guerre contre les idées libérales. En France ils avaient obtenu le comble de leur pouvoir sous le pontificat de Pie IX, lorsque Louis Veuillot était leur porte-parole. La France se trouvant en état de légitime défense, et obligée de se sauver de l'absolutisme et de la domination ecclésiastique, expulsa encore une fois les jésuites. Cette mesure, qui a fait tant de bruit à l'époque et qui a été audacieusement exploitée au Canada, avait peut-être le tort d'être trop générale, mais il fallait évidemment une décision virile, sans quoi le sort des institutions républicaines et démocratiques était réglé.

Montalembert, Mgr Dupanloup et tous les catholiques éclairés et libéraux, avaient été dénoncés comme pires que des infidèles. Veuillot, le plus violent, le plus brutal et le plus fanatique écrivain des temps modernes, celui qui dénonçait et attaquait tout le progrès scientifique, était proclamé par les jésuites le seul vrai propagateur des idées chrétiennes.

Dans le but d'arriver à la diffusion de leurs idées en dehors du cercle de leurs propres élèves et d'atteindre la population en général, les jésuites créèrent une prétendue société ou association de discussion destinée, sous le nom de l'*Union catholique*, à enrôler tous les jeunes gens professant les vrais principes catholiques.

Tout jeune garçon sachant lire et écrire était sollicité d'entrer dans la société, et pendant des mois et des années on rencontrait des jésuites pénétrant partout, dans les bureaux comme dans les magasins, pour racoler des membres pour cette société, qui, naturellement, prit bientôt de grandes proportions. Lorsqu'elle fut incorporée, chacun des membres devint un travailleur dévoué dans les intérêts de la société et des jésuites qui la dirigeaient. Un jésuite était président et assistait à toutes les séances ; la discussion n'était permise que sur des sujets qui avaient été préalablement soumis, les arguments qui devaient être employés sur les points à débattre étaient à l'avance communiqués et examinés, de façon à ce que l'orthodoxie fut toujours triomphante. Enfin, un journal, le *Nouveau Monde*, fut fondé pour défendre les vues de la société. Cet organe, sur lequel les jésuites avaient naturellement mis la main, se lança dans une guerre incessante et impitoyable contre tout ce qui portait le nom de libéral ou gallican. C'est peu après l'éclosion de cette combinaison que l'*Institut Canadien* fut excommunié. L'affaire Guibord, dont nous parlons autre part, acheva la destruction de la meilleure bibliothèque et de la plus utile institution littéraire française qui ait jamais existé à Montréal

Ses membres, tous Canadiens-français, presqu'exclusivement, furent ostracisés et menacés d'excommunication Ils furent mis au ban de leurs familles, et finalement obligés de céder et de se soumettre, en apparence du moins, à ce despotisme tyrannique.

Le clergé suivit dans toute la Province la même ligne de conduite et se fit le serviteur fidèle, sinon l'avocat enthousiaste, de ce programme. Tous les membres des professions libérales furent obligés de courber la tête et d'entrer dans les rangs de ce nouveau parti, sous peine de perdre leurs moyens de subsistance. Les sermons les plus violents furent prononcés partout contre les idées libérales jusqu'à ce que le peuple fût convaincu que la religion et les principes politiques libéraux étaient choses irréconciliables.

Pour se faire une idée de la violence de la lutte entreprise par les amis des jésuites entièrement fanatisés par la propagande ultramontaine, nous croyons curieux de reproduire ici un article paru en 1872, lorsque dans la ville de Trois-Rivières, foyer de la campagne anti-gallicane, anti-moderne et anti-libérale, la famille Désilets prit possession du *Journal des Trois-Rivières* pour exorciser à son aise tous les adversaires du fameux programme. Cet écrit qui fit beancoup de bruit à l'époque, traduit sous une forme biblique les insolentes prétentions de la clique laïque qui avait entrepris de réformer à son gré et à son bénéfice la religion et les esprits catholiques dans la province de Québec.

Voici le texte de cet article maintenant introuvable et intitulé : *Première épitre d'Abimeluch aux Trifluviens.*

Les pseudonymes sont assez transparents pour que les hommes qui ont suivi la politique de ces vingt dernières années, puissent immédiatement reconnaître les personnages qu'ils couvrent.

Première épitre d'Abimeluch aux Trifluviens

En ce temps-là, l'esprit de ténèbres avait envahi tout le pays de Jonathan et une grande partie du pays de Stadaconé et d'Hochelaga, il ne restait plus qu'un petit groupe autour de la ville des Trifluviens. Dieu résolut de se venger de son peuple ; il fit éclater les guerres, la peste, la famine et beaucoup de fléaux. Une grande noirceur de trois jours couvrit toute la vallée du Saint Laurent, beaucoup périrent, mais le peuple endurci ne se repentit pas. Faites pénitence, criait le prophète Magloire ; si vous ne faites pénitence, répétait Masson, le magicien, vous périrez tous ; mais le peuple restait sourd ; on refusait de reconnaître la voix de Dieu dans ce châtiment.

Toutes sortes d'erreurs avait pris racine dans ces

cœurs endurcis, l'aveuglement était à son comble ; les grands de la terre, les ministres, les docteurs de la loi, le peuple même, adoptaient des doctrines impies et subversives qui flattaient leurs passions et leurs goûts ; le haut clergé lui-même se laissait entraîner dans ce gouffre où tout devait infailliblement s'engloutir ; les erreurs les plus grossières et les plus immorales faisaient partout loi ; l'anti-programmisme, le gallicanisme, le progressivisme. le modérantisme, étaient à l'ordre du jour. Le nombre des vrais croyants était devenu si petit, qu'il était à craindre que Dieu se repentant d'avoir créé l'homme n'anéantît son œuvre. Cependant en co' 'dération des quelques fidèles du district triflu-vien, il fit une dernière tentative.

Alors vivait sur les bords du Saint-Laurent, dans un modeste hameau du village du Cap de la Madeleine, le Saint homme Luc, un vrai chrétien selon le cœur de Dieu, doux de cœur et d'esprit : il avait été purifié au contact des plus rudes épreuves, comme autrefois le saint homme Job ; toute sorte de maladies morales, physiques et mentales, avaient tour à tour miné cette organisation délicate sans jamais ébranler sa foi.

Dieu lui envoya son ange pendant son sommeil. Tout à coup sa chambre fut remplie de lumière ; l'ange du Seigneur lui cria : Luc ! Luc ! Luc ! *ubi es tu ?* mais Luc n'entendit pas ; alors, l'ange frappant Luc au côté, le réveilla et lui dit : *O Luc, tu es Luc et per te Lux erit* ; Dieu t'a choisi pour éclairer son peuple ; Luc dit :—Vous honorez fidèlement ceux qui vous aiment, Seigneur ; vous leur donnez une grande puissance.— Lève-toi promptement, reprit l'ange, et suis-moi.

Laisse là ta houlette
Et ton troupeau,
Mets ta casquette
Et tes bottes,
Tes culottes
Et ton capot (sic.)

Luc suivit l'ange, traversant rapidement les montagnes, passant par-dessus les collines, semblable à un chevreuil et au faon d'une biche ; arrivé dans la ville, l'ange lui montra une porte et disparut. Luc entra ; au même instant, toute l'assemblée, qui était réunie là dans la prière, s'inclina, disant : hic est Luc et lux erit. Là étaient rassemblés Gédéon, fils de Désilets, Alfred, fils du même, Magloire, de la tribu de Maclaude, Philippe, appelé Masson et surnommé le magicien ; tous étaient revêtus de robes blanches, tenant des palmes à la main. Luc élevant la voix lui dit : le Seigneur m'a parlé par son ange, il m'a confié la mission de regénérer son peuple, Alleluia ; les serviteurs de Dieu s'inclinèrent de nouveau disant : nous seconderons tes efforts, O Luc, Alleluia ! alleluia !

Alors Luc reprit : j'ai trouvé Gédéon et Alfred mes serviteurs, je les ai oints de mon huile, ma plume les secondera, mon onction les fortifiera ; laissez là dossiers et bouquins ; celui qui ne prend sa plume et ne me suit, n'est pas digne de moi. Il faut que chacun soit à son poste, veillant le jour et la nuit, car l'ennemi est nombreux et hardi, défiez-vous de ses ruses. Il n'y a rien de caché qui ne doive être révélé, rien de secret qui ne doive être connu. Dites en plein jour ce que je vous dis dans les ténèbres et prêchez sur les toits ce qui vous aura été dit à l'oreille. Ne craignez pas les méchants, l'esprit qui me fortifie vous accompagnera. Au lieu du flambeau qui éclaire, prenez la torche qui brûle, combattez avec force par tous les moyens ces doctrines impies, qui ont nom gallicanisme, anti-programmisme, progressivisme ; défendez la propriété contre les usurpateurs qui veulent s'emparer de tout au nom de la majorité ; dites à la vapeur : tu n'iras pas plus loin.

Regardez de tous côtés ces masses de fumée qui tourbillonnent dans l'air, ces machines compliquées inventées par l'esprit du mal ; le culte de la matière sous le nom de progrès resserre tous les jours les rangs des

vrais disciples de l'Evangile ; chacun veut se partager ce vil métal que l'on appelle or, et pour se le procurer, on fouille jusque dans les entrailles de la terre ; chacun croit voir briller en lui une lumière qu'ils appellent raison ; faisons luire la vraie lumière, disons-leur que cette raison doit nous être soumise, qu'elle doit, pour ne pas les conduire dans l'erreur, s'allumer à la lumière qui vous a été léguée d'en haut.

J'ai signalé à votre vindicte ces hommes éhontés, qui ont nom Cauchon, Gérin, David, Turcotte, Emile Rousseau ; ces ministres de l'Evangile qui font cause commune avec l'erreur ; cette Université-Laval, ce repaire où prennent naissance le modérantisme et le tolérantisme. Ainsi parla Luc, et sa figure était illuminée et ravie dans l'extase. Puis interrogeant ses disciples, il leur demanda : Qui dites-vous que je suis ? Masson, dit le magicien, s'étant levé, dit : les uns disent que vous n'êtes pas prophète, d'autres que vous n'êtes que Luc. Magloire, de la tribu Maclaude, prenant la parole dit : " Vous êtes Luc, fils de Désilets, pasteur des âmes du cap de la Madeleine, la lumière du Très Haut est en vous ; la timide colombe du cap de la Madeleine anéantira les voraces corbeaux du cap Diamant. — Vous êtes heureux, Magloire, d'avoir cru en moi ; beaucoup de péchés vous seront souvent remis ; réjouissez-vous, faites éclater votre joie, car une grande récompense vous est préparée dans le comté de St-Maurice.

Alfred, fils de Désilets, se levant : " O Luc, dit-il ! l'esprit du bien qui t'anime me fortifie et me donne le courage de surmonter les plus grands périls ; j'ai été éprouvé comme l'or dans la fournaise, *tanquem aurum in fornace* ; j'ai été sacrifié comme une victime en holocauste. J'ai cru aller chez les miens et ils ne m'ont pas reçu ; j'ai voulu faire entendre les conseils de la sagesse et ils m'ont repoussé ; mais, armé de la force, je briserai tous les obstacles, les portes s'ouvriront devant moi et la lumière paraîtra, le juste

brillera comme les étincelles qui consument les roseaux." " Et moi, dit Gédéon, fils du même, je prendrai la hardiesse pour cuirasse, pour casque mon infaillible jugement et pour bouclier mon frère Luc. "

Alors Luc, levant les yeux, dit : " Comme rien d'impur et de souillé ne doit trouver place parmi nous, il faut que chacun fasse l'aveu de ses faute. Quant à vous, Gédéon, fils de Désilets, et Alfred, fils du même, votre passé m'est connu, mais j'ignore celui de Magloire. "

A cette question inattendue, Magloire, de la tribu de Maclaude, balbutia quelques mots presque inintelligibles. J'ai souvenance que près d'un fleuve passant .... le désir .... l'occasion .... puis se reprenant avec fermeté : " O Lue ! mon maître, je fus purifié dans les eaux de la Gatineau. "

Luc reprit : " Alons, frère Magloire, rappelez-vous ce temps où après avoir été baptisé dans les eaux de la Gatineau, vous avez soutenu de grands combats au milieu de beaucoup de déceptions, vous avez vu vos subsides enlevés, vos espérances déçues, mais ne perdez pas confiance, votre récompense n'est pas de ce monde."

Et Luc, se tournant du côté de son disciple Philippe, appelé Masson, surnommé le magicien, lui dit : " Si quelqu'un veut venir avec moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il partage notre fardeau, et qu'il nous suive ; celui qui voudra sauver son salaire le perdra, et celui qui perdra son salaire pour l'amour de moi, le retrouvera dans le royaume des cieux. Mon très cher Philippe, je t'en conjure, ne nous abandonne pas ; tu demandes un salaire, mais ne sais-tu pas que la rémunération te ferait perdre le mérite de tes œuvres ; l'homme ne vit pas seulement de pain ; d'ailleurs, la propriété du *Journal des Trois-Rivières* nous appartient, et la propriété est chose sacrée. Croirais-tu donc que la propriété c'est le vol ? Mon frère Alfred ne veut pas donner de salaire ; Gédéon et moi ne pouvons

en conscience forcer sa volonté, il n'y a rien de légal et de juste sans consentement unanime ; tu devrais mieux me comprendre, tu me parais faible sur les points de doctrine."

Masson, se penchant vers Magloire :

Je crains bien qu'un jour Gédéon,
Je te le dis tout bas,
Ne me fasse faire un plongeon,
Mais n'anticipons pas.
C'en est déjà fait, dit Magloire,
(Haut) On t'a chipé tu peux m'en croire.

Gédéon, fils de Désilets, que son expérience consommée désignait pour le commandement, se levant de nouveau, dit : "Que vos reins soient ceints et vos lampes allumées dans vos mains ; prenez vos cymbales, vos lanternes, vos chaudières et vos bouquins ; l'heure est arrivée." Puis il prépara l'attaque, distribua des trompettes, des torches enfermées dans de grands vases de terre. Le bouillant Alfred prit ses bouquins.

Au signal donné, tous brisèrent leurs vases, sonnèrent leurs trompettes, chaudières et grelots en criant : "Le glaive de Gédéon !"

Alors, Pierre, le notaire de la tribut des Désilets, entendant ce grand bruit, croyant son bien-aimé Gédéon en danger, décrocha sa vaillante épée et accourut ; près de la porte, arrivait Gérin, l'anti-programmiste, de la race des Madianites, l'ennemi de sa race ; Pierre, devant cet ennemi redoutable n'hésita pas, il brandit son épée et la fit vibrer avec dextérité près de l'oreille de Gérin qui lui cria d'une voix de stentor : "Petit Pierre, mets ton épée dans le fourreau !"

ABIMÉLUCH.

Pays des Madianites, 25 mars 1872.

Les jésuites, avec toute cette influence, offrirent leur appui aux pouvoirs politiques de l'époque, il fut natu-

rellement accepté sans même que les conditions fussent discutées. En dehors des menaces, ils savaient offrir à un jeune homme, si indépendant qu'il fût, des séductions presque irrésistibles. Tout individu, si incapable qu'il pût être, qui se soumettait passivement à leur influence et consentait à devenir leur serviteur, était porté aux nues et déclaré un législateur inné. Avec l'influence que possédait la société sur toute la population, il était facile de trouver des circonscriptions toutes prêtes à accepter ses favoris, et de suite chaque curé devenait un cabaleur dans la chaire et au confessionnal. Le contrôle de l'ordre sur les familles était illimité. Toutes les fois qu'une riche héritière était à placer, ils avaient immédiatement parmi leurs élèves un sujet à offrir pour assurer la félicité des deux parties. C'est ainsi qu'ils s'assuraient pour toujours la gratitude de l'heureux couple et la garantie pour l'avenir d'un appui encore plus effectif.

Les jésuites publièrent en même temps ce fameux pamphlet intitulé *La source du mal* dont l'objet et le résultat fut d'obtenir le vote unanime et servile des représentants de la Province de Québec pour le succès des plans des jésuites, et l'on conçoit facilement, qu'appuyé sur le vote solide de soixante-cinq membres canadiens dans les Communes, n'importe quel homme politique, d'intelligence même médiocre, pouvait diriger les destinées et la législation de la Puissance du Canada.

Lorsque Sir Georges Cartier s'aperçut qu'il était temps pour lui de résister à ce pouvoir dictatorial, il s'opposa aux désirs de l'évêque Bourget, relativement au démembrement de la paroisse de Montréal ; tout le système fut violemment ébranlé, mais les jésuites se gardèrent bien de céder et organisèrent la lutte pour annihiler cet intrus. Le fait est qu'en sous-main ils employèrent contre lui toutes les armes dont ils purent disposer, même celles du libéralisme, et que l'échec électoral qui termina la carrière politique et l'existence de ce puissant homme d'Etat leur fut dû dans une large mesure.

Si nous étudions l'influence des jésuites sur l'éducation élémentaire de la population, nous trouvons les mêmes résultats désastreux. Jusqu'à leur arrivée dans ce pays nous avions des écoles et des collèges libres, professant des doctrines comparativement libérales ; nos paroisses étaient sous la direction d'un clergé entièrement national, pactisant dans ses sentiments avec le peuple et désireux de lui assurer les avantages d'une bonne éducation substantielle ; les prêtres des paroisses étaient bien élevés, avaient les moyens de vivre convenablement, étaient, en général, indépendants et ne craignaient pas d'exprimer leur opinion à leur évêque. Il y avait là une sérieuse difficulté à surmonter, mais l'évêque Bourget, inspiré par les jésuites, suggéra un système très élémentaire : les paroisses furent subdivisées. Tout prêtre qui offrait les moindres signes d'indépendance, était immédiatement déplacé et privé de sa subsistance : chaque subdivision des paroisses appauvrissant naturellement le curé qui dépendait de leurs revenus pour son existence. Le curé devenait par suite entièrement esclave de la volonté de l'évêque. Les paroissiens, les habitants furent appelés à construire à grands frais de nouvelles églises pour lesquelles le clergé avait le droit de percevoir des taxes directes sur les biens fonds de la paroisse. Les plans devaient être soumis à l'évêque et l'on imposa à la classe la plus pauvre de la population des bâtisses absolument extravagantes.

Lorsque les portions démembrées des vieilles paroisses eurent bâti ces églises grandioses, les autorités ecclésiastiques condamnèrent immédiatement comme insuffisantes et non appropriées les églises qui restaient sur les anciennes portions de paroisses. Bien que la majorité des paroissiens ou des franc tenanciers, eût nominalement le pouvoir de décider de l'opportunité de construire une nouvelle église, du moment où le prêtre avait proclamé, sur l'avis de l'évêque, la nécessité d'en ériger une, ils recevaient l'ordre formel de décider

une nouvelle construction. S'ils s'y refusaient, comme la chose est arrivée dans plusieurs paroisses, il s'en suivait immédiatement une excommunication générale avec défense de célébrer aucun baptême, ni mariage, ni enterrement, suivant les rites de l'église. Tout le monde peut comprendre, que, dans notre population, cette seule menace amenait immédiatement l'obéissance ; les femmes et les enfants auraient pleuré jusqu'au jour où leur père ou leur mari auraient enfin fait sa soumission.

Les évêques ou les prêtres qui exercent de tels pouvoirs sont en vertu de nos lois justifiables des tribunaux et peuvent être enjoints de renoncer à de telles méthodes. Mais ces lois ont été proclamées gallicanes, hérétiques et violatrices des droits, privilèges et immunités de l'Église, c'est ce qui explique les efforts suprêmes tentés dans l'affaire Guibord et l'explosion de colère qu'a provoquée le jugement du Conseil Privé ; mais, pour affirmer leur pouvoir, ils ont forcé la main à la législature de Québec et fait passer une loi, en vertu de laquelle, le curé de chaque paroisse a le pouvoir exclusif et absolu de décider si une personne a droit à l'enterrement chrétien dans le cimetière, et cet acte fut adopté unanimement par une législature terrorisée. Nous voyons maintenant le pays couvert d'églises aux magnifiques proportions architecturales qui indiquent une immense richesse de la part de ceux qui ont contribué à leur érection, mais qui, malheureusement aussi, ne prouvent que trop notre pauvreté et notre dépendence. Des milliers de nos braves compatriotes ont dû s'exiler dans la république voisine pour échapper aux taxes énormes qui sont la conséquence de ces extravagances. Voici l'œuvre accomplie par les jésuites dans la Province de Québec et cet œuvre s'est traduite dans la société par la création de l'être dont voici le portrait :

LE CASTOR

Si par hasard, la nuit, dans les carrefours mornes,
Fouillant du croc l'ordure où dort plus d'un secret,
Un chiffonnier trouvait cette âme au coin des
Il la dédaignerait. [bornes,
V. H.

On chercherait en vain dans les naturalistes même les plus récents, une description de notre castor. Cette espèce n'était connue ni de Buffon, ni de Cuvier, ni de Lacépède. Et, chose étrange, le Jardin Zoologique, placé cependant sous une direction si intelligente, riche en singes et en léopards, n'a pas un seul échantillon, ni vivant, ni empaillé, ni fossile, de ce singulier produit de la création.

Il y avait donc là, dans la science, une lacune capitale à combler. Devenus spécialistes par une étude faite depuis plus de dix ans de ce curieux bipède, nous allons donner ici tous les caractères généraux qui constituent sa nature, et ceux qui le distinguent des autres mammifères de ce genre répandus dans les deux mondes. Seulement, nous ne croyons pas céder à une prétention trop vaniteuse en réclamant la priorité pour ce travail.

Le castor naît de père et de mère à la façon de nous tous ; et la nature lui a donné, quand il vient au monde, comme à tous les hommes, le visage droit, placé du côté de la poitrine, pouvant regarder en haut, *os sublime dedit,* et les pieds tournés dans la même direction. Mais par une déviation inexplicable d'après toutes les lois physiologiques connues, déviation qui a lieu surtout dans notre jeune Canada, quand le castor a dépassé l'adolescence, on voit imperceptiblement son cou se retourner sur l'une des épaules et son visage se fixer dans l'aplomb de l'épine dorsale, sans qu'il ait

jamais le moindre désir de voir et de marcher devant lui, comme tous les bipèdes. Car à mesure que la tête se retourne en arrière, le mouvement des pieds s'opère dans le même sens, et cet organe capital de locomotion remplace le talon de l'homme, de manière à lui permettre d'aller perpétuellement en arrière avec une facilité merveilleuse.

C'est là le caractère physique d'une incroyable bizarrerie, qui constitue la nature des castors : regarder derrière soi, marcher derrière soi.

Cette déviation anormale du corps répond à une déviation intellectuelle. L'autopsie de quelques individus a montré dans le crâne un phénomène singulier. Il y a un lobe du cerveau, chez le castor, où l'opération de la raison, comme celle des pieds et du visage se fait au rebours des autres cerveaux humains. Les choses se voient là autrement que nous les voyons. La ligne droite paraît une courbe, l'immobilité est prise pour le mouvement et la partie constitue le tout. On peut citer le crâne d'un individu célèbre, Joseph de Maistre, où ce lobe était très remarquable, et nous recommandons aux anatomistes curieux de pareilles difformités le crâne de Louis Veuillot où se voyait à l'œil nu cette monstruosité intéressante.

Ajoutons ce trait caractéristique que tous les individus de l'espèce, bien loin d'éprouver une souffrance de cet état exceptionnel, au milieu de notre civilisation moderne, en ont une satisfaction incroyable, et s'en vantent avec orgueil. Jamais ils ne se blessent qu'on leur présente le miroir et ils se tiennent, dans leur estime, pour les créatures de Dieu les plus perfectionnées. Bien différents des tardigrades auxquels on penserait qu'ils devraient appartenir, ils ont une ardeur fébrile dans leurs mouvements en arrière. Ce sont les moins paresseux de toutes les espèces vivantes. Plus ils reculent loin en toutes choses, plus il leur semble qu'ils font progresser le vrai et le bien sur la terre. Étrange dans son attitude et dans sa marche,

car il se tient toujours la tête et les yeux baissés, marmottant quelques oraisons, le castor ne l'est pas moins dans son accoutrement. Les uns sont de robe longue, les autres de robe courte. Les premiers affectionnent des boucles d'or ou d'argent sur leurs chaussures. C'est un caractère jugé par eux de grande vénérabilité. Et il faut que leur robe aille touchant sur leurs talons. Les assemblées où les castors étaient en majorité ont daigné se mêler de cela et l'ont consacré pour que rien ne change à l'avenir. Au siècle dernier, ils engluaient de pommade leur chevelure et la couvraient de poudre. Ce n'est qu'avec désespoir, et pour ne pas être suivis des gamins dans la rue, qu'ils ont renoncé à ce procédé innocent de paraître respectables, mais ils entendent bien que ce soit là le dernier sacrifice fait à la civilisation. Un grand nombre d'autres ont un penchant particulier pour la vie de claustration ; c'est pour cela qu'on les appelle *moines*—toutefois avec l'idée de hanter perpétuellement les salons du monde et de les diriger à leur guise.

Par humilité, et en raison de la pauvreté qu'ils prétendent pratiquer, ils ne portent ni boucles d'or ni boucles d'argent. Quelques-uns ne portent même pas de souliers. Mais ils dominent ceux qui tiennent encore à ces frivolités, et ils se croient d'une espèce bien supérieure à ceux qui portent des boucles d'or.

Le castor de robe courte s'habille comme le commun des mortels. Ceux-ci s'assujettissent d'habitude au fardeau moins parfait de la vie de famille. Ils se résignent à multiplier l'espèce. Autrefois le castor de robe courte était appelé par les méchants, *congréganiste* et *jésuite ;* on l'appelle aujourd'hui *clérical.* Il doit, pour être parfait, parcourir tous les jours un journal fort mal agencé contenant des légendes folles dont il fait ses délices : c'est le bréviaire des laïques. Il a de plus pour mission ennuyeuse de remplir la nef du Gésu les jours, où, monté sur ses échasses oratoires, le révérend Père Hendricks, ou autre, prêche

des conférences ; il gagne là de grandes indulgences. Enfin, pour ravir le paradis qui souffre violence, il doit être l'abonné fidèle de la *Vérité* et quêter auprès des pieuses servantes pour le denier de Saint-Pierre.

Analysons maintenant en traits rapides les plus remarquables variétés de l'espèce :

Variété A. C'est le castor polémiste. Sa grande horreur c'est la liberté de la presse, surtout la liberté de conscience. Ces deux vilaines choses constituent pour lui la révolution. Et la révolution est vieille dans le monde, elle date du jour où Satan fit briller la pomme aux regards d'Eve.

C'est ainsi que dans la littérature casterienne on écrit l'histoire de l'humanité. Le castor de cette catégorie adore la liberté, mais une liberté toute particulière et de sa façon " la liberté du bien." Aussi il veut des substituts, organes du parquet, pour happer au collet ceux qui, en paroles ou en écrits, veulent ou se permettent "la liberté du mal." L'idée fixe de ce bipède qui fait des livres, barbouille des journaux, ou débite des sermons, c'est de contraindre les hommes par la force à adorer Dieu. Dieu a fait les hommes libres et les supporte tels... Même quand ils l'offensent, il ne les frappe pas: il les attend à leur conscience. Le castor est convaincu qu'en cela Dieu se trompe, il ne doit y avoir sur la terre qu'un seul culte. Tous les autres, dignes de l'enfer après cette vie, doivent être prohibés par la loi, extirpés par le fer et par les bûchers.

Les jésuites de la *Civitta Cattolica* qui fournissent beaucoup d'échantillons pour nos variétés, écrivent dans leur splendide revue " que le péché doit être puni " par les magistrats comme un délit." Leur idéal c'est le juge condamnant à l'amende et à la prison les infractions aux lois de l'église.

Variété B. Le castor fétichiste forme cette intéressante variété. Nos échantillons sont innombrables. Le grand fétiche c'est le vénérable Pie IX. La sainteté de notre seigneur le pape, comme disent les pieux

romains, est l'objectif de leur adoration. L'un (un passionniste, le P. Faber) met la dévotion au pape "au rang du culte eucharistique." L'autre (Louis Veuillot) nous a dit que "le pape c'est toute l'Eglise", l'autre "que le pape est l'homme qui porte la pensée de Dieu." C'est le thème des jésuites de la *Civitta*: quand le pape pense, c'est Dieu qui pense en lui. *Quando egli medita Dio che pensa in lui.*"

Elle est raide, celle-là ! Un monsignor français, M. l'abbé de Ségur, laissa loin derrière lui ces timides assertions. Il vint nous dire sans broncher, à propos du pape dans l'Eglise, que "c'est la partie qui est le tout."

Voilà donc ce vénéré pontife changé en grand Lama. Ce n'est rien moins pour nos castors qu'une incarnation de Dieu. 'Il n'y a plus qu'un évêque pour tout le catholicisme, le pape. Et l'abbé Courbalot un des fougueux de l'école, a dit, de sa plus haute voix, dans la chaire de Saint-Sulpice à Paris : "Les évêques sont les enfants de "chœur du pape."

Variété C. Le castor inquisiteur. L'abbé Morel, un des personnages de l'*Univers*, représentait splendidement cette variété. Pour lui l'inquisition est l'institution par excellence. Avec de grands inquisiteurs, on peut répondre de l'ordre dans la société civile et religieuse. "L'inquisition c'est la perle du droit canon." Elle a illustré des papes qui l'ont chaudement propagée et jusqu'à des conciles pour lesquels cette méthode expéditive de convertir les incroyants a paru merveilleuse. "L'inquisition est l'œuvre des siècles "de foi." Malheureusement "nous ne sommes pas "dignes de l'inquisition" et il faut attendre pour l'humanité de meilleurs jours.

Variété D. Le castor ignorantin. Celui-là est convaincu que toutes les misères de ce monde viennent de la détestable habitude que les hommes ont prise de lire et d'écrire. Si le livre n'existait pas, si notre science était au niveau de celle des Iroquois, nous

serions tous des saints. C'est " *la brute* polytechnique " (le mot est de M. Veuillot) qui nous mène à l'athéisme. " Elle sonde, dit-il, les œuvres de Dieu, " mais elle ne voit pas l'ouvrier. " Quand serons-nous donc débarrassés de *la brute* polytechnique ?

Toute la théorie de cette variété bizarre de castors a été résumée par l'un d'eux dans l'aphorisme suivant destiné à convertir au catholicisme toutes les académies : " La science ne fait que donner plus de forces et fournir plus de ressources à la perversité. " Argument irrésistible pour foudroyer la libre pensée.

Variété E. Le castor admirateur du laid. Pour celui-ci, le beau c'est ce qui est contre nature, ce qui est difforme, sans grâce, sans art. La vue du beau est une sensualité coupable, et sa représentation un acte de péché. Le bipède de cette variété ne trouve de statues tolérables que celles des longs et grossiers personnages qui décorent quelques portails de nos vieilles églises du moyen âge. Il regarde comme des œuvres barbares les merveilleuses statues grecques conservées dans nos musées, et tout ce qui est sorti du ciseau des grands artistes de la Renaissance.

Il pense en littérature comme en fait d'art. " Le " latin du bréviaire romain, a dit en pleine chaire le " retardataire Courbalot, le latin du missel romain, le " latin de la liturgie romaine est bien supérieur à " celui de Cicéron et de Tacite."

Nous devons au même, cette précieuse découverte, si conforme à la vérité de l'histoire, que " l'Eglise a créé " la langue latine."

Telles sont les principales variétés de l'espèce que nous avons essayé de décrire. Il ne reste plus que quelques mots à ajouter sur ses mœurs et sur ses habitudes.

Ces bipèdes fréquentent de préférence les rues les plus retirées, les plus sombres, les moins aérées des villes. Quelques-uns ne tiennent nullement à la propreté sur eux-mêmes et dans leurs maisons. En cela ils

agissent par principes. L'un de leurs plus fameux législateurs a découvert que " le corps humain est fait " de saleté ;" que ce qui énerve et tue ce stupide corps " c'est de se vautrer dans toutes les propretés imagi- " nables ;" que les amants " de la propreté sont faibles." Fier de ces grandes idées, il en est venu à promulguer cette vérité politique qui jette tant de lumière sur l'humanité : " L'empire appartient aux malpropres."

Voilà comment ce retardataire grincheux éprouvait pour les boues de Rome une attraction si douce et tant de répulsion pour l'asphalte parisien. On le voyait avec son épaisse chevelure, sa redingote poudreuse, parcourir dans un dédain superbe la cité reine de la civilisation, en lui jetant son anathème : Ville de propreté, je te méprise !

Enfin la grande espérance, l'objectif ardemment poursuivi par cette race étrange, au sein des sociétés modernes, est d'amener l'homme à n'avoir qu'un seul roi et maître disposant des âmes et des corps, le pape reconnu comme l'incarnation de Dieu sur la terre, faisant courber devant lui toute tête, toute intelligence, toute raison, toute volonté, pasteur unique de l'immense troupeau humain, distribuant largement le lait et la laine aux gardiens dont il voudrait bien se servir pour conduire ses brebis dociles aux pâturages et les ramener aux huttes grossières où il les tiendrait parquées. Plus le troupeau serait ignorant, plus il serait gouvernable ; moins il s'adonnerait à la propreté, plus il serait fort et puissant. Bien surveillé et bâtonné au besoin, jeté à l'occurence dans les basses fosses du saint office, brûlé sous le San Benito s'il s'avisait jamais de penser autrement que le pape, il accomplirait de la sorte sa loi de perfectionnement sur la terre, jusqu'à l'heure où il recevrait sa belle récompense d'une vie employée si humblement et si bien comprise."

L'INFLUENCE INDUE

Truth is always strange,— stranger than fiction.

BYRON.

L'influence indue, influence électorale, si l'on aime mieux, dont il est parlé aux chapitres qui précèdent, est une des caractéristiques les plus lamentables de notre politique canadienne, une des causes les plus brutalement apparentes de l'infériorité de notre race.

Le prêtre qui prend en mains à la fois la houlette et le bâton de commandement, l'Evangile et la liste électorale, le bulletin de confession et le bulletin de de vote, est le maître des destinées du peuple, auquel il ne reste plus d'autre ressource que de reconquérir sa liberté par ses propres efforts.

Volney raconte qu'un jour, de reproche en reproche, les docteurs des différents cultes commencèrent à révéler tous les délits de leur ministère, tous les vices cachés de leur état ; il se trouva que chez tous les peuples *l'esprit des prêtres*, leur *système de conduite*, leurs *actions*, leurs *mœurs* étaient absolument les mêmes ;

Que partout, ils avaient composé des *associations secrètes*, des *corporations ennemies* du reste de la société ;

Que partout ils s'étaient *attribué* des *prérogatives*, des *immunités* au moyen desquelles ils vivaient à l'abri de tous les fardeaux des autres classes ;

Que partout, ils n'essuyaient ni les fatigues du laboureur, ni les dangers du militaire, ni les revers du commerçant ;

Que partout, ils vivaient célibataires afin de s'épargner jusqu'aux embarras domestiques ;

Que partout, sous le manteau de la pauvreté, ils

trouvaient le secret d'être riches et de se procurer toutes les jouissances ;

Que, sous le nom de *mendicité*, ils percevaient des *impôts* plus forts que les primes ;

Que, sous celui de *dons* et *offrandes*, ils se procuraient des revenus certains et exempts de frais ;

Que, sous celui de *recueillement* et de dévotion, ils vivaient dans l'oisiveté et dans la licence ;

Qu'ils avaient fait de l'aumône une vertu afin de vivre tranquillement du travail d'autrui ;

Qu'ils avaient inventé des cérémonies du culte afin d'attirer sur eux le respect du peuple, en jouant le rôle des dieux dont ils se disaient les *interprètes* et les *médiateurs* pour s'en attribuer toute la puissance ; que dans ce dessein, selon les lumières ou l'ignorance des peuples, ils s'étaient faits tour à tour *astrologues*, *tireurs d'horoscopes*, devins, magiciens, nécromanciens, charlatans, médecins, courtisans, confesseurs de princes, toujours tendant au but de gouverner pour leur propre avantage ;

Que, tantôt ils avaient élevé le pouvoir des rois et consacré leurs personnes pour s'attirer leurs faveurs ou participer à leur puissance ;

Et que, tantôt ils avaient prêché le *meurtre des tyrans* (se réservant de spécifier la tyrannie) afin de se venger de leur mépris ou de leur désobéissance ;

Que toujours ils avaient appelé impiété ce qui nuisait à leurs intérêts ; qu'ils résistaient à toute instruction publique ; qu'enfin, en tout temps et en tout lieu, ils avaient trouvé le secret de vivre en paix au milieu de l'anarchie qu'ils causaient, en sûreté sous le despotisme qu'ils favorisaient, en repos au milieu du travail, qu'ils prêchaient dans l'abondance au sein de la disette ; et cela en exerçant le commerce singulier de *vendre* des *paroles* et des gestes à des gens crédules qui les payent comme des denrées du plus grand prix.

Alors les peuples, saisis de fureur, voulurent mettre en pièces les hommes qui les avaient abusés mais le

législateur arrêtant ce mouvement de violence et s'adressant aux chefs et aux docteurs : " Quoi ! leur dit-il, instituteurs des peuples, est-ce donc ainsi que vous les avez trompés ?

Et les prêtres troublés répondirent : O Législateur ! nous sommes hommes et *les peuples sont si superstitieux* ! ils ont eux-mêmes provoqué nos erreurs."

Et les rois dirent :

" O législateurs ! les peuples sont si *serviles* et si *ignorants* ! eux-mêmes se sont prosternés devant le joug qu'à peine nous osions leur montrer."

Alors le législateur se tournant vers les peuples : Peuples,leur dit-il, souvenez-vous de ce que vous venez d'entendre : ce sont deux *profondes vérités*. Oui, vous-mêmes causez les maux dont vous vous plaignez ; c'est vous qui encouragez les tyrans par une lâche adulation de leur puissance, par un engouement imprudent de leurs fausses bontés par l'aveulissement dans l'obéissance, par la licence dans la liberté, par l'accueil crédule de toute imposture : oui, qui punierez-vous des fautes de votre ignorance et de votre cupidité ?"

Et les peuples interdits demeurèrent dans un morne silence.

Il faut parcourir notre politique canadienne pour comprendre toutes la portée de ces paroles prophétiques.

En ouvrant par exemple un de ces procès d'influence indue qui ont révélé tant d'infamies, on est en droit de se demander si ceux qui ont écouté ces conseils et n'ont pas sauté à la gorge des imposteurs, n'ont pas mérité leur sort, et s'ils nous est permis de pleurer sur leur ruine.

Puisons à pleines mains dans les dépositions officielles et voyons à quelles monstruosités nous nous heurtons.

Contestation de Berthier. Elections de 1878. Dépositions.

JOSEPH MAYER (Page 24)

Q. — Quand le curé a-t-il dit que le diable était sorti de l'enfer ?

R.—Tout ce qu'il a dit, il a dit ces mots-là en chaire : que Lucifer était sorti de l'enfer, qu'il avait pris la liste électorale qu'il avait parcouru tous les rangs et qu'il avait enregistré le nom de ses communiants et qu'il avait une grosse majorité dans la paroisse ; de plus il a dit : Sur treize ou quatorze cents communiants, quatre ou cinq cents seulement sont dignes de s'approcher de la Sainte Table parcequ'il a dit : Si le chef de la famille a voté libéral, la femme et les enfants sont indignes de s'approcher, comme le chef. Les quarante heures comménçaint ce jour-là et il y en a eu bien peu qui les ont faites, on les comptait.

Q. — Vous avez dit que vous marquiez au doigt ceux qui ont fait leurs Quarante Heures ?

R. — Je vous ai dit tout à l'heure qu'on était marqué au doigt, les gens libéraux qui allaient communier. Pour cette raison-là vous voyiez le monde à la porte de l'Eglise, par petits pelotons, les bleus ensemble et les rouges ensemble ; et ceux qui allaient à confesse parmi les rouges, les bleus disaient : En voilà un qui est converti et il y en avait parmi ; et nous autres, en les voyant on leur disait : tu es converti ?

GEORGE FRÉCHETTE (Page 195)

Q. — Avez-vous entendu M. le curé parler de libéralisme catholique et de libéralisme politique et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R. — J'ai eu affaire à aller le trouver sur différents rapports, je me suis trouvé affligé dans le temps, et j'avais besoin de son secours ; il m'a entretenu en prêche passablement longtemps ; j'ai été dans le cas d'endurer et de ne rien dire, je me suis soumis à toutes choses, et à la suite, il m'a dit qu'il fallait faire des sacrifices. Il y a deux systèmes dans la cause sur quoi il a entendu de me faire faire des

sacrifices : moi je n'ai pas eu de difficultés pour un système de faire un sacrifice ; pour le dernier système, il m'a proposé qu'on était en temps d'élection et qu'il fallait faire un sacrifice ; que j'avais toujours été libéral, que j'avais toujours été comme rebelle et que ça pouvait être une punition les afflictions que je pouvais avoir ; qu'il fallait faire un sacrifice, pour obtenir de la Providence une guérison ; mais je n'ai pas été capable de faire un sacrifice dans ce sens là.

Q. — Quel sacrifice M. le Curé vous demandait-il de faire ?

R. — C'était de voter pour l'autre parti.

Q. — Quelles étaient les afflictions dont il voulait parler en disant que la Providence vous avait affligé de cela ?

R. — C'était un de mes fils qui était comme troublé, dans le moment, qui avait l'esprit fatigué ; de manière que j'avais été à lui pour demander un renseignement sur la manière dont je devais m'y prendre pour obtenir sa guérison.

Q. — Vous lui demandiez des avis spirituels ?

R. — Oui.

Q. — Vous a-t-il dit en punition de quoi cette affliction-là vous avait été envoyée ?

R. — Il a dit que j'avais toujours été rebelle contre l'Eglise sur différents rapports ; qu'il avait passé en collection pour quelques affàires et que je n'avais pas voulu contribuer et que l'un et l'autre occasionnaient que je fusse puni dans le moment.

Q. — A-t-il parlé aussi dans le même temps, de votre politique, de votre parti ?

R. — Certainement que oui ; puisqu'il a dit que j'avais toujours été libéral et contre l'Eglise.

Q. — Il ne vous a pas dit de faire rien qu'un sacrifice ; il vous a dit d'en faire plusieurs ?

R. — Il m'en a cité deux.

Q. — Les deux principaux ?

R. — Ça peut se faire que ce serait les deux principaux ; moi, j'ai considéré de mettre une petite somme qu'il me demandait pour un sacrifice. J'ai préféré donner cette petite somme d'argent là parce que je ne suis pas beaucoup riche, plutôt que de faire l'autre sacrifice.

Q. — Vous avez préféré donner de l'argent plutôt que de sacrifier votre opinion politique ?

R. — Oui, monsieur.

MAXIME HENAULT (Page 205)

R. — Je suis allé au presbytère demander à M. le curé pour faire mes Pâques.

Q. — Qu'est-ce qu'il vous a demandé d'abord en vous disant bonjour ?

R. — Je suis entré et j'ai dit : bonjour monsieur le curé, il a dit : bonjour M. Henault. Il m'a demandé : comment vont les rouges ? J'ai dit : " Il vont assez bien dans ce temps-ci, mais ils ont des difficultés pour faire leurs pâques et je voudrais bien faire mes pâques, comme je les ai toujours faites depuis ma première communion. " Il me dit-là, dans cette occasion là : pour quel parti avez-vous voté ? J'ai dit : j'ai toujours voté pour M. Sylvestre. Il m'a dit : voilà une élection qui se présente, voterez-vous dans le même sens ? J'ai dit : óui. Il m'a dit : " eh bien ! pas de Pâques ! "

BERNARD RIBARDY (Pape 229)

Q. — Le curé a-t-il parlé de ceux qui voulaient se damner et qu'est-ce qu'il a dit à ce sujet ?

R. — Oui ; toujours en parlant du parti libéral, il a dit : " Si vous voulez vous damner vous avez en belle, allez et votez pour le parti libéral."

Q. — Vous rappelez-vous s'il a parlé de serpents et qui il a dit étaient des serpents ?

R. — Oui, c'était dans le mandement qu'il disait qu'il avait oublié, disant que ça venait de Monseigneur, qu'il avait oublié de le lire et dans ce mandement Monseigneur nous comparait à des serpents.

Q. — A-t-il dit les enfants de qui, et quelle sorte de têtes étaient les libéraux qui ne voulaient pas écouter leur curé ?

R. — Il s'est exprimé plusieurs fois. Il a dit que c'étaient des " têtes croches "

Q. — Et les enfants de qui ?

R. — Les enfants du diable ; les deux mots se suivaient, les enfants du diable et les enfants du démon.

DAVID FRÉCHETTE (Page 244)

Q. — Qu'est ce que vous avez compris des paroles de votre curé, qu'un électeur catholique pouvait faire ou ne pouvait pas faire relativement au parti libéral ?

R. — J'ai remarqué un jour que monsieur le curé a dit, dans l'explication du dimanche, que le parti libéral était le parti qui ressemblait en couleur au feu de l'enfer ; il a dit cela d'une manière excitée, en frappant un coup de poing sur la chaire.

ADOLPHE LAJOIE (Page 277).

Q. — Avez vous eu une conversation avec le révérend M. Brien après votre confession terminée ?

R. — Après que j'eus fini, je me suis levé pour partir et il m'a rappelé et il m'a demandé pour qui j'étais, j'ai dit "il y a trois ans, j'étais pour M. Sylvestre" et il m'a demandé "à présent êtes-vous pour lui, " j'ai dit "oui" et il a dit "à présent il faut changer ce parti là et prendre l'autre parti". J'ai dit "j'ai toujours été de ce parti, je ne connais pas l'homme qui se présente, je ne l'ai jamais vu et M. Sylvestre, je le connais comme il faut" Il a dit : "mon enfant si tu es pour lui, et bien tu n'es pas capable de faire tes Pâques." J'ai dit : gardez-les, s'il n'y a pas moyen, je suis pour lui."

FRANCOIS COMERTIN (Page 315)

Q. — Comment étaient considérés les libéraux au point de vue de la religion d'après ce que disait votre curé. ?

R. — Pour des déchaînés, des diables !

Q. — Après votre confession terminée, c'est à-dire après l'absolution ou la bénédiction, avez-vous eu une conversation avec votre curé au sujet de l'élection ?

R. — La bénédiction qu'il m'a donnée, il s'est levé et il m'a dit : "de m'en aller me damner avec mon parti" C'est la bénédiction qu'il m'a donnée.

EDOUARD BELAND (Page 321)

Q. — Avez-vous eu occasion d'entendre prêcher votre curé sur la politique et l'élection ?

R. — Oui.

Q. — Quelles sont les paroles dont vous vous rappelez le plus ?

R. — Il nous a dit que le parti libéral était un parti condamné par l'église et il a fait une comparaison, que les libéraux étaient en comparaison comme des œufs qu'on mettait à couver sous une poule lorsqu'ils n'éclosaient pas, qu'on était pourri, qu'on avait le cœur pourri et enfin beaucoup de choses qu'il a dit dans le temps.

Ce sont là les réponses typiques d'un procès pris au hasard, sans avoir égard à l'opinion politique qui y est exprimée.

D'ailleurs, si les circonstances s'y prêtaient, il serait facile de trouver les mêmes dénonciations contre des conservateurs lorsque le curé qui avait entrepris de discipliner la paroisse était, par exemple, un *castor*.

L'esprit de domination est tellement inné dans tous les rouages de la machine ecclésiastique ; sa conviction dans l'abjecte soumission du peuple canadien est si bien ancrée, que rien n'arrête le curé prédicateur ou cabaleur politique.

Quand on songe qu'il a fallu des années et des années avant qu'un juge osât dire ce qui suit, sans être, non pas condamné par le clergé, mais lapidé par le peuple :

" Il peut y avoir ou il y a, dans les sermons ou discours qualifiées tels, des matières temporelles qui tombent nécessairement sous ma juridiction. Le sermon n'est donc pas de lui-même en dehors de toute jurisdiction laïque ; c'est la matière de ce sermon et la nature de la demande faite au tribunal à son égard, qui déterminent de quelle juridiction il relève."

Et maintenant quelle a été la conséquence de ce mode de faire au point de vue religieux, que nous examinons seul aujourd'hui ? La destruction du respect du prêtre.

A force de le voir se mêler aux luttes, on l'a réduit à sa juste valeur d'agent électoral et un

procès récent, qui s'est déroulé devant la Cour d'Appel, montre toutes les éclaboussures dont a été criblée leur soutane.

Qu'on en juge par cette déposition officielle :

R. — La question est celle-ci : Si les faits qu'il y a dans le document étaient publics dans la paroisse comme ayant été prononcés par le demandeur lui-même ?

Q. — C'est-à-dire pas le mot à mot, mais quelque chose dans ce sens-là ?

R. — Je ne sais pas du tout ce qui a été reconnu dans la paroisse pour avoir été dit par le candidat.

Q. — Prenez l'ensemble ?

R. — Il y avait certaines choses qui n'étaient pas connues dans la paroisse. Il a été connu dans la paroisse qu'une sœur au couvent avait été affrontée et que c'était devenu public par la publication sur les journaux et que le seigneur avait été employé pour empêcher les journaux anglais de le publier. C'était connu que c'était le curé dans le temps. Quant aux sept sœurs qu'il était connu dans la paroisse, qu'il y avait eu sept filles d'attrapées dans la paroisse chez nous et parmi lesquelles était une des filles du demandeur. qu'il l'avait envoyée chez sa tante à Montréal, mais qu'il disait qu'il lui avait envoyé apprendre l'anglais dans les townships, ça été dit, j'étais présent dans l'église, pour les sept filles ; au lieu de sept sœurs c'était sept filles de la paroisse qui avaient été affrontées. Voici ce qui était connu dans la paroisse.

Q. — Mais ce n'était pas le demandeur qui avait affronté les sept filles ?

R — Non, le curé nous a dit qu'il y avait sept filles de la paroisse qui avaient été affrontées, parmi les sept, il y avait une fille du demandeur, que le curé disait en chaire ?

Q. — Je vous demande s'il n'était pas connu que le candidat avait dit cela en dehors ?

R. — Non, cette affaire-là, par rapport aux curés, que c'étaient tous des *m*..., excepté un.

Q. — Ce que je vous demande, docteur, c'est ceci : Si c'était connu dans la paroisse que le demandeur avait dit cela ?

R. — On attribue au demandeur d'avoir dit que le curé lui avait dit dans un couvent du comté, après un examen, qu'en France, dans un couvent, qu'un grand nombre de sœurs avaient été séduites, et que la supérieure, jalouse de voir que le chapelain s'amusait plutôt aux jeunes qu'aux vieilles, s'était jetée dans un puits. C'était le curé qui le lui avait dit, et il lui a dit qu'il avait appris cela à une retraite de prêtres, ici, par un curé français qui avait prêché la retraite et qui avait rapporté ce fait-là. Voilà ce qui était connu dans la paroisse, par rapport à cette affaire du couvent de France. Moi, j'ai appris du demandeur ce fait-là.

Qui donc restaurera dans leur ancienne grandeur les bons prêtres d'autrefois qui refusaient de se mêler à nos luttes intestines ?

Encore une ruine qui ne se relèvera pas, et pour cause.

L'exemple vient de trop haut pour espérer une réforme.

Les premiers vendus sont les chefs du clergé ; ont-ils ensuite le pouvoir de reprocher à leurs inférieurs de les imiter ou même de chercher à les devancer ?

Prenez garde à ce que l'avenir vous réserve, craignez que le peuple ne se soulève.

Ce jour-là, si les privilégiés ecclésiastiques veulent faire entendre leur ancienne voix et songent, comme autrefois, qu'il y a toujours une ressource, que le peuple est superstitieux, et qu'il faut l'effrayer par les noms de Dieu et de la religion.

S'ils viennent à s'écrier :

" Nos chers frères, nos enfants ! Dieu nous a établis pour vous gouverner. "

Il se pourrait bien que le dialogue suivant vînt à s'engager :

Le Peuple

Montrez-nous vos pouvoirs célestes ?

Les Prêtres

Il faut de la foi, la raison égare !

Le Peuple

Gouvernez-vous sans raisonner ?

Les Prêtres

Dieu veut la paix ; la religion prescrit l'obéissance.

Le Peuple

La paix suppose la justice ; l'obéissance veut la conviction d'un devoir.

Les Prêtres

On est ici bas que pour souffrir

Le Peuple

Montrez-nous l'exemple.

Les Prêtres

Vivrez-vous sans dieux et sans chefs ?

Le Peuple

Nous voulons vivre sans oppresseurs.

Les Prêtres

Il vous faut des *médiateurs*, des *intermédiaires.*

Le Peuple

Mediateurs près de *Dieu et des rois ! Courtisans et prêtres*, vos services sont trop dispendieux : nous traiterons désormais directement nos affaires.

Et alors le petit groupe s'écriera : " *Tout est perdu, la multitude est éclairée.* "

Ce serait le moment pour le peuple de répondre : " Tout est sauvé ; car si nous sommes éclairés, nous n'abuserons pas de votre force : nous ne voulons que nos droits. Nous avions des ressentiments, nous les oublions ; nous étions esclaves, nous pourrions commander ; nous ne voulons qu'être libres et la liberté n'est que la justice.

MYSTICISME ET CHASTETÉ

> Dans l'ombre des temples et derrière les voiles des autels ils firent agir et parler les dieux, rendirent des oracles, montrèrent des prodiges, ordonnèrent des sacrifices, imposèrent des offrandes, prescrivèrent des fondations et sous le nom de religion, les États furent tourmentés par les passions des prêtres.
>
> VOLNEY.

Il y a quelques mois à peine mourait une pauvre fille fort dévote, membre d'une foule de congrégations et associations de prières, mais aussi très pauvre. Sa sœur qui était en service chez un de nos concitoyens les plus respectables eut la charge de ses funérailles et intéressa ses maîtres à sa situation. Peu au courant des démarches à faire, elle sollicita leur aide pour obtenir des funérailles décentes.

Le Dr X... chez qui elle travaillait se rendit au séminaire et faisant valoir les pieux états de services de la défunte et ses droits acquis dans les saintes sociétés dont elle faisait partie, demanda qu'un service fût chanté à l'inhumation qui avait lieu le lendemain, en offrant naturellement de payer *un léger supplément.*

Aussitôt, le préposé aux enterrements flairant une affaire dit de sa voix la plus doucereuse :

—Ah, certainement, pour une aussi sainte fille, nous ferons ce que vous désirez, mais nous ne le pouvons pas à Notre-Dame. L'enterrement est à sept heures et à huit heures nous avons un grand service, un service de TROIS CENTS DOLLARS ! Vous comprenez qu'il faut placer les décorations à l'avance et qu'on ne peut pas se servir de ces tentures-là pour un petit service

de rien du tout. Non. Mais, si vous voulez, nous allons faire chanter un service à Ste-Cunégonde.

C'était en hiver ; offrir un service *extra muros* semblait une prétention si étrange qu'elle frisait l'impertinence et le docteur le lui fit bien voir. Enfin, de concession en concession,il fut décidé que le service aurait lieu à la chapelle Notre Dame des Anges, rue Chenneville.

Le convoi était bien humble, bien solitaire. La pauvre défunte venue du fin fond de sa campagne n'avait en ville ni parents ni amis, seul le Dr X... suivait le corps.

Lorsque la bière sortit de la petite chapelle, les cloches de Notre-Dame sonnaient à toute volée, le bourdon résonnait dans l'air, un char empanaché stationnait sur le parvis.

Sait-on quel était ce grand enterrement, ce service triomphal dont les miettes ne pouvaient même pas servir à une bravre et honnête fille qui s'était tuée à gagner la vie de son pauvre père infirme ? C'était le service d'une immonde proxénète qui, pendant vingt ans, a gangréné toute la jeunesse de notre ville, de *Black Angèle*, la plus hideuse virago, qui ait existé au monde.

C'est qu'il n'a pas d'odeur ou plutôt, *bene olet* l'argent qui tombe dans le coffre-fort ecclésiastique !

Lorsque vous montez la rue St-Laurent et que, parvenu à la rue Ste-Catherine, vous tournez à gauche vous voyez bientôt un énorme bloc de pierre qui a été construit par le Séminaire à même la succession d'un individu que tout le monde a connu sous le sobriquet de *Le Chien*.

Le Chien avait fait sa fortune à exploiter une série de bicoques délabrées qui s'étendaient le long de la rue St-Urbain. Tout ce que la prostitution possède de plus repoussant était entassé là dans une horrible promiscuité. Chacun de ses bouges était loué à la semaine et d'avance ; le propriétaire faisait chaque samedi sa

tournée entassant dans son escarcelle le tribut du vice et du crime.

Quand ce saint homme rendit sa belle âme au créateur, il laissa cette escarcelle gorgée d'or au clergé qui s'en saisit et fit dire à satiété des messes solennelles pour ravir aux douleurs du purgatoire leur brebis repentante.

Aussitôt le bonhomme enfoui, on s'empressa de tirer parti de la succession et d'abattre les masures qui rappelaient de si tristes souvenirs, surtout qui ne rapportaient plus assez.

C'est alors qu'on construisit un large pâté de maisons à deux façades dont le bloc porte le nom du saint administrateur de la non moins sainte succession.

Mais il est évident que si la pierre a remplacé le modeste plançon, le trafic qui se commet dans la place n'a guère changé. En pleine rue Ste-Catherine, sous l'égide de cette pieuse fondation, s'étale une rangée de cabarets ou *beaneries* aux carreaux multicolores, aux paravents suspects et aux arrière boutiques trop connues.

L'argent qui sort de là ne doit pas se gagner au labeur annoblissant de l'honnête homme ou de la pure travailleuse, mais on n'y regarde pas de si près là-bas.

D'ailleurs, quand on a accepté l'argent de *Black Angèle* on n'a pas le droit de paraître scrupuleux.

C'est égal, quel drôle d'effet produit sur la jeunesse qui s'est conservée saine au milieu des tristes exemples de chaque jour, le spectacle de compromis aussi répugnants chez ceux qu'elle est appelée à vénérer.

Peut-on s'étonner de voir s'amoindrir le respect du prêtre et dans des cas de ce genre presque le respect de la religion dont on met ainsi le bon renom et la vénération en coupe réglée ?

Il est absolument nécessaire dans une population comme la nôtre où il existe une liberté de mœurs que l'on pourraient qualifier d'excessive, de provoquer dans le peuple un vrai culte de la pureté corporelle.

Il ne rentre pas dans nos habitudes de calfeutrer jeunes filles et jeunes gens, de les claquemurer jusqu'à leur majorité, d'empêcher toute relation entre les deux sexes dans le cours de la vie usuelle ou sociale. Les duègnes et le gynécée sont inconnus au Canada, mais la fréquentation des jeunes gens et des jeunes filles entraîne pour ceux qui ont charge d'âme des devoirs d'autant plus sérieux qu'elle est plus libre.

Au lieu de la surveillance pratiquée dans d'autres pays aux mœurs plus sévères, il eût fallu recourir à des mesures toutes spirituelles qui auraient été effectives si elles eussent été appliquées consciencieusement et intelligemment.

C'était la vénération de l'honnêteté qu'on devait susciter dans les jeunes esprits par tous les moyens, par tous les actes et par toutes les paroles possibles.

Il aurait fallu que notre clergé fût chaste dans son corps, dans ses actes et dans ses paroles.

Tant d'exemples de relâchement de mœurs, de scandales, d'immoralité se rencontrent à chaque pas que nous pouvons dire : le clergé ne s'est pas montré chaste de son corps.

Les spéculations dont on vient de voir quelques spécimens prouvent clairement qu'il n'a pas été chaste dans ses actes.

A-t-il été chaste dans ses paroles ? nous répondrons vite que non.

Qu'on prenne donc le premier ouvrage catholique venu, le catéchisme même, et qu'on médite si les prêtres qui l'ont rédigé ne sont pas les vrais coupables du mysticisme épouvantable qui règne chez nos dévotes et du trouble moral qui existe chez les jeunes âmes contraintes à subir leurs leçons.

Figurez-vous une petite fille de huit ans, qui répond à une bonne religieuse qui la prépare pour la première communion :

PETIT CATÉCHISME Page 70, No 4 :—

— Que nous défend le neuvième commandement ?
— Le neuvième commandement défend : 1o Les pensées et les désirs qui ont rapport au mari ou à la femme d'autrui ; 2o toutes les pensées et désirs de la chair.

Page 67, No 432 : —

— Que défend le sixième commandement ?
— Le sixième commandement défend : 1o Toute familiarité indécente avec le mari ou la femme d'autrui ; 2o Toute immodestie sur soi-même ou sur d'autres, par regard, paroles ou actions ; 3o Toute indécence dans le vêtement ; 4o Tout ce qui conduit à l'impureté, comme les tableaux et les spectacles déshonnêtes, les *danses vives*, les livres et journaux immoraux.

Voilà de pauvres fillettes bien instruites pour tomber entre les mains de jeunes chapelains.

Qu'arrive-t-il ensuite ?

Deux choses : où elles se réfugient dans le mysticisme et deviennent amoureuses de leur confesseur en tout bien tout honneur, ou cela tourne au plus grave.

Mais, le mysticisme c'est une ruine, c'est la ruine épouvantable de la jeunesse déflorée et avec elle la ruine fatale.

Aussitôt qu'il règne, les directeurs sont débordés, et l'on voit surgir une série de visionnaires qui les surprennent tôt ou tard dans leur bonne foi et leur probité.

N'est-ce pas bien ce qu'il ont cherché ?

Ce seront des lettres de plus en plus fréquentes, d'abord mensuelles, puis hebdomadaires, enfin quotidiennes. A chacune il faudra une réponse et une longue réponse. Les questions sont si nombreuses, si pressantes, si sérieuses. Les visites suivront les lettres, visites non moins longues non moins fréquentes, elles auront lieu soit dans le petit parloir vitré de la sacristie, bientôt à domicile, occupant des soirées, des

journées même et une foule de personnes, que ces assiduités étonneront, se scandaliseront.

N'en avons-nous pas eu un exemple frappant, il n'y a pas longtemps. Une jeune fille très honorable, intelligente, catholique plus que fervente aimait follement son directeur, d'un amour éthéré idéal mais assez humain pour provoquer une esclandre, lorsqu'elle a cru deviner chez lui une passion pour une autre femme.

C'est bien simple : l'âme adonnée à la dévotion est exposée à des tentations plus longues et plus terribles, à une lutte plus acharnée. Les troubles l'inquiètent, l'envahissent ; d'elle-même, il lui est impossible de reprendre son aplomb, sa route. De là, pour elle, le besoin pressant, impérieux de se livrer, de faire abnégation d'elle-même entre les mains d'autrui. Et cet autre sera toujours un être qu'elle croira exempt de ses faiblesses, de ses troubles, de ses perplexités. Il y a bien là un danger, comme le fait remarquer M. Caro.

" Pour moi, je l'avoue, dit-il, je vois là un danger auquel je suis particulièrement sensible. A force de tribulations secrètes et de troubles, j'ai peur que l'âme dévote ne se lasse de ses luttes, ne se remette complètement aux mains d'autrui et ne cherche son repos dans une abdication. Cette crainte me saisit involontairement quand je vois l'inquiétude éperdue de ces imaginations qu'un rien trouble et désespère et qui assaillent le directeur de leurs scrupules incessants. Dans cet état de la dévotion supérieure, on n'ose plus se permettre, sans consulter, une seule démarche, un seul soupir, un seul geste d'âme....

" On trouve, ajoute-t-il, je ne sais quelle molle jouissance dans cet abandon de soi-même aux mains d'un autre. La vie personnelle est un honneur et une fatigue aussi. En croyant ne renoncer qu'à l'honneur et à l'orgueil de vivre par soi-même, on renonce en même temps à la fatigue de choisir et à la responsabilité du choix. L'apparence de l'humilité peut cacher, même dans cet état, cet excès de la vie spirituelle, je

ne sais quel fond d'inertie et de lâcheté, qui s'accommode volontiers d'un état passif et qui fait que nous aimons mieux être la barque que le gouvernail."

C'est cela, tout marche bien, on s'endort et un beau jour l'ouragan éclate.

Par exemple, le réveil est terrible surtout lorsque l'être auquel la femme s'est confiée ne répond pas à ses aspirations, comme c'est trop souvent le cas.

Fénélon ne dissimule pas ces dangers dans une lettre sur *la direction* où tout est résumé avec une précision rapide qui n'est pas dans ses habitudes littéraires : " Les meilleures choses sont les plus gâtées parce que leur abus est pire que celui des choses moins bonnes. Voilà ce qui fait que la direction est si décriée. Le monde la regarde comme un art de mener les esprits faibles et d'en tirer parti, le directeur passe pour un homme qui se sert de la religion pour s'insinuer, pour gouverner, contenter son ambition et souvent on soupçonne dans la direction beaucoup d'amusement et de misère. *Tant de gens sans être ni choisis, ni éprouvés se mêlent de conduire les âmes* qu'il ne faut pas s'étonner qu'il en arrive assez souvent des choses irrégulières et peu édifiantes."

Quelle vérité dans ces paroles, ces accusations que l'expérience de tous les jours rend irréfutables !

Ne comprend-on pas toute la responsabilité à laquelle s'exposent ceux qui négligent de dénoncer les coupables qui peuvent devenir des criminels ?

En veut-on une preuve, nous l'avons sous la main, si triste qu'il soit, puisque la vistime est morte à la peine ?

Qu'on lise ceci, c'est un roman de la vie réelle :

Une pauvre innocente jeune fille est morte à Ottawa, il y a deux ou trois mois, à l'âge de dix-huit ans. Durant ses dernières vacances, le médecin lui conseilla d'aller à la campagne pour refaire sa santé ; et incontinent elle se retira chez un curé très aimable, très obligeant et très recommandé. Par une étrange coïn-

cidence, un père d'un ordre religieux très à la mode se trouvait en même temps l'hôte de ce même curé. Nos deux dévots prirent donc leur parti comme on dit et rivalisèrent d'attentions toutes paternelles auprès de la jeune fille qui appartenait à l'une des premières familles de la ville. Œufs battus au lait, café au Hennessy, vin, fruits, etc., chacun lui portait son petit plat et à sa chambre, encore. Si empressés, si prévenants étaient nos galants que l'enfant les voyait à son lit, le matin, les mains remplies de choses propres à satisfaire sa gourmandise ou ses petits caprices. Et, pour garder son expression à elle (elle disait ces choses au premier venu, l'innocente enfant) elle ne s'en débarrassait qu'une fois décidée à se lever en leur présence. La santé ne revint pourtant pas et elle partit de cet Eden...... mais avant son départ, un de nos deux viveurs lui enjoignit de se confesser une fois rendue dans sa famille de toutes ces bagatelles, ces folies et ces riens qui les avaient tant divertis tous deux.

— Pourquoi disait la naïve enfant ?

— Il le faut (foi de curé).

— Mais je n'ai rien fait.

— C'est vrai, mais tu t'en confesseras toujours, mon enfant !"

Et cette jeune personne, en revenant du confessionnal dit à sa mère et puis, plus tard à toutes ses amies qu'on lui avait refusé l'absolution, qu'elle était renvoyée pour trois semaines.

Etait-ce :

Pour s'être p' t'être *pas* laissé faire ?

Ce même Père, l'hôte du curé s'en va voir les élèves du couvent pendant le dîner pour n'être pas gêné par les religieuses. Quand il les entend venir, il prend à la hâte sur les lèvres des jouvencelles de voluptueux baisers puis se retire drapé dans ses immortelles prétentions de prêtre galant, estimé, respecté, et même, aimé !

Dans le monde il est connu par le nombre de fillettes qui ne tarissent pas en éloges sur sa finesse, son amabilité et sur ses qualités de salon, enfin. On le dit spirituel, affable, prévenant, poli, irréprochable.

Tant mieux, mais l'Eglise n'y gagne rien et la candeur d'imagination des jeunes filles y perd beaucoup trop pour que nous puissions souffrir plus longtemps des attentats de ce genre.

Pour l'éducation des jeunes filles, comme pour la conduite des femmes, nous sommes de l'opinion de ce bonhomme qui racontait ainsi son histoire dans le chemin de fer de Sorel :

— Oui, j'arrive du Montréal, là oùs que j'ai été acheter un moulin à couper.

Je vous dis qu'il s'en passe des affaires de ce temps-là au Montréal ; des affaires comme on n'en voit pas beaucoup chez les habitants. Des scandales que ça en fait frémir. Des femmes honnêtes, de première classe, qui font parler d'elles. C'est vrai que c'est avec des prêtres, mais quand même que ce serait avec des évêques, c'est toujours pas plaisant.

Je sais ben qu'il faut faire quéqu'chose pour la religion, mais, moi, je voudrais pas payer ma dîme avec c'te monnaie là.

Et puis, j'cré ben que j'suis pas l'seul qui prétende que ça devrait pas être permis, parce qu'il y a des curés, à ce qu'on dit, qui veulent excommunier ceux qui sont pas contents.

Y paraît aussi que y a un mandement d'archevêque qui dit que les bons catholiques doivent fermer les yeux sur ces affaires-là.

Ça, ça peut faire l'affaire des curés, mais je reviens à ce que j'ai pour mon dire, que ça fait un peu moins l'affaire des maris.

Enfin, nous autres, les habitants, on n'aime pas ça ; et puis il me semble que y en a queuqu's-uns parmi les gens du Montréal qui aimeraient mieux aussi que ça fût comme dans l'ancien temps : chacun sa femme.

Ceux qu'ont refusé de prendre du ragoût, et qui se font payer pour s'en passer, devraient pas, à c'qui m'semble, tremper leu pain dans l'assiette de ceux qui paient pour en manger.

Ça, ça m'embête.

Et c'est mon caractère.

Dans tous les cas, à c'te heure que j'ai mon moulin à couper, je me moque de toutes ces affaires-là. "

Faites comme lui, achetez des moulins à couper.

LE TERRORISME

Tous les ultramontains
sont traîtres à la patrie.
(M. DE BISMARCK)

Les peuples se laissent facilement conduire par des légendes, surtout lorsqu'elles flattent leurs sentiments nationaux ou religieux ; mais les légendes sont bien dangereuses, car elles deviennent vite des instruments de servitude dont il est d'autant plus difficile de détruire les effets qu'ils sont moins apparents, et par suite moins pénibles à supporter.

L'autorité du clergé en Canada s'est établie sur les bases d'airain qu'il occupe aujourd'hui grâce à une légende populaire de patriotisme, de dévouement national, qu'il a répandue dans le pays, et qui s'est perpétuée de génération en génération.

Cette autorité cléricale est devenue du despotisme, cette obéissance populaire devient du servage, et nous prétendons faire entendre la grande voix de la raison, et ramener le clergé à l'observation de ses devoirs et le peuple à la jouissance de ses droits.

Le clergé, surtout les prêtres étrangers, se sont habitués à traiter le Canada en pays conquis et le Canadien en ilote.

C'est à coups de trique que l'on traite les fidèles ; les insultes et les violences se distribuent à pleine bouche par ces prédicateurs que le peuple a qualifié de *terroristes*.

Pour donner un exemple de l'ordre d'idées dans lesquelles ils se meuvent, des absurdités brutales, des ineptes et méchantes invectives qu'on peut débiter sous le couvert de la foi, il suffira de rapporter ici les paroles qu'un terroriste prononçait du haut de la

chaire, au cours d'une retraite tenue il y a cinq ou six ans :

" Vous êtes des blasphémateurs. Je suis étonné que la " terre ne se soit pas encore entrouverte pour vous engloutir ; " mais ça viendra, et je vous annonce ici, au nom de Dieu " dont je suis le ministre, que j'y verrai moi-même. '

Cet échantillon de sermon qui a été transcrit *verbatim* par un des assistants renseignera suffisamment sur la chrétienneté des enseignements terroristes.

On conçoit l'effet produit sur une assistance canadienne par ce vomissement de haine et de malédictions.

Des événements récents viennent de nous prouver que l'impunité dont jouit cette caste a enfanté des scandales plus douloureux et, plus stupéfiants encore que tout ce que nous avions vu jusqu'à ce jour.

Dans une retraite qui a eu lieu à la porte de Montréal, un autre terroriste s'est permis des écarts indignes et qui crient vengeance.

On en jugera d'ailleurs par les deux extraits de sermon suivants, prononcés à cette occasion, extraits parfaitement authentiques, et qui sont transcrits sur des notes sténographiques :

Il s'agit de l'affaire Guyhot et voici sur quel ton :

" Je ne dis pas qu'un prêtre n'ait pas pêché, mais je dis " que les lettres qui ont servi à sa condamnation étaient " des lettres forgées. Oui, ces lettres ont été forgées par " des hommes corrompus, des vils corrupteurs, à qui je n'au- " rais pas peur de cracher à la figure.

" Ah ! Si les Canadiens-français étaient comme moi, on " aurait chassé ces hommes à coups de pierre et à coups de " bâton.

" Je le répète, ces lettres sont des lettres forgées. Des " monstres ont répandu dans le public, des écrits pervers, " au bas desquels ils ont eu la bassesse d'apposer la signa- " ture d'un prêtre.

" Ah ! je les connais, moi, ces êtres sans pudeur, qui vi-

" vent journellement dans l'adultère. Ce sont des hommes
" à trente-six femmes. Je le répète, il y en a parmi eux
" qui ont jusqu'à trente six femmes.

" Qu'ils viennent me trouver, je leur dirai à la face, s'ils
" le désirent, le nom de telle dame qu'ils ont perdue. Ce
" sont des débauchés, des chiffonneurs de filles, des êtres
" qui n'ont plus aucun sentiment humain et qui sont des-
" cendus plus bas que la brute, plus bas que le chien.

" Je les connais ! "

Sans s'arrêter à la forme, à la haine baveuse qu'exhale cette éjaculation, aux instincts de brute en rupture de chaîne qu'elle décèle, à la folie impudente de cet inconscient qui parle de faux dans des lettres que l'on remue actuellement ciel et terre pour recouvrer et détruire, que penser des ineptes enfantillages que l'on trouve à chaque ligne ?

Ces gens-là prennent-ils donc les Canadiens pour des imbéciles ?

Des journalistes à trente-six femmes : pauvres gueux qu'ils sont, eux qui ont bien du mal à en faire vivre une.

Ah ! ils ne savent pas ce que ça coûte de faire subsister une famille, cela se voit ; et les femmes sur lesquelles ils se basent ne doivent pas valoir cher pour qu'ils se figurent qu'un homme puisse en posséder autant sans toucher ni dîme, ni casuel.

Mais ne parlons pas davantage de ces sottises qui font hausser les épaules et soulèvent le cœur de dégoût.

Il y a des choses plus sérieuses dans l'autre sermon, que voici :

.... Le prêtre, comme vous, mes frères,
" est tenté par le démon ; j'oserai même dire qu'il l'est
" encore plus que vous, et il arrive malheureusement que,
" quelquefois, il succombe à la tentation. Ceci m'amène à
" vous parler de ce fameux scandale d'il y a quelques
" semaines, que certaines feuilles de Montréal ont exagéré
" hors des limites du bon sens.

" Parcequ'un prêtre est tombé, un entre mille, va-t-on
" condamner tout le clergé en général ? C'est absurde. Parce
" qu'il y a un voleur parmi vous, est-ce à dire que vous êtes
" tous des voleurs ? Parce qu'un homme marié a dix femmes,
" est-ce à dire que tous les hommes mariés ont dix femmes ?
" Voyons, raisonnez ; les hommes raisonnent toujours :
" raisonnez-donc.

" Un prêtre a fait une chute, un entre mille, et vous allez
" couvrir de boue tout le clergé canadien à qui vous devez
" tant, ce clergé qui vous a fait ce que vous êtes, vous Cana-
" diens-Français ? Quand les Anglais ont envahi le Canada,
" il ne restait plus un homme de cœur dans vos rangs, c'est
" le prêtre qui s'est avancé bravement, la croix dans une
" main, en criant aux Anglais : Vous nous passerez sur le
" corps avant de toucher aux Canadiens-Français ! C'est le
" prêtre qui vous a formés, c'est lui qui a conservé votre
" langue et qui a fait de vous un peuple respecté. Est-ce là
" votre reconnaissance, est-ce ainsi que vous manifestez
" votre gratitude en venant comme vous le faites, accuser
" tous les prêtres pour la faute d'un seul ?

" Ah ! je les connais ces écrivains sans mœurs qui ont
" cherché et qui cherchent encore à jeter de la boue sur
" votre clergé.

" Les monstres !

" Ces accusateurs de prêtres, qui ont crié si haut, dans
" cette feuille infâme que vous savez, la chute d'un prêtre,
" ne sont que des gens sans cœur, sans honneur et sans
" mœurs. Ce sont des adultères qui vivent avec les femmes
" des autres.

" Je les connais, moi.

" Ah ! si les Canadiens-Français avaient eu le cœur à la
" bonne place, ils auraient lapidé ces êtres ignobles ; ils les
" auraient chassés à coup de roches. Si l'on traduisait ces
" écrivains devant les tribunaux civils, ils seraient con-
" damnés aux travaux forcés.

" J'ai bondi d'indignation, mes frères, j'ai bondi d'indi-
" gnation lorsque j'ai lu ces choses.

" Quoi, tous les jours un homme est condamné pour une
" semblable faute, et vous fermez les yeux, vous laissez
" passer sans en dire mot ; mais voilà qu'un prêtre, un entre
" mille, fait une chute, et vous allez immédiatement le
" crier sur tous les toits.

" Ah ! ces écrivains infâmes qui ont écrit de pareilles
" insanités contre le clergé auraient dû, je le répète, être
" chassés du Canada à coups de roches. "

Laissons de côté les insultes et raisonnons :

Ainsi, il ne restait plus un homme de cœur au Canada après la cession !

C'est à nous, monsieur le terroriste, que vous allez donner ces leçons d'histoire à la Loriquet.

Qu'étaient-ils donc devenus les hommes de cœur qui combattirent sous Montcalm et Lévis ?

N'étaient-ils pas retournés aux champs, arracher à la terre le pain de chaque jour et étaient-ils moins courageux le jour où ils avaient dépouillé l'habit bleu de roi pour la veste de bure du bûcheron ?

Etaient-ils des hommes de cœurs ces brillants officiers, ces intendants chamarrés, ces officieux poudrés qui se sauvèrent ignominieusement le lendemain de la défaite, abandonnant leur poste et leurs soldats aux mains des conquérants qui les faisaient déguerpir comme une bande de corbeaux effrayés par les habits rouges.

Ceux-là étaient les lâches, messieurs les terroristes, les hommes de cœur étaient restés, bien que rien ne les attachât au pays ; ils n'avaient ni cures, ni monastères, ni revenus, ni protection, et pourtant ils s'étaient attachés à cette terre que tant des leurs avaient arrosée de leur sang.

Parlons maintenant du maintien de la race, et, que personne ne se plaigne des dures vérités qu'on va nous forcer à dire !

Voyons, dans la lutte qui nous a assuré notre place, le clergé s'est il avancé bravement " *la croix dans une main pour crier aux Anglais : vous nous passerez sur le corps avant de toucher aux Canadiens-français* " ?

Qu'avons-nous vu au lendemain de la signature de la cession ? L'évêque de Québec, Mgr Briand, ordon-

nant dans tout son diocèse la soumission au vainqueur, inondant les paroisses de circulaires, prêchant les mérites du conquérant, révoltant les pauvres paroissiens, dont les armes fumaient encore entre les mains, par ses tristes platitudes à l'égard des Anglais.

Dans une paroisse, un brave homme n'y pouvant plus tenir, ne pouvant plus supporter ces flagorneries, se lève et s'écrie: Monsieur le curé, il y a assez longtemps que vous prêchez pour les Anglais, prêchez donc un peu pour le bon Dieu !"

Le lendemain, deux paroisses, St-Valier et St-Michel de Bellechasse, étaient excommuniées en bloc.

Tous les catholiques étaient obligés de reconnaître la domination anglaise avant de recevoir les derniers sacrements.

Cinq pauvres patriotes ont été enfouis dans une fosse obscure pour s'être refusés à cette abdication.

Après Trafalgar, après la défaite des flottes françaises, Nelson a fait célébrer sa victoire à Québec ; et qu'a-t-on encore vu: l'évêque de Québec ordonner de chanter un *Te Deum* dans toutes les églises de la colonie !

Cette statue de Nelson, qui s'élève sur la Place Jacques-Cartier, aussi pitoyable d'intention que d'exécution, a été élevée avec l'argent du Séminaire.

Du haut de la chaire nous n'avons entendu contre la France que des horreurs, largement endossées par toute la clique des seigneurs qui craignaient de se voir dépouiller.

En 1837 survient un conflit : une large fraction du parti anglais se joint aux Canadiens pour aider la colonie à obtenir une certaine mesure de liberté.

L'occasion était magnifique pour assurer l'émancipation populaire.

Mais ce n'était pas l'affaire du clergé, de ces fameux patriotes.

Qu'est-ce qu'ils font alors ? Ils refusent l'absolution à ceux qui vont mourir pour la liberté.

Du même coup, le camp de St-Eustache, qui comptait 2,500 hommes, est réduit à 150 patriotes qui se font hacher par les troupes anglaises.

Qui est-ce qui, le premier, a signé la requête demandant une cour martiale pour faire pendre les patriotes ?

C'est Mgr Lartigue.

Pour le disculper aujourd'hui, on prétend qu'il en est mort de chagrin.

Non, les prêtres n'ont pas soutenu les Canadiens-français dans leur juste résistance à la conquête.

Ils ont été à quat' pattes devant l'envahisseur, devant le pouvoir.

Nos échecs successifs dans la loi des Ecoles du Nouveau-Brunswick, dans l'affaire Riel, celui que nous allons bientôt souffrir dans la question des Ecoles du Manitoba, sont l'œuvre de leur servilité.

La voilà l'histoire !

Quand on vient dire que le clergé nous a conservés français, on fausse la vérité ; si nous sommes encore français c'est par la force du sang et malgré le clergé.

Parlons encore de l'instruction. Quand ces hommes viennent dire qu'ils nous ont instruits : qu'ils avouent donc qu'ils se sont emparés de l'éducation pour la garder sous leur contrôle !

Si nous demandons des écoles laïques, on voit aussitôt toute la hiérarchie pousser des cris de malédiction.

On n'ouvre des collèges que pour faire des prêtres, et le seul rêve de ces fameux éducateurs serait de commander à une population qui ne sache pas lire.

Par exemple, ce qu'il faut pour vivre calme, pour être bien vu, choyé, dorloté, c'est bien simple : cela découle des enseignements que nous venons de décrire.

Soyez tout ce que vous voudrez : immoral, anti-religieux, canaille, banqueroutier, du moment que vous êtes à *quatt'pattes* devant le clergé, n'exprimant une opinion que lorsqu'elle a été bénie par un évêque, vous pouvez avoir des faiblesses mais vous êtes digne de tous les suffrages.

Si vous pensez d'une façon indépendante, vous êtes digne de l'extermination et des interdits, vous êtes traqué. mutilé, écrasé. . . .si l'on peut.

Le Canadien s'est trop mollement habitué à se laisser dire ainsi : "qu'il n'était rien avant la conquête sinon un être sans cœur ; que c'est le clergé qui l'a fait ce qu'il est ; que lorsque les Anglais ont voulu lui passer sur le corps, le prêtre s'est avancé tenant la croix d'une main et s'écriant : halte-là ! "

Répétées de sermon en sermon, colportées de chaire en chaire, ces pompeuses assertions sont profondément entrées dans les cerveaux, sont devenues la monnaie courante de l'histoire et ont contribué à l'établissement d'une servitude temporelle, absolument humaine, qui a donné au clergé aussi bien la domination des esprits que celle des volontés et des bourses de ses paroissiens.

Que peut-on refuser à des hommes à qui l'on doit tout ?

C'est le raisonnement que se faisait Baptiste — bon payeur — et chaque nouveau morceau enlevé à sa terre, chaque pan de mur détaché de sa maison en faveur du curé lui semblait une restitution d'un service bien vague rendu dans la nuit des temps.

Les églises immenses, les presbytères gigantesques se sont ainsi élevés sans que personne songeât à murmurer ; et pourtant la dette ne s'éteignait jamais.

Toujours de nouvelles demandes, plus autoritaires, plus extravagantes, au fur et à mesure que l'origine de la redevance s'obscurcissait dans l'esprit des donateurs !

Il n'est pourtant si bonne patience qui ne se lasse, et le peuple commence à se demander s'il n'y a pas *un bout* pour payer.

D'autres, plus avancés, se sont demandé : après tout, pour quoi payons-nous ?

Voilà le grand mot lâché, et c'est de cette simple interrogation que doit découler un mouvement qui ramè-

nera au niveau qu'il convient, au niveau normal, les relations temporelles du clergé et du peuple.

Nous commençons par déclarer que nous ne pouvons, sans un sentiment de douleur qui serait presque du ressentiment, remonter aux sources de l'histoire pour étudier ce qu'a fait de nous le clergé avant et après la conquête.

Il faut que nous y soyons forcés, par l'impudence d'un prédicateur effronté et insulteur, pour remuer la cendre qui devrait couvrir à jamais tant de hontes et de calculs infâmes.

M. Joseph Doutre, dont le grand amour du Canada n'a jamais pu être mis en doute, s'écriait un jour devant le tribunal :

" L'Histoire du Canada n'a jamais été écrite sérieusement, surtout ses origines. On sait que notre estimable Garneau a été abreuvé de reproches pour avoir voulu laisser entrevoir quelques lueurs de vérité, et que pour se soustraire à ces déboires, il a mutilé son œuvre dans la seconde édition. Dans un temps où le travail littéraire semble en faveur parmi notre jeunesse, il est bien à désirer que quelque piocheur d'antiquités surgisse au milieu de nous.

Dans les histoires que nous avons, et qui ne sont que des panégyriques copiés les uns sur les autres, on trouve à peine la mention d'un homme qui a laissé de précieux documents pour servir à notre histoire. Michelet, qui a mérité le nom de "photographe de l'histoire," et qui, suspecté par les Jésuites dans ses appréciations, n'a jamais été suspect pour la vérité historique, Michelet parle de Lahontan comme d'un témoin digne de créance sur ce qu'il a observé en Canada de 1683 à 1692. A son retour en Europe, Lahontan publia en Hollande le résultat de ses études. Or voici quelques-unes de ses observations ; on croirait que ce n'est écrit que d'hier :

" Les prêtres persécutent jusque dans le domestique et l'intérieur des maisons. Ils ont toujours les yeux ouverts sur la conduite des femmes et des filles.... Pour être bien dans leurs papiers, il faut communier tous les mois. Chacun est obligé de donner, à Pâques, un billet à son confesseur.

Les prêtres font la guerre aux livres ; il n'y a que les volumes de dévotion qui vont la tête levée ; tous les autres sont défendus et condamnés au feu.

" Les gouverneurs, politique, civil, ecclésiastique et militaire, ne sont, pour ainsi dire, qu'une même chose en Canada, puisque les procureurs-généraux les plus rusés ont soumis leur autorité à celles des ecclésiastiques. Ceux qui n'ont pas voulu prendre ce parti s'en sont trouvés si mal qu'on les a rappelés, honteusement. J'en pourrais citer plusieurs qui, pour n'avoir pas voulu adhérer aux sentiments de l'évêque et des Jésuites, etc., ont été destitués de leurs emplois, et traités ensuite à la cour comme des étourdis et des brouillons.

" Les gouverneurs-généraux, qui veulent s'avancer ou thésauriser, entendent deux messes par jour, et sont obligés de se confesser une fois en 24 heures. Ils ont des ecclésiastiques à leurs trousses qui les accompagnent partout, et qui sont, à proprement parler, leurs conseillers. Alors les intendants, les gouverneurs particuliers et le Conseil Souverain n'oseraient mordre sur leur conduite, quoiqu'ils en eussent assez de sujet, par rapport aux malversations qu'ils font sous la protection des ecclésiastiques, qui les mettent à l'abri de toutes les accusations qu'on pourrait faire contre eux.

" On nomme les gens par leur nom à la prédication ; on défend sous peine d'excommunication la lecture des romans. et des comédies.

" Les conseillers du Conseil Souverain ne peuvent vendre, donner ou laisser leurs charges à leurs héritiers ou autres, sans le consentement du roi. Ils consultent les prêtres ou les jésuites, lorsqu'il s'agit de rendre des jugements sur des affaires délicates ; mais lorsqu'il s'agit de quelque cause qui concerne les intérêts de ces bons pères, s'ils la perdent, il faut que leur droit soit si mauvais, que le plus subtil et le plus rusé jurisconsulte ne puisse lui donner un bon tour. Plusieurs personnes m'ont assuré que les jésuites faisaient un grand commerce de marchandises d'Europe et de pelleteries du Canada........ Les gentilshommes ont bien des mesures à garder avec les ecclésiastiques, pour le bien et le mal qu'ils peuvent en recevoir indirectement.

" L'évêque et les jésuites font trouver des partis avantageux aux filles nobles.

" Un simple curé doit être ménagé, car il peut faire du bien ou du mal aux gentilshommes dans les seigneuries desquelles il n'est pour ainsi dire que missionnaire, n'y ayant point de cures fixes au Canada. Les officiers entretiennent aussi avec eux de bonnes correspondances, sans quoi ils ne pourraient se soutenir."

Voilà un tableau tracé par un témoin oculaire, un historien de haute valeur, qui nous révèle dans son entier le rôle du clergé et son influence sur nos mœurs au XVIe et XVIIe siècle, à la veille de la conquête.

Est-ce pour avoir donné cette éducation-là au peuple que nous sommes obligés de nous dépouiller ?

De quel droit les successeurs de ces hommes osent-ils donc nous provoquer en se vantant publiquement de ce qu'ils ont fait de nous ?

Voyons maintenant le rôle du clergé en matière d'instruction, et pour cela ouvrons Garneau qui nous donne la clef des documents de cette époque :

La Congrégation de Notre-Dame possède aujourd'hui, dans les villes et dans les campagnes, des écoles dont les fruits font regretter qu'on n'ait pas formé dans le temps une institution semblable pour les garçons. L'éducation de ceux-ci fut abandonnée au clergé, qui fut le seul corps enseignant, à peu d'exceptions près, avec les religieux sous la domina tion française. Le gouvernement ne s'occupa jamais lui-même de ce sujet important. Soit politique, soit désir de plaire au sacerdoce en lui léguant l'enseignement, il laissa le peuple croître dans l'ignorance ; car alors, il faut bien le reconnaître, les clergés comme les gouvernements considé raient l'instruction populaire comme dangereuse et funeste à la tranquillité des Etats ; et le Canada fut encore moins exempt de ce préjugé malheureux que les autres pays, puisqu'il ne posséda jamais d'écoles de paroisses, et que, chose inouïe, l'imprimerie n'y fut introduite qu'en 1764, ou 156 ans après sa fondation. (Page 183.)

Est-ce de cette instruction-là qu'on nous demande le paiement ?

Ne serait-ce pas à nous d'en demander compte lorsque Garneau, quelques pages plus loin, établit ainsi le contraste avec les populations protestantes de la Nouvelle-Angleterre :

L'imprimerie, cette arme si redoutable aux abus et à la tyrannie, fut introduite à Cambridge dans le Massachusetts, en 1638. Le premier ouvrage qui sortit de la presse américaine fut " l'Appel de l'homme libre," un an après. Bientôt après règna dans ces provinces cette liberté de la pensée, cette indépendance de l'esprit qui contribua si puissamment à leur donner une grande idée d'eux-mêmes et à élever leurs vues et leur ambition pour l'avenir. Le Massachusetts, qui marchait à la tête de ce mouvement, est aussi le premier pays américain qui ait produit des hommes célèbres dans les lettres et dans les sciences, comme Franklin.

L'éducation si nécessaire aux peuples libres occupa, dès le commencement, l'attention. Ce fut encore la Nouvelle-Angleterre qui donna l'exemple, et qui la première établit le meilleur système d'éducation populaire. Elle posa pour principe que l'éducation doit être obligatoire et à la charge commune. C'était énoncer des vues fort en avant de l'époque. Des écoles furent ouvertes dans toutes les paroisses, sous la direction de comités électifs, qui votaient les contributions nécessaires. Afin, disaient ces législateurs, que les lumières de nos pères ne demeurent pas ensevelies avec eux dans leurs tombeaux, nous décrétons, à peine d'amende, que tout arrondissement de cinquante feux établira une école publique où l'on enseignera à lire et à écrire ; et que toute ville de cent feux établira une école de grammaire pour préparer les enfants à l'université. Cette loi existe encore en substance dans le Massachusetts, qui s'en enorgueillit comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des peuples. (Page 297.)

Et maintenant, braves Canadiens, quand on vient vous tonner du haut d'une chaire que le clergé a tout fait pour vous, vous pouvez juger et conclure !

Non moins douloureuse est cette évocation de la résistance du clergé catholique au conquérant, et la

légende de la croix opposée à l'envahisseur, de l'encouragement dans la défaite !

Tout cela est faux, archi-faux. Le clergé catholique s'est fait l'esclave du vainqueur, il a été l'arme puissante grâce à laquelle s'est assurée la soumission entière absolue.

Non content d'avoir contribué à nous asservir, toutes les fois que nous avons voulu réclamer nos justes droits il a travaillé à nous décourager et à tomber dans le jeu du pouvoir.

Les Anglais ont puissamment compris l'arme qu'ils avaient entre les mains, et la sagacité de leurs hommes d'Etat qui ont su si habilement exploiter l'influence du clergé fait honneur à leur diplomatie : elle a évité au Canada les drames sanglants qui ont désolé d'autres conquêtes britanniques.

Là n'est pas la question : ce que nous voulons établir, c'est que le clergé s'est toujours mis du côté de l'oppresseur, et a, de tout temps, travaillé à assurer sa propre domination en nous assujettissant au joug d'un conquérant puissant.

L'histoire du clergé depuis la conquête est celle de l'égoïsme triomphant.

Mais ouvrez l'histoire, les exemples abondent : feuilletez seulement quelques pages de Garneau et vous verrez à chaque pas les traces de cette lutte contre les instincts français des Canadiens.

Ils ont tout tenté afin d'étouffer notre amour filial pour la France ; s'ils n'ont pas réussi ce n'est pas de leur faute.

Voyez ce qui se passe lors de l'invasion Américaine de 1812, lorsque les Canadiens auraient peut-être eu l'occasion de donner libre cours à leurs sympathies françaises :

" En préjugeant les opinions, en proférant des menaces on alarma les indifférents, et l'on forçait ceux qui pouvaient s'être compromis à se déclarer. On invoqua aussi le secours

du sacerdoce. L'évêque de Québec, qui venait de recevoir une pension de £200 du gouvernement, adressa une circulaire aux catholiques de son diocèse pour les exhorter à soutenir la cause de l'Angleterre, menaçant d'excommunication tous ceux qui se montreraient rebelles. Ni la proclamation, ni la circulaire ne purent faire sortir les habitants de leur indifférence." (Page 430.)

Et Garneau n'hésite pas à déclarer que le clergé catholique sauva alors la domination anglaise :

" Seuls le clergé et les seigneurs, avec une portion de la bourgeoisie des villes, demeurèrent franchement attachés à l'Angleterre, et l'influence cléricale réussit à maintenir la majorité des Canadiens dans la neutralité. Aussi peut-on dire que c'est le clergé qui fut à cette époque, le véritable sauveur des intérêts métropolitains dans la colonie." (Page 433.)

Lorsque mourut Mgr Briand, Mgr. Plessis, qui prononça son oraison funèbre, en profita pour faire un éloge de la nation anglaise humiliant dans la bouche d'un vaincu.

Est-ce là ce que les terroristes appellent lever la croix et dire aux Anglais : " Vous nous passerez sur le corps avant de toucher aux Canadiens " ?

Qu'on en juge :

" Nos conquérants, regardés d'un œil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur et du saisissement. On ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte, fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maîtres. Nation généreuse, qui nous avez fait voir avec tant d'évidence combien ces préjugés étaient faux ; nation industrieuse, qui avez fait germer les richesses que cette terre renfermait dans son sein ; nation exemplaire, qui dans ce moment de crise enseignez à l'univers attentif en quoi consiste *cette liberté après laquelle tous les hommes soupirent, et dont si peu connaissent les justes bornes ;* nation compatissante, qui venez de recueillir avec

tant d'humanité les sujets les plus fidèles et les plus maltraités de ce royaume auquel nous appartînmes autrefois ; nation bienfaisante, qui donnez chaque jour au Canada de nouvelles preuves de votre libéralité ; non, non, vous n'êtes pas nos ennemis, ni ceux de nos propriétés que vos lois protègent, ni ceux de notre sainte religion que vous respectez. Pardonnez donc ces premières défiances à un peuple qui n'avait pas encore le bonheur de vous connaître ; et si, après avoir appris le bouleversement de l'Etat et la destruction du vrai culte en France, et après avoir goûté pendant trente-cinq ans les douceurs de votre empire, il se trouve encore parmi nous quelques esprits assez aveuglés ou assez mal intentionnés pour entretenir les mêmes ombrages et inspirer au peuple des désirs criminels de retourner à ses anciens maîtres, n'imputez pas à la totalité ce qui n'est que le vice d'un petit nombre." (Page 109.)

Garneau apprécie comme suit cette triste apologie :

" On ne pouvait rassurer l'Angleterre dans un langage plus soumis ni plus dévoué. Le prêtre, oubliant tout le reste, remerciait presque la Providence d'avoir arraché le Canada à la nation impie qui brisait ses autels.

" Il prêchait l'obéissance la plus absolue en disant que celui qui résiste à la puissance résiste à Dieu même, et que par cette résistance il mérite la damnation." (Page 110.)

Et toujours, toutes les négociations qui décidèrent de notre sort furent envisagées au même point de vue.

Lors de la préparation de l'Union des deux Canada qui devait assurer l'écrasement des Canadiens-français, Garneau dit :

" Il (Lord Bathurst) décida de la régler sans délai. Le prélat canadien (Mgr Plessis) ne fit aucune promesse à Lord Bathurst de soutenir de l'influence cléricale les mesures politiques que l'Angleterre pourrait adopter à l'égard du Canada, quelque préjudiciables qu'elles pussent être aux intérêts de ses compatriotes ; mais on peut présumer que le ministre en vit assez à travers son langage pour se convaincre qu'en mettant la religion catholique, *les biens religieux et*

les dîmes à l'abri, on pouvait compter sur son zèle pour le maintien de la suprématie anglaise quelque chose qui pût arriver, soit que l'on voulût changer les lois et la constitution, ou réunir le Bas-Canada au Haut. Les membres du clergé pourraient bien se prononcer pour ou contre, suivant leur opinion individuelle; mais les changements opérés, l'union accomplie, on s'y soumettrait et le clergé serait le premier à donner l'exemple.

Voilà comment se règlaient nos intérêts.

Et maintenant la cause de tout ceci, la voici bien simplement :

" Craig, qui avait une manière à lui de gouverner, n'avait pas seulement cherché à dominer le parlement, il avait voulu aussi mettre à ses pieds le clergé. Il s'était persuadé qu'il pourrait conduire tout à sa guise par la violence et l'intimidation ; et comme il avait imposé sa volonté dans les choses politiques, il croyait pouvoir aussi corrompre et intimider l'évêque catholique, mettre son clergé dans la dependance du gouvernement, en lui faisant abandonner pour se l'arroger ensuite la nomination des curés. La soumission de Mgr Plessis, qui avait été jusqu'à lire ses proclamations et faire des allocutions politiques en chaire, lui avait fait croire qu'il ferait de ce prélat ce qu'il voudrait : mais il fut trompé. *L'évêque n'avait cédé en politique que pour acquérir et non pas perdre en religion.* (Page 158).

C'est bien cela !

On abandonnait les Canadiens, on les sacrifiait, pour sauver le clergé.

Le voilà le rôle du clergé, le voilà exposé d'après des documents historiques, indiscutables : qu'on cesse donc maintenant de nous assourdir à tout bout de champ de protestations de patriotisme.

Que nos orateurs de St-Jean-Baptiste cessent donc leurs flagorneries à l'égard du clergé pour apprendre au peuple la vraie histoire.

Politiquement parlant, le Canadien-français est un sujet loyal, un homme libre, fier de sa liberté, mais

cette liberté il la doit à son invincible amour pour la vieille mère-patrie, qui a été le lien de ces pauvres abandonnés et leur a donné le courage de se faire respecter, en dépit du clergé catholique qui n'a jamais pensé à autre chose qu'à le livrer en otage au vainqueur pour assurer la conservation des biens immenses dont il nous écrase aujourd'hui.

LA CATHEDRALE

> **Rien ne ressemble plus à des ruines que les matériaux de quelque vaste édifice, s'ils sont restés épars sur le sol, et l'œil contemple avec la même tristesse ce que l'homme n'a pas achevé et ce que le temps a détruit.**
>
> **Prévost-Paradol.**

Quelles pensées profondément tristes et humiliantes assaillent le chrétien en face de ce prétentieux temple inachevé qui s'élève au sein de notre cité, à deux pas de nos plus opulents monuments, nouvelle Tour de Babel destinée à commémorer l'aveuglement impuissant de tout une génération.

Un architecte parisien, descendu au Windsor, ouvrit sa fenetre de grand matin et apercevant la dernière idée du règne de Mgr Bourget, s'écria avec désespoir, en levant les yeux au ciel :

— Quel est le maladroit qui m'a ainsi *saligoté* mon Saint-Pierre de Rome !

Ce cri du cœur de l'artiste en face d'une aussi piteuse copie d'une merveille de l'univers, de ce postiche en zinc du dôme qui surplombe le sanctuaire du monde entier, de cette contrefaçon étriquée du portique devant lequel se sont inclinés tous les grands de la terre est le juste châtiment de l'orgueilleux vieillard qui avait rêvé de copier pour son usage personnel l'œuvre de milliers de générations.

Plus audacieuse entreprise et plus folle équipée fut-elle jamais conçue et encouragée ?

Ce n'est pas tant au pauvre prélat qui s'est vu imposer cette idée par la clique ultramontaine toute puissante, qu'il faut reprocher cet éternel monument de

notre faiblesse ; les vrais coupables sont ceux qui ont aveuglé notre population au point de lui faire croire qu'elle n'obtiendrait son salut qu'au prix de ce sacrifice.

Et eux savaient bien ce qu'ils faisaient, leur dessein était bien déterminé, leur calcul était précis.

Ce qu'il fallait à ces hommes pour assujettir leur domination, c'était une nouvelle source de revenus où l'on pût puiser librement pour entretenir la lutte contre la volonté populaire, soudoyer la presse reptilienne et couvrir encore le territoire de nouvelles chapelles et de nouveaux couvents où s'assouplirait entre leurs mains la jeunesse canadienne.

Le trésor de la Cathédrale s'est fondé et fondu entre leurs mains.

Ce qu'il a englouti de millions et de millions, ce fonds-là, personne ne le saura !

Nouveau tonneau des Danaïdes, il a reçu tout : depuis la cent du mendiant jusqu'au chèque du banquier ; des années entières on y a puisé et voilà le résultat : regardez !

Prenez la rue Dorchester, un beau jour de juin, lorsque l'air est léger et le soleil bienfaisant : les arbres revêtus de leur frondaison forment un arceau coquet et ombragent de délicieuses villas aux parterres embaumés. Vous arrivez au Carré Dominion, tout émaillé de fleurs brillantes, égayé de joyeux groupes enfantins ; à votre droite vous admirez la splendide bâtisse de la Young Men's Christian Association, en face le Windsor et la masse grisâtre du Pacifique ; à gauche une ruine :

La Cathédrale, le gouffre du trésor catholique de Montréal, le pourvoyeur inépuisable des fonds secrets de la lutte cléricale.

Henri Rochefort n'était pas doux évidemment lorsqu'il s'écriait : " La bourse ou l'enfer, tel est aujourd'hui le programme du clergé catholique " mais le Canada serait presque en mesure de le faire mentir, ayant trouvé le moyen de faire marcher de pair la bourse et l'enfer.

Lorsque tous les moyens humainement possibles pour trouver des fonds pour la Cathédrale eurent été épuisés on eut recours aux grands moyens, et c'est d'alors que datent ces immenses bazars, ces foires interminables qui ont profondément démoralisé à maintes reprises notre population et défloré bien d'innocentes jeunesses.

Sans être taxé de censeur sévère, rien n'est plus profondément immoral que ces immenses caravansérails dans lesquels sont jetées de jour et de nuit tout une nuée de mignonnes jeunes filles, dépêchées par des matrones aussi avides que pieuses, pour détrousser le visiteur et racoler le client.

Il y a des choses que la religion n'excuse pas, et les bazars sont du nombre.

Ceux qui ont l'habitude de fréquenter ces sortes de distractions savent parfaitement à quoi s'en tenir à ce sujet ; les autres devraient apprendre de la bouche même des organisateurs ce qui s'y passe et les déplorables incidents que signale chacune de ces fêtes.

Demandez aux secrétaires et trésoriers des bazars de la Cathédrale ce qu'ils ont vu de comptes falsifiés, incorrects, ce qu'ils ont constaté de détournements de fonds, de sommes employées à même les recettes pour des dépenses particulières.

C'est la fable de toute la société.

Que de jeunes filles ont été marquées du doigt à la suite de ces réunions où elles ont été ruinées pour le plus grand bien de la foi.

Le pire est que l'exemple venu d'en haut a autorisé, favorisé l'expansion de ces funestes méthodes.

Ici encore le clergé est impuissant à arrêter le torrent qu'il a déchaîné ; il est débordé.

Léon XIII, au commencement de son pontificat, avait eu des projets de réorganisation très élevés et souhaitait de donner une impulsion commune aux diverses missions de l'Eglise et de supprimer les œuvres de charité purement théâtrales sur lesquelles certaine

classe de la société a mis la main pour s'en faire à la fois une raison et le moyen d'être.

Il s'effrayait des dangers que présentaient la promiscuité de ces réunions et les tentations qu'elles imposent : dangers que nous avons signalés et promiscuité que l'on constate facilement lorsque le caractère, la position sociale, la vie et les mœurs se perdent trop souvent de vue sous le couvert du manteau bleu percé à jour de la charité.

Mais, le moyen de gagner un tel procès?

Michelet raconte que quand Grégoire VII intervint dans la question des prêtres mariés et qu'il rappela, de la plus énergique façon, les lois de l'Eglise sur le célibat, il y eut dans certains pays une explosion de fureur. L'archevêque de Mayence lut la bulle en tremblant et quand il eut fini, tous les seigneurs ecclésiastiques des bords du Rhin, comtes et princes en même temps qu'évêques, grands chasseurs, intrépides videurs des larges hanaps où fumait le Rœmer, s'élancèrent sur le malencontreux lecteur, à demi fous de colère et de luxure, et faillirent le tuer.

Soutenu par le peuple, Grégoire VII tint bon et sauva l'Eglise que deshonorait, dit Drumont, " le concubinat des prêtres devenu, en quelques sorte, un mariage reconnu." Tout le monde obéit et ce n'est que trois cents ans après que cette question amena la Réforme.

Les mondaines qui s'occupent ou vivent des œuvres de charité seraient plus difficiles à soumettre que les Burgraves épiscopaux du moyen-âge.

D'ailleurs, le clergé qui a créé ce mouvement n'a pas le droit de se plaindre, et en Canada il ne s'en plaint pas.

La société s'est moulée sur l'image qu'il lui a plu de constituer de toutes pièces. Lessentiments religieux sont réels, dans tous ces groupes, mais ils sont d'un ordre tout particulier.

Carlyle qui a étudié à fond son peuple, qui connaît son aristocratie anglaise, dit en parlant de l'Eglise

Anglicane qu'elle est pour les protestants d'Angleterre : " Un luminaire ecclésiastique qui surplombe, suspendu à ses vieilles attaches vacillantes, prétendant être une lune ou un soleil quoique visiblement ce ne soit plus qu'une lanterne chinoise composée surtout de papier, avec un bout de chandelle qui meurt malproprement dans son trou."

Nous n'irons pas si loin pour apprécier l'influence de la religion sur notre classe supérieure, la clarté catholique éclaire encore un peu ces intelligences mais sans les réchauffer beaucoup.

Les gens du monde sont plutôt pratiquants que véritablement pieux. Le côté cultuel, l'observance, le respect des rites tiennent la place principale dans leur religion. Des gens qui vivent ostensiblement en dehors de toutes les lois de l'Eglise continuent à en observer toutes les prescriptions.

Au fond, ils sont dans le vrai jusqu'à un certain point.

C'est le raisonnement de l'Italien qui vous dira : " J'ai tort d'être adultère et je gémis de ma faiblesse, mais je ne vois nulle nécessité, parce que je commets un péché en prenant la femme de mon prochain, d'en commettre un second en mangeant gras le vendredi."

Et par suite, une assistance, une réunion canadienne mérite en tout point l'apostrophe que Léon Gozlan lançait si sèchement mais si droit à ses compatriotes :

" Le public français, fût-il composé de six fois plus d'hypocrites qu'il ne s'en trouve d'ordinaire au parterre un jour de première représentation ; de six fois plus de banqueroutiers frauduleux et de femmes perdues qu'il ne s'en étale en espaliers aux avant-scènes et au balcon ; de six fois plus de bourgeois goîtreux, crétins, idiots, malfaisants, venimeux qu'il ne s'en déploie aux deuxièmes et troisièmes galeries, toujours aux premières représentations d'un ouvrage dramatique, vous n'en aurez pas moins, ne doutez nullement, une assemblée ferrée à glace sur les plus purs principes littéraires, sur les plus purs principes religieux, sur les plus purs

principes sociaux et sur les plus purs principes imaginables. "

C'est là l'éducation mondaine dans toute sa force, le résultat de tous les compromis de la part des uns, des flagorneries de la part des autres, compromis et flagorneries intéressés de part et d'autre, puisqu'au clergé, comme à l'élégant, ils assurent la *matérielle*.

Le temps n'est plus aux grandes envolées, aux grandes convictions comme celle que Shakespeare met au IVe acte d'Henri V dans la bouche de Lancastre usurpateur, au matin d'Azincourt :

" O Seigneur ! ne te souviens pas aujourd'hui — oh ! pas aujourd'hui — de la faute que fit mon père en usurpant la couronne. J'ai fait enterrer de nouveau le corps de Richard, et j'ai versé sur lui plus de larmes de contrition que la violence n'en fit sortir de gouttes de sang. J'entretiens toute l'année 500 pauvres qui, deux fois par jour, lèvent vers le ciel leurs vieilles mains pour implorer le pardon du sang versé et j'ai bâti deux chapelles où des prêtres solennels et graves chantent perpétuellement pour l'âme de Richard. Je ferai davantage, quoique tout ce que je puisse faire ne soit d'aucune valeur, puisque ma pénitence vient encore s'ajouter à tout cela pour implorer le pardon. "

Voilà qui ne sent guère les bazars et les kermesses, les fêtes et les oriflammes, voilà qui parle le langage de la virilité, mais il n'y a plus de caractères ainsi trempés pour relever la cathédrale de ses ruines.

DURETE IMPLACABLE

Le pardon sied mieux au monarque que sa couronne.
SHAKESPEARE
(*Marchand de Venise*)

Les journaux de Montréal ont publié récemment deux notes profondément tristes, lugubres, qui font puissamment ressortir encore les ruines créées par l'égoïsme, la hauteur et la sécheresse de cœur de certains membres de notre clergé.

L'une est l'histoire d'une pauvre femme dont le mari est en prison et qui, restée avec ses trois enfants sur les bras, frappe à la porte de toutes les églises pour trouver du secours et ne trouve rien.

L'autre, celle d'un malheureux sorti du bagne qui ne trouve ni un appui ni une consolation ; qui n'ose retourner au village de crainte d'être montré au doigt par celui-là même qui dans la paroisse, a, la mission de pardonner et de bénir.

Le cas de ce dernier est navrant :

Abandonné dès son jeune âge aux duretés de la lutte pour la vie ; orphelin, sans défense, il avait suivi la voie ordinaire : mauvaises compagnies, débauche, jeu, boisson et vol.

Puni du pénitencier, il passa là trois ans replié sur lui-même, à se retracer son existence qui lui avait paru horrible, atroce.

Le seul souvenir de ses anciens acolytes lui faisait monter le rouge au visage, et il se jura une fois rendu à la société de se rendre utile.

Il tint parole : une fois sorti de prison, il se mit à

travailler d'ardeur et se créa une place enviable dans une maison de commerce dont il devint placier.

Le hasard le conduisit un jour à son village natal qu'il n'avait pas revu depuis son envolée du jeune âge, il y avait dix ans de cela, et où il était maintenant inconnu.

C'était un dimanche, le saint office allait commencer ; les braves cultivateurs étaient massés devant l'Eglise attendant le signal, et le pauvre garçon, remué jusqu'à l'âme par ce spectacle paisible qui lui rappelait les jours encore purs de son enfance, pénétra dans le temple et s'agenouilla au pied du bénitier, perdu dans l'ombre.

Personne ne le remarqua : après la messe, il se glissa dans le presbytère pour revoir le prêtre qui l'avait fait communier.

A vrai dire, il ne l'aimait guère : c'était un homme violent, autoritaire qui avait plus qu'aucun autre contribué à lui faire prendre la vie et la société en haine, à surexciter son tempérament bouillant et à le faire rebeller.

Mais il voulait accomplir sa bonne action jusqu'au bout.

Il se présenta devant le prêtre, modestement, humblement : il fut reçu avec hauteur, les insultes à la bouche, et lorsqu'il resortit, son parti était pris, il fit son paquet et abandonna le village.

Le lendemain, une lettre du curé informait le patron du jeune homme des antécédents de son commis et deux jours après il était congédié.

Maintenant, il est retourné au pénitencier.

Voici un exemple, on peut en citer dix autres.

Habitués à se voir obéir en tout, certains membres du clergé prennent un soin jaloux à éviter tout ce qui peut, dans leur troupeau, troubler la béatitude dont ils jouissent ou l'autorité dont ils abusent.

Tout nouvel arrivé leur est suspect ; à plus forte raison, s'ils ont lieu de mettre en doute ses idées ou ses habitudes.

Que leur importe la charité, le salut d'une âme ?

Ce qu'il faut sauver, c'est la caisse.

Ce qu'il faut empêcher c'est que la paroisse puisse y voir clair.

En principe donc : sus au malheureux ! sus à celui qui a péché !

Au lieu de penser et de dire : " Le crime n'est qu'une chose humaine, il n'est pas de crime qui ne puisse avoir son pardon, car il n'est pas d'homme dont on puisse dire qu'il n'aurait jamais été criminel ... Vous avez été voleur, mais après tout vous n'êtes qu'un homme." Au lieu de cela : " Vite, à l'écart le réprouvé, qu'il périsse plutôt que de mettre en danger le fructueux troupeau ! "

Ce n'est pas ainsi qu'agissait le vieil abbé Crozes, l'ancien aumônier de la Roquette, offrant à déjeuner aux forçats revenus du bagne, qui venaient le voir, une fois qu'il fût mis à la retraite.

Il les avait consolés à leur entrée, il leur avait promis sans doute de se charger, pendant leur absence, de leurs affaires s'ils en avaient ; s'ils laissaient une femme, un enfant, une mère, un être quelconque, il avait promis de le voir et de leur en envoyer des nouvelles. Et il l'avait fait. Aussi, les vingt ans passés, les voleurs revenaient embrasser l'aumônier. Ils le trouvaient blanchi, ils les trouvait vieillis, mais on se reconnaissait tout de même ! On se rappelait, on causait et on déjeunait ensemble.

Voilà le vrai héritage du christianisme, c'est cette charité qui aime jusqu'aux criminels, cette puissance de pardon purificateur qui peut rendre la blancheur morale à l'inceste et la sérénité à l'homicide. C'est cet admirable et mystérieux esprit évangelique qui veut la porte de l'enfer toujours fermée et la porte du ciel toujours ouverte. C'est cette sublime faiblesse pour la faiblesse humaine.

L'immense force du catholicisme a été de prendre cette faiblesse de l'homme pour la raison génératrice de sa morale.

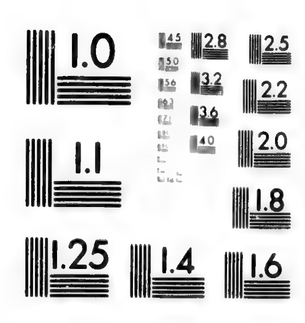
On aura, beau dire, beau écrire, beau faire, la défaillance sera toujours l'habitude de l'humanité et cette défaillance le catholicisme l'a déifiée.

Ce n'était pas d'un génie borné d'avoir su faire, du crime même, une raison d'espérance et d'avoir mis ainsi un ressort dans la chûte.

Le ressort est aujourd'hui brisé entre les mains de ces pédants poseurs à la vertu immaculée, qui simplifient leur besogne en s'occupant des dévotes et des frais minois plutôt que de songer aux dur-à-cuir qui ont besoin de leurs soins et de leurs absolutions.

Ces ruines qu'ils ont poussées du doigt pour aplanir leur chemin, on les trouve à St-Vincent-de-Paul.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

CENSURES ET EXCOMMUNICATIONS

> La Sainteté consiste-t-elle à détruire? Le Dieu qui peuple d'air d'oiseaux, la terre d'animaux, les ondes de reptiles; le Dieu qui anime la nature entière est-il donc un Dieu de ruines et de tombeaux? Demande-t-il la dévastation pour hommage et pour sacrifice l'incendie ? Veut-il pour hymnes des gémissements, des homicides pour adorateurs, pour temple, un monde désert et ravagé ? Voilà pourtant, races *saintes* et *fidèles*, quels sont vos ouvrages! Voilà les fruits de votre *piété !*
>
> (*Les Ruines*)

Les tribulations de la classe intelligente et libérale dans ces quarante dernières années se compliquent d'une série d'à-coups et de contrecoups, d'actes de brutalité et de faiblesse successifs qui ont amené le désarroi auquel nous assistons et qui marquent une des étapes sanglantes de la débâcle à laquelle nous assistons.

Il ne s'agit pas ici de ces simples démêlés de paroisse auxquels nous avons dû faire allusion dans les chapitres précédents et qui ont tué le respect du clergé dans les classes rurales, nous voulons parler des grands incidents, des grands conflits du laïcat et du cléricalisme.

Le premier sans contredit est l'affaire Guibord qui pendant nombre d'années a bouleversé le monde religieux du Canada.

Les grandes lignes de cette cause célèbre sont connues, nous avons signalé en parlant des Jésuites les événements qui ont présidé à la formation et aux premières destinées de l'Institut-Canadien. Nous avons parlé des efforts ultramontains faits pour englober

cette institution qu'en haut-lieu on serrait sur son cœur pour mieux sans doute l'étouffer.

En 1850, le père Chiniquy, disent les annales de l'Institut : " tenta de faire faire à l'Institut-Canadien " une profession de foi religieuse, en demandant " l'expulsion des journaux qui combattaient la puis- " sance temporelle du Pape. L'Institut répondit, rap- " porte l'historiographe, qu'en dehors de la littérature, " des sciences et des arts dont il encourageait la cul- " ture, il n'exerçait aucun contrôle ni direction. "

L'abbé Chiniquy était alors le bras droit de l'Evêché.

Quantum mutatus ab illo !

Du jour où Mgr Bourget apprit que l'Institut refusait d'accepter les conseils de son homme de confiance, la ruine de cette grande école de civilisation dans notre jeunesse fut décrétée *ex-officio* et ce fut la première lutte sérieuse du laïcat contre l'oppression religieuse.

Le père Chiniquy reçut une consolation pour son échec sous forme de la lettre suivante de Mgr Bourget, qui lui servit de viatique aux Etats-Unis:

Montréal, 13 Octobre 1851.

MONSIEUR,

Vous me demandez la permission de sortir du Diocèse, pour aller offrir vos services à Mgr de Chicago ; comme vous appartenez au Diocèse de Québec, je crois que c'est à Mgr l'Archevêque à vous donner l'*Exeat* que vous demandez. Pour moi, je ne puis que vous remercier de vos travaux parmi nous et vous souhaiter, en récompense, les plus abondantes bénédictions du Ciel. Tous les jours vous serez dans mon souvenir et dans mon cœur ; et j'espère que la Divine Providence me mettra à même de vous témoigner plus tard tout ce que je ressens en moi de gratitude. En attendant, je demeure, Monsieur, votre très dévoué et obéissant serviteur,

† IG., EVEQUE de Montréal

M. Chiniquy, Ptre.

On sait combien ces exhortations tombaient juste.

Quelques années plus tard, l'homme qu'on avait préféré aux honnêtes citoyens de l'Institut se séparait de l'Eglise Catholique, qui l'avait ainsi choyé, dans une apostasie vénale et l'on se préparait à éteindre le mouvement d'émancipation intellectuelle.

On agit avec précaution. En 1858, une minorité des membres gagnée sournoisement à la cause des Jésuites, prétendirent que la Bibliothèque de l'Institut renfermait des ouvrages considérés non-seulement par les catholiques mais par les chrétiens de toutes dénominations, comme essentiellement futiles, irréligieux et immoraux, et soumirent une proposition tendant à faire admettre ce fait comme fondé ; la majorité de l'Institut la repoussa. Nonobstant cette déclaration l'Evêque catholique de Montréal, sans examen ni enquête, publia le 30 Avril 1858 une lettre pastorale dans laquelle il fait un appel à tous les membres de l'Institut, " qui, dit-il, nous en avons la confiance, tien-
" nent encore à l'église par le lien sacré de la foi, pour
" que mieux instruits des principes catholiques ils
" reculent enfin devant l'abîme qui s'ouvre sous leurs
" pieds...... que si hélas ! ils renoncent à s'opiniâ-
" trer dans la mauvaise voie qu'ils ont choisie ils en-
" courraient des peines terribles et qui auraient les
" plus déplorables résultats. Et en effet, il s'en suivrait
" qu'aucun catholique ne pourrait plus appartenir à cet
" Institut ; que personne ne pourrait plus lire les li-
" vres de sa bibliothèque, et qu'aucun ne pourrait à
" l'avenir assister à ses séances, ni aller écouter ses
" lectures. Ces fâcheux résultats seraient la conséquen-
" ce nécessaire de l'attitude anti-catholique que pren-
" drait cet Institut en persistant dans sa révolte con-
" tre l'Eglise. "

Aussitôt certains membres portèrent devant le Pape la question du refus des sacrements ordonnés par l'Evêque, pour les raisons ci-haut mentionnées, et en août 1869 l'Evêque publia une lettre pastorale dans

laquelle il fit connaître un prétendu décret de la Congrégation de la Sainte Inquisition, conçu dans les termes suivants :

" Ayant soumis à l'examen la difficulté soulevée
" depuis longsemps, à l'égard de l'Institut Canadien,
" toutes choses ayant été mûrement et soigneusement
" examinées, ils ont voulu qu'il fût signifié à V. G.
" que les doctrines contenues dans un certain annuaire
" dans lequel sont enregistrés les actes du dit Institut
" (savoir l'annuaire de 1868) devront être tout à fait
" rejetées et que ces doctrines enseignées par le même
" Institut devront être elles-mêmes reprouvées....
" remarquant de plus que par telles mauvaises doc-
" trines, de crainte que l'instruction et l'éducation de
" la jeunesse chrétienne ne tombassent en péril, ils ont
" exprimé qu'il fallait louer votre zèle et la vigilance
" dont vous avez usé jusqu'à présent et ils ont ordonné
" que V. G. elle-même devait être exhortée à s'enten-
" dre avec le clergé de notre diocèse pour que les
" catholiques et surtout la jeunesse soient éloignés du
" dit Institut, tant qu'il sera bien connu que des doc-
" trines pernicieuses y sont enseignées."

L'Evêque s'autorisa de ce document pour déclarer que celui qui continuait à faire partie de l'Institut ou continuait à recevoir l'annuaire se privait lui-même des sacrements et, en novembre 1869, un ancien membre de l'Institut nommé Guibord étant mort, sa veuve voulut le faire enterrer en dépit des censures ecclésiastiques, dans le cimetière catholique où elle avait un terrain réservé.

Le clergé catholique, à l'instigation des jésuites, qui voulaient affirmer la théorie ultramontaine de l'infaillibilité du pouvoir ecclésiastique, refusa de laisser pénètrer le corps de Guibord en terre sainte et réédita les vieilles formules de l'excommunication, genre Benoît VIII lorsqu'il fulminait contre Guillaume II, comte de Provence :

" Qu'ils soient maudits dans leurs corps, et que leurs

âmes soient livrées à la destruction, à la perdition et aux tourments. Qu'ils soient damnés parmi les damnés. Qu'ils soient flagellés parmi les ingrats, et qu'ils périssent avec les orgueilleux. Qu'ils soient maudits avec les juifs, qui voyant le Christ incarné, ne crurent pas à sa parole, mais voulurent le crucifier. Qu'ils soient maudits avec les hérétiques qui travaillèrent à détruire l'Eglise. Qu'ils soient maudits avec les blasphémateurs du nom de Dieu. Qu'ils soient maudits avec ceux qui désespèrent de la miséricorde de Dieu. Qu'ils soient maudits avec ceux qui gisent damnés en enfer. Qu'ils soient maudits avec les pêcheurs et les impies, s'ils ne changent leurs mœurs et avouent leurs fautes contre St Giles. Qu'ils soient maudits dans les quatre points du globe. Qu'ils soient maudits dans l'Orient et déshérités dans l'Occident, interdits dans le Nord, et dans le Sud excommuniés. Qu'ils soient maudits à la clarté du jour, et excommuniés dans la nuit. Qu'ils soient maudits dans leurs foyers et excommuniés à l'étranger. Maudits debout et excommuniés assis. Maudits en mangeant, en buvant et en dormant, et excommuniés à l'heure du réveil. Maudits durant leur travail et excommuniés durant le temps de repos. Qu'ils soient maudits au printemps, excommuniés durant l'hiver. Qu'ils soient maudits dans ce monde et excommuniés dans l'autre. Que leurs possessions passent à des mains étrangères ; que leurs femmes soient livrées à la perdition, et que leurs enfants tombent sous la pointe du glaive. Que ce qu'ils mangent soit maudit, et ce qu'ils laissent maudit afin que ceux qui y touchent soient maudits. Maudit soit le prêtre qui leur donnera le corps et le sang du Seigneur, ou qui les visitera dans la maladie. Maudit et excommunié celui qui les portera au tombeau, et qui osera les enterrer. Qu'ils soient excommuniés et maudits par toutes les malédictions, s'ils ne font amende honorable, et ne donnent propre satisfaction."

La seule satisfaction que reçut le pouvoir ultramon-

tain fut de se voir déférer aux tribunaux qui eurent à décider si l'autorité civile avait le droit d'imposer des obligations à l'autorité religieuse.

Après une lutte homérique qui occupa tout le monde catholique et fut portée jusqu'en Angleterre, le pouvoir civil triompha et fut respecté.

Messieurs Joseph Doutre et Rodolphe Laflamme, que l'on a appelés les avocats de Guibord, eurent l'honneur de gagner cette grande victoire, et c'est dans l'éminente plaidoirie de M. Joseph Doutre que nous avons puisé notre préface.

Guibord fut enterré dans le cimetière catholique et les vieux de l'Institut Canadien relevèrent la tête

M. Dessaulles, un de ses membres les plus actifs, irrité des tracasseries sans nombre que se permettaient les ultramontains tout puissants auprès de Mgr Bourget, publia un pamphlet intitulé *La Grande Guerre Ecclésiastique*, où il énumérait ainsi les prétentions du clergé :

" C'est le droit, disait-il, pour le clergé de ne supporter aucune des charges de l'Etat ! C'est le droit pour le prêtre d'être exempt de toute taxe pour les améliorations publiques ! C'est le droit pour le clergé d'accaparer les fortunes particulières par la captation testamentaire sans que l'Etat ait le droit d'intervenir ! C'est le droit pour l'Eglise d'acquérir, de posséder, d'administrer et de ne jamais se dessaisir, quelque désastreux que soient ses accaparements de propriétés sur la prospérité d'un pays ! C'est le droit pour l'Eglise de soustraire les prêtres à la juridiction des tribunaux civils ! C'est même le droit de défendre aux tribunaux civils la connaissance des crimes des ecclésiastiques ! C'est le droit pour le prêtre de contrôler l'action politique du citoyen, comme le droit pour le Pape de casser ou annuler arbitrairement les lois passées par le pouvoir public de l'Etat ! C'est le droit pour les Evêques de déclarer excommuniés les juges qui condamnent un ecclésiastique à payer une

dettes à un laïque ! C'est le droit pour le Pape d'exiger des gouvernements la création de tribunaux ecclésiastiques pour juger toutes les causes de quelque nature qu'elles soient, criminelles, civiles ou municipales, dans lesquelles un ecclésiastique est intéressé ! C'est le droit pour le Pape d'empêcher une nation de se donner telle institution qu'il lui plaît, de choisir et de la déclarer nulle si elle viole *l'immunité* ecclésiastique. Toutes les constitutions libérales que les nations se sont données en ce siècle ont été censurées ou réprouvées par la Cour de Rome."

La revanche ne se fit pas attendre longtemps et quelque temps après, le pamphlet était dénoncé et l'auteur censuré comme suit :

" Le livre de l'hon. L. A. Dessaulles est en effet une *grande guerre ecclésiastique* parce qu'il attaque *avec un orgueil satanique* le vicaire de Jésus-Christ que l'univers catholique vénère avec tant de raison ; parce qu'il *outrage avec une insolence révoltante* les saintes congrégations romaines, qui sont des tribunaux souverainement augustes et qui commandent le respect du monde entier ; parce qu'il *traîne dans la boue, avec une témérité inexplicable,* le Sacré-Collège qui se compose d'hommes éminents sous tous rapports ; parce qu'il noircit *avec une malice dont lui seul peut être capable* le clergé canadien qui pourtant a bien mérité de son pays ; parce qu'il *vilipende* l'ultramontanisme, dont il fait une erreur monstrueuse ; parce qu'il prétend qu'il a engendré le droit chrétien qui fait du pape un souverain absolu dans le domaine temporel ! Comment la *Minerve,* qui a sans doute lu toutes *ces horreurs,* a-t-elle pu, par son annonce, frayer *à ce livre détestable* la route pour arriver au sein de nos familles chrétiennes ? "

Il y avait aussi un dispositif :

" Quant au *libelle* intitulé *la grande guerre ecclésiastique*, il ne sera pas permis, comme il a été dit plus haut, de le garder pour en faire un usage quelconque,

excepté pour le réfuter, *si l'on en a obtenu la permission de* l'Evêque. Ceux qui, après en avoir été avertis convenablement, s'opiniâtreront à le garder chez eux, tomberont dans un *cas réservé* dont ils ne pourront être absous que par l'Evêque et ses grands vicaires."

C'étaient toujours les mêmes méthodes et cette fois elles réussirent pendant quelque temps à étouffer les voix.

Les hommes de l'époque des grandes luttes disparaissaient. La jeunesse formée par les jésuites s'affadissait et se laissait aller ; l'hypocrisie triomphait.

C'est alors que commença l'ère du silence.

A Mgr Bourget succéda Mgr Fabre, brave prêtre, peu clairvoyant, ayant peu d'autorité et avant tout ennemi des difficultés et des embarras.

Son rêve fut de gouverner sans qu'on lui fît des affaires et il laissa aller la galère épiscopale à tous les vents.

Si l'on veut avoir un exemple de son manque de virilité on le trouve dans la lettre suivante adressée à un prêtre du diocèse qui se plaignait de l'inconduite d'un de ses confrères et qui, par la suite, s'est révolté et a quitté l'Eglise Catholique :

Montréal, 2 Avril 1878.

MON CHER ALPHONSE,

Il me revient de bien fâcheuses nouvelles sur vous. Il paraît que vous avez écrit à un de vos paroissiens de St-Roch et que vous lui avez fait de bien terribles révélations sur le compte des prêtres de mon diocèse. Vous avez fait des remarques sur le curé de cette paroisse, vous lui avez conseillé de publier cela dans la paroisse. Vous lui avez même dit que vous aviez intention d'écrire à plusieurs autres paroissiens. C'est singulier qu'il n'y ait pas moyen de vous corriger. Il faut toujours que vous trouviez moyen de compromettre les prêtres. Chaque fois vous y perdez et cela ne

vous fait rien ; vous gâtez tout en parlant contre eux. Personne ne vous croit, tout tourne contre vous et malgré cela à tout instant vous vous faites prendre. Quoique je reconnaisse votre honnêteté et sincérité dans la prêtrise, je dois dire aussi qu'avec toutes vos remarques imprudentes sur le compte des prêtres, vous seul m'avez donné plus de trouble que tout le reste du diocèse. Il me semble qu'il ne vous serait pas difficile de vous taire. Je vous défends d'écrire à aucun paroissien de St-Roch. Je vous avertis positivement : prenez garde comment vous allez vous conduire, car la pénitence pourrait être longue. Profitez de la chance que vous avez encore et tâchez de vous rendre sociable pour vos confrères.

Votre très humble,

† EDOUARD CHS., Ev. de Montréal.

Voilà tout ce qu'on peut tirer de l'autorité qui a charge de tenir en mains le diocèse.

C'est là l'origine de tous les compromis, de toutes les mutations qui désorganisent les paroisses et écœurent les catholiques :

Le cardinal Régnier, un homme d'une incontestable valeur, ne posait qu'une question aux curés qui venaient le voir :

" — Mon cher curé, disait-il, depuis combien d'années êtes-vous dans la paroisse de X.... ?

" — Depuis trente ans, Monseigneur.

" — Ah ! mon cher curé, venez que je vous embrasse."

Et plus tard, dans une retraite, découvrant sa façon de penser, il disait à ses prêtres :

" — Messieurs, quand un curé peut me dire, Monseigneur, je suis depuis vingt, trente, quarante ans dans ma paroisse, je bénis Dieu, car c'est un prêtre qui a fait du bien et qui en fait encore. "

Combien peu nous trouverions de ceux-là dans les diocèses.

Lorsque certains citoyens entamèrent la grande lutte contre l'influence indue, il fut impossible d'obtenir un mot de l'autorité épiscopale.

Dans une brochure qui raconte la contestation de Berthier, on trouve relatée une entrevue qui démontre bien quel fatalisme règle les questions à l'archevêché de Montréal :

Entrevue ou audience de l'honorable Dr A. H. Pâquet, sénateur, et Louis Sylvestre, Ecr., ex M. P.P., avec sa Grandeur Mgr Fabre, Evêque de Montréal, à son Palais Episcopal, lundi le 31 Mars 1879. Durée de l'audience : 20 minutes.

SUBSTANCE :

Questions par M. Sylvestre :

Q. — Monseigneur, vous vous rappelez que je vous ai adressé un factum, en juin dernier, me plaignant à Votre Grandeur de l'hostilité du clergé du comté de Berthier, qui m'a fait un tort, non seulement politique, mais personnel, au point qu'à la perte de mon élection je puis y joindre le fait que de mes amis refusent aujourd'hui même de me saluer, et je viens vous demander la réponse que nous devons attendre de Votre Grandeur ?

R. — Je ne puis croire que leur conduite vous ait fait autant de mal que vous le dites, et que vous soyez amoindri dans l'estime de vos anciens amis ; quant à leurs sermons, c'est selon l'interprétation qu'on leur donne, et c'est tellement le cas que les propres déclarations de nos amis se contredisent et font foi de ce que j'avance.

Q. — Monseigneur, je suis et veux rester catholique ; voulez-vous me dire si le libéralisme politique canadien est condamné ?

R. — Vous exigez une réponse qu'on peut apprécier diversement, etc. (le reste de la réponse a été aussi évasif.)

Q. — Monseigneur, ne pouvez-vous pas nous rendre justice en cette circonstance ?

R. — Ils me disent n'avoir pas agi de la sorte ; la plupart parlent sans notes écrites, et disent n'avoir rien commis de tel. Pour moi, je ne puis là-dessus rien faire.

En tout la ligne de conduite est la même.

Questions par l'Hon. Dr. Paquet :

....

(*Ce qui est omis ici ne concerne nullement la contestation*)

Q. — Monseigneur, nous n'avons pas voulu contester devant le Civil avant de recourir à votre Tribunal ; mais, puisque vous déclinez de nous venir en aide, nous allons y recourir ?

R. — Faites ce qu'il vous plaira.

Le Dr. Paquet a de plus déclaré qu'il était un de ceux qui voulaient que l'affaire allât jusqu'au bout, et qu'il chercherait ailleurs ce qui lui était refusé par l'Evêque.

(Dr. Paquet : — Je crois que Monseigneur a ajouté que c'est fâcheux de recourir aux Tribunaux dans ces cas-là, vu que c'est de nature à diminuer le respect dû aux prédicateurs et au confessionnal).

Montréal, 31 Mars, 1879.

Dr. A. H. Paquet.
Louis Sylvestre.

Et voilà tout ce qu'il trouve à répondre.

Il y a plus, dans un événement récent, lorsque le diocèse de Montréal était en ébullition et que, sous la pression de quelques-uns, l'Archevêque prit une décision fausse, illégale, irrégulière, mais enfin. une décision à l'égard du Canada-Revue ; la même apathie qu'il développa montre bien que les catholique n'ont plus qu'une ressource, celle de pleurer sur les ruines d'une Eglise qui fut grande et qui se meurt dans des mains trop faibles pour la soutenir.

Messieurs Louis Fréchette, Arthur Globensky et Calixte Lebœuf, amis du Canada-Revue, s'étaient rendus, à la demande expresse des directeurs, auprès de Monseigneur l'Archevêque de Montréal pour avoir de lui quelques explications sur cette censure.

Le Canada-Revue avait déclaré renoncer à publier *Les Trois Mousquetaires* et pensait que cet acte de déférence aurait pour effet de faire disparaître les

obstacles mis à la libre circulation de ce journal, irréprochable à tout autre égard.

Munis de ces instructions, ces messieurs se sont présentés à l'Evêché, et ont été introduits auprès de Monseigneur Fabre, qui, prévenu, les attendait, et les a reçus avec cette parfaite courtoisie qui le distingue. Tout préambule était parfaitement inutile, et la question fut de suite posée sur son vrai terrain.

Ces messieurs firent valoir le fait que la condamnation de l'Index atteignait en bloc l'œuvre d'Alexandre Dumas, mais pas *Les Trois Mousquetaires* en particulier ; que c'était l'ouvrage le plus inoffensif possible ; qu'il était autrement moins dangereux que les mièvreries de Georges Ohnet, de Delpit et consorts, dont se délectent des familles pieuses ; qu'on pouvait laisser ce livre entre les mains même des enfants ; qu'en France c'était, à vrai dire, le premier roman dont on leur permît la lecture tout comme les jeunes anglaises débutent par Walter Scott, mais que cependant le journal avait consenti à ne pas publier un feuilleton auquel on semblait avoir objection.

Néanmoins, il leur fut impossible d'obtenir une concession, même un encouragement.

L'archevêque restait impassible.

Lorsqu'on lui demanda pourtant, si le fait de s'abstenir de ce qu'il considèrait ou semblait considérer, car il n'a pas donné son avis, une œuvre pernicieuse allait lui permettre de lever l'interdit dont il avait frappé le CANADA-REVUE, il répondit évasivement en disant :

— Ah ! il n'y a pas que cela.

Là-dessus, ses interlocuteurs ajoutèrent :

— Nous le soupçonnions, Monseigneur, et c'est pour cela que nous sommes auprès de vous : nous vous prions, en braves enfants de l'Eglise, de vouloir bien spécifier ce que vous reprochez au CANADA-REVUE en dehors de ce roman, afin que nous puissions trouver un point de discussion amicale et établir ainsi nos pourparlers.

— Vous me demandez, Messieurs, dit l'Archevêque, une réponse qui ne pourrait être faite que par écrit à une demande par écrit.

— Aussi, Monseigneur, ce que nous désirons pour le moment c'est de savoir si Votre Grandeur serait disposée à nous donner cette réponse par écrit. Nous désirerions voir préciser ce que vous avez cru bon de censurer dans les articles du CANADA-REVUE, les points de doctrine, par exemple.

— Ah ! interrompit Monseigneur, il n'y a pas que la doctrine, il y a aussi la discipline de l'Eglise.

— Eh ! bien alors, pourriez-vous nous indiquer en quoi nous avons manqué à la discipline de l'Eglise ?

— Voyez-vous, ce qu'il y a, c'est le ton du journal.

— Le ton ?

— Eh bien ! oui, vous vous occupez de la conduite et des réformes du clergé ; ce sont là des choses qui peuvent se régler sans les journaux. Les journaux n'ont rien à voir là-dedans. C'est à moi que les mauvais prêtres doivent être dénoncés, et j'en ferai mon affaire.

— Mais ne savez-vous pas, Monseigneur, qu'une foule de gens sont convaincus que votre autorité a besoin d'être soutenue par le public pour réprimer les abus et corriger les prêtres indignes. Ils se rient de vous. L'un d'eux, dont nous pouvons citer le nom, vous appelle *vieux torchon*.

— Pas en chaire, toujours !

— Non, Monseigneur, mais enfin il le dit à qui veut l'entendre. Ces prêtres-là comptent trop sur votre bonté, sur votre pardon. Ils vous disent qu'ils n'y retourneront plus, que le public n'en sait pas un mot, qu'il n'y a pas de scandale, et, avec le bon cœur qui vous gagne tant de sympathies, mais qui fait peut-être votre faiblesse, vous pardonnez. Ces prêtres vous trompent, Monseigneur, les choses sont connues, le scandale est répandu au loin, la réputation des bons prêtres en souffre et vous passez pour pactiser avec ces infa-

mies. Le CANADA-REVUE en livrant les prévaricateurs à la publicité vous donne une force immense pour sévir. Un prêtre qui faisait le scandale de toute la ville de Montréal, depuis dix-sept ans, vient d'être chassé. Par qui ? Par le CANADA-REVUE.

— C'est à savoir, fait Monseigneur.

— Par le CANADA - REVUE, Monseigneur, reprit l'un des délégués. Le coupable la déclaré lui-même.

En somme, depuis que le CANADA-REVUE a pris en mains la cause de la morale et a rompu avec la tradition qui consistait à cacher les abcès, il a fallu faire d'importantes réformes qui sont un soulagement pour le clergé honnête. Ces réformes ne sont pas toutes effectives, il y en a beaucoup d'apparentes ; une masse de ceux qui sont atteints n'ont fait que changer le théâtre de leurs exploits ; mais si le CANADA-REVUE continue, comme nous n'en avons aucun doute, sa vigoureuse campagne, cette manière de punir, qui consiste à promener dans le pays des membres gangrenés, aura, elle aussi, une fin, et il faudra que l'amputation soit consommée.

Pendant tout ce temps, l'Archevêque, pensif ne disait pas un mot.

— Avez-vous lu le CANADA-REVUE, Monseigneur ?

— J'en ai lu quelques numéros seulement.

— Si vous nous indiquiez dans les numéros que vous avez lus, ou dans ceux qu'on a lus pour vous, les articles auxquels vous avez objection, cela donnerait aux directeurs le moyen d'entrer en pourparlers et de voir s'il ne serait pas possible de s'entendre pour éviter un conflit. Ils ne demanderaient pas mieux que de vous donner satisfaction, si....

— Alors, dit Monseigneur, vous mettez un si conditionnel ?

— Assurément, Monseigneur, c'est même la raison d'être de notre entrevue. Si les directeurs étaient décidés à se soumettre à n'importe quelle décision arbitraire, nous ne serions pas ici auprès de vous à faire une démarche filiale qui mérite un encouragement

paternel. C'est aux enfants à faire les premiers pas, mais il n'est pas défendu au père de venir un peu au-devant d'eux pour les accueillir.

— Il me faut une soumission péremptoire et d'avance, a répondu l'Archevêque ; du reste, vous me demandez des choses qui nécessitent trop de travail. Cela m'obligerait à faire une étude du CANADA-REVUE.

— Mais vous n'êtes pas seul, Monseigneur, vous nous l'avez donné à entendre il y a un instant ; d'ailleurs, permettez-nous de nous étonner que vous ayez lancé votre mandement sans cette étude préalable.

Silence.

— Si je ne me trompe, fit un des délégués, la principale objection au CANADA-REVUE se résumerait dans la prétention au droit de dénoncer et de condamner les prêtres scandaleux et dangereux ?

— Oui, dit Monseigneur, — à peu près. Personne n'a le droit de dénoncer un prêtre à d'autre qu'à moi.

— Mais si l'on vous dénonce un prêtre corrupteur de l'enfance et des femmes, viendrez-vous dire bien haut aux pères de famille qu'ils doivent se défier de ce prêtre-là ?

— Ce serait difficile.

—Alors, Monseigneur, au nom des directeurs du CANADA-REVUE, dirent les délégues nous vous déclarons franchement que les maris et pères de famille ne se soumettront jamais à cela. Un mari ou un père qui surprend un prêtre en train de séduire sa femme ou de corrompre son enfant a, de par toutes les lois divines et humaines, le droit de le châtier corporellement ; comment voulez-vous lui défendre de dénoncer le corrupteur ou le séducteur ?

C'est très beau, Monseigneur, de s'en rapporter à vous, parce que nous reconnaissons en vous un homme juste et droit ; mais il ne s'agit pas du plus ou moins de confiance que nous pouvons avoir en votre personne, il s'agit d'un principe. Il y a d'autres évêques dans le pays, et, d'ailleurs, vous-même vous aurez un successeur.

Ici intervinrent nombre d'allusions personnelles avec noms, dates et faits à l'appui, et nous devons rendre cette justice à Monseigneur qu'il écouta, avec sa bienveillance accoutumée, cette longue série de crimes auxquels nous avons déjà fait illusion, et n'essaya pas de s'insurger contre les faits ; cependant, après avoir réfléchi longuement :

— Il faut pourtant une soumission sans conditions, dit-il.

— Ceci est IMPOSSIBLE, Monseigneur, telle fut la réponse unanime des délégués. Une soumission comme vous la désirez, Monseigneur, ne peut même pas être discutée. Les directeurs qui nous ont envoyés vers vous n'entendent pas faire autre chose que des concessions dignes. En dehors de ces concessions dignes, ils ne reculeront pas d'une semelle. Ils sont décidés à lutter contre toute décision arbitraire ; ils entendent poursuivre et en appeler, s'il est nécessaire, au Conseil Privé. Jugez un peu ce qui arriverait si vous succombiez !

— Ah, oui, mes pauvres enfants !

— Des citoyens, continua l'un des interlocuteurs, sont disposés à fournir tous les fonds nécessaires pour soutenir un procès éclatant. Souvenez-vous que, depuis l'affaire Guibord, l'atmosphère religieuse au Canada était sereine. En ce moment l'orage s'amoncelle, il se prépare un coup de foudre terrible que vous, Monseigneur, pourriez et devriez éviter pour le bien de l'Eglise au Canada. Voyez, le peuple est monté, et parle librement des choses qu'il avait vues et sur lesquelles il avait gémi depuis tant d'années sans oser ouvrir la bouche. L'œil est aux agents, et tout est percé à jour ; les hypocrites fraudes sous lesquelles se cachaient les plus immondes profanations ne sont plus un refuge pour personne. Tout se sait, et l'indignation comme une marée montante s'est élevée jusqu'à la bouche de ceux qui souffrent. Prenez garde qu'elle déborde, rien n'arrêterait le torrent que vous pouvez

encore contrôler et détourner, si vous consentez à écouter la voix de l'opinion publique. N'attendez pas, cependant ; plus tard, il serait trop tard.

Il y a longtemps, à propos de politique, par exemple, que notre clergé reçoit des avertissements et des conseils. En a-t-il profité ?

Il y a longtemps que les vrais amis du clergé et de la religion, ceux qui savent parler aux prêtres et aux évêques, la tête haute, leur disent : Défiez-vous, vous êtes trompés, vous êtes aveuglés, vous ne voyez pas venir la tempête, vous vous endormez dans une fausse sécurité, le réveil sera terrible.

On n'a pas voulu les écouter, on sait ce qui en est advenu. Aujourd'hui on ferme encore les oreilles aux avis des honnêtes gens pour ne les ouvrir qu'aux suggestions des intrigants, des petits orgueilleux, des hypocrites flagorneurs et de ceux qui ont peur de voir dévoiler leurs turpitudes.

— Ah ! dit tristement l'Archevêque. Je ne suis pas tout seul, que voulez-vous !

— Nous le savons, Monseigneur ; mais que Votre Grandeur réfléchisse à ceci : Nous et nos mandants nous sommes autrement mieux disposés envers le clergé et la religion que ceux qui vous ont conseillé le mandemant auquel le CANADA-REVUE ne veut pas se soumettre, convaincu d'avoir le bon droit de son côté.

Pendant tout le temps l'Archevêque, pensif et soucieux, vraie statue de la désolation, écoutait presque toujours sans interrompre. Son œil largement ouvert semblait contempler dans le lointain les tristes tableaux qu'on déroulait devant lui. Cependant, pas un muscle ne tressaillait, pas un éclair de volonté ne surgissait dans son regard atone. On eût dit que l'inévitable avait mis sur lui le sceau de sa puissance.

L'entrevue était close, la cloche sonna le souper, et les délégués prirent congé du vénérable prélat, aussi attristés que lui, en songeant que, dans cette entrevue, peut-être, le clergé canadien venait de perdre un terrible enjeu.

L'EDUCATION DU PRETRE

> Dans toute éducation, il faut pourvoir à *la délicatesse de l'âme, à la force de l'esprit, à l'énergie du caractère.*
>
> DE SYLVIA.

Une des œuvres les plus néfastes, sinon la plus néfaste de notre clergé a été l'affaiblissement constant de l'instruction et de l'éducation.

Ce qu'il y a de plus lamentable, c'est qu'il est lui-même victime de cet affaisement et que tout le premier il est ignorant. C'est donc l'étude de cette ignorance qui donnera la clef et le remède.

Un éminent professeur de philosophie disait :

" *L'éducation a pour but de préparer l'intelligence à la vérité et la volonté à la vertu.*"

L'éducation doit développer l'homme tout entier : son cœur, ssn intelligence, sa volonté ; l'enfant est destiné à sentir, à penser, à agir, il faut donc pourvoir à la fois à la *délicatesse de son âme*, à la *force de son esprit*, à l'*énergie de son caractère.* A vrai dire l'éducation n'est que le commencement de la vie, et la vie elle-même ne doit être que l'achèvement de l'éducation.

Si l'homme allait jusqu'au bout de ses facultés, il arriverait par l'*intelligence au génie*, par la *volonté à l'héroïsme*, par le *cœur à la sainteté.* C'est l'effort moral qui constitue l'unité de la vie, l'enfance s'y dispose par *l'obéissance passive*, la *jeunesse le soutient* par *le travail de l'étude*, l'*homme l'achève* par *la vertu pratique.*

Quelle grande leçon mérite notre jeune clergé et le clergé tout entier qui doit être éduqué avant de devenir éducateur.

Le temps marche grandement et il leur faut le suivre s'ils ne veulent pas être dépassés.

Il n'est pas seulement appelé, le prêtre, à parler au pauvre paysan, sans instruction, sans arguties, capable de pousser la charrue et content de regarder le ciel pour croire. La bonne femme, d'une piété superstitieuse, égrénera son chapelet pour dire son *Credo*. L'enfant, heureux de savoir son petit catéchisme, retranché derrière le voile de sa timide ignorance, n'aura pas un commencement de doute. Un prêtre d'un modeste savoir lui suffirait. Mais aujourd'hui, avec la diffusion de l'enseignement, la prodigieuse multiplication des brevets, il y a dans chaque bourg, à l'ombre du clocher de l'église, une maison au moins où se lisent les grands vers de Musset ou d'autres poètes, de grands esprits séduisants.

Il faut avoir dans la chaire qu'abrite ce clocher, un homme disert, compétent, capable d'apprécier les beautés, de réfuter les erreurs et les sophismes des charmeurs littéraires. Sans conteste le curé doit être à la tête de la paroisse et pouvoir, d'une manière générale, donner un conseil à tous ses paroissiens, si instruits, si haut placés soient-ils. Il faut prendre une autorité qui sache, puisse s'imposer. Sa mission, ses prérogatives sont si imposantes ! En est-il ainsi de nos jours ? Non. Le clergé est inférieur à sa mission. A qui la faute encore une fois ? Aux formateurs du clergé.

Ces formateurs ce sont les professeurs.

Qu'ont-ils connu de leur métier, que connaissent-ils de leurs devoirs, ces petits abbés qui à trente-cinq ans professent depuis onze ans la théologie morale et dogmatique ?

Inutile d'arguer, d'apporter les études excellentes faites par le sujet pendant ses cinq ou six années de Grand Séminaire. Ce sont-là études d'écolier et non études de professeurs. Or pour être nommé professeur il faut avoir fait des études professorales. Que le mot n'effarouche pas, nous l'expliquons.

Etudier sur les bancs, qu'est-ce autre chose, sinon s'efforcer de comprendre, de saisir un auteur ou l'enseignement du Maître. *C'est travailler pour soi* ; lorsqu'on a compris, on est content, cela suffit. Voilà les études de l'Ecolier ou de l'Etudiant. Telles ne sont pas les études professorales. D'abord ces études sont délimitées, spécialisées, conditions essentielles pour qu'elles soient approfondies. Ensuite on étudie non seulement pour comprendre mais pour faire comprendre et se faire comprendre. La distinction n'est pas spécieuse. Qui d'entre nous n'a rencontré des hommes d'une intelligence supérieure incapables de faire comprendre aux autres ce qu'ils comprennent parfaitement ?

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Et les mots pour le dire arrivent aisément, dit-on avec Boileau. C'est vrai, mais ces mots qui arrivent aisément pour dire ce que vous concevez clairement, seront-ils à la portée des intelligences ? On a beau être tout yeux et tout oreilles au pied d'une chaire ; celui qui disserte peut y mettre tout son cœur et le résultat être nul. L'ouverture des esprits n'est point là. Si l'angle visuel varie, l'angle intellectuel varie aussi. A chacun, le maître doit envoyer le rayon de lumière proportionnel. Pour cela, il devra rechercher les difficultés, les mots qui rendront le mieux sa pensée, les comparaisons qui rapprocheront le connu de l'inconnu et le feront connaître. De plus l'élève, je parle de la généralité, se contente de son livre, car dans tout enseignement il faut un livre, c'est le jalon de l'arpenteur, le point de repère ; le professeur au contraire est obligé de consulter les auteurs, oh ! non pas ceux qui disent : *Amen*, à toutes les questions, mais ceux qui sont personnels, ceux dont les opinions s'entre-choquent afin que de ce choc parte l'étincelle de vérité qu'il captera au passage, pour la communiquer brillante aux intelligences. Nous avons donc raison d'établir la différence entre les études écolières et les études professorales.

Au reste ces études existent: elles sont la raison d'être des Universités.

Dans les maisons scolaires, lycées, collèges, écoles normales laïques on ne passe pas professeur au sortir de la rhétorique. Force est de suivre des cours spéciaux où l'on forme des professeurs de lettres et de sciences. La préparation à la licence et au doctorat c'est une préparation au professorat, et ce n'est que muni de ces diplômes qu'on sera honoré d'une chaire.

Loin de nous la pensée que le diplôme donne la science et que les diplômés seuls soient savants! Le diplôme n'est qu'une garantie, rien de plus, le certificat de compétence, d'aptitude. Tout examen sérieux suppose, requiert une préparation sérieuse.

A notre avis les prêtres qui auraient subi ces examens seraient incontestablement capables au point de vue scientifique d'être des professeurs. De leur absence conclure à l'inaptitude des autres, serait tirer une conclusion plus large que nos prémisses, ce que nous ne ferons pas. La seule permise est une conclusion dubitative, laquelle n'est jamais avantageuse, car la science d'un professeur doit toujours être hors de doute. Si elle ne l'est pas, qu'on se retire.

Dût-on tout moderniser et soulever les hauts cris, ne serait-il pas temps de secouer la vieille poussière des séminaires et demander enfin de lire une philosophie autre que toutes les vieilleries et radoteries de *San Severino*, celle de *Rabier* par exemple, étudier une histoire différant des *plagiats* de *Rivaud* ou des contes du *P. Loriquet*, celle de *Guizot*, de *Duruy* ou de *Rœtlinger*, admirer les poésies de Musset, d'Hugo ou de Coppée, écrire dans un style correct, fleuri, enlevant, un dépit des *PP. Lejeune*, *Guillot*, *Lenfant* et *Bourdaloue*, fredonner du *Rossini*, du *Wagner*, du *Saint-Saëns* ou de l'*Ambroise Thomas*.

Nous ne voudrions pas dire qu'un séminariste qui se livrerait, avec passion, à ces études à l'exclusion des siennes propres, serait bien à sa place. Il est évident,

à notre avis, qu'on ne saurait tolérer qu'un élève étudie les mathémathiques pendant un cours de théologie, l'allemand en classe d'histoire, la musique au lieu de l'Écriture Sainte ; ce serait donner dans un excès aussi blâmable. Mais un séminariste, quoique séminariste, ne peut-il pas, ne doit-il pas même, se tenir au courant des progrès de la science, des nouveaux travaux littéraires et historiques, des opinions contraires. Pourquoi vouloir contraindre son esprit à vivre dans une atmosphère viciée et vicieuse, lui couper tous les courants capables de la purifier, en repoussant les nuages, les vapeurs obscurantes, qui nous dérobent, nous cachent la belle vision de la vérité ?

En tout cas, peut-être est-ce exagération de notre part, mais il nous semble qu'un esprit dénué de toute originalité, incapable de produire une idée personnelle, n'est qu'un esprit parasite, sans mission, sans raison d'être. Ces esprits-là sont très nombreux dans le clergé : le moyen de diminuer ce nombre c'est de laisser une très grande liberté, au point de vue de l'instruction et de l'érudition, élargir ses vues, pour ne pas jeter à la rue un séminariste parce qu'il aura dans sa chambre les *Orientales* ou *Jocelyn.* Les mesures extrêmes ne donnent jamais des convictions contraires, elles produisent bien des fois des effets désastreux. Du rigorisme sur ce point de la part du maître engendrera du laïcisme dans l'esprit des élèves avec le désir ardent de manger du fruit défendu. Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée : nous ne voulons pas dire par là qu'on laisse entre les mains des séminaristes des traités de scatologie, tels que l'œuvre infâme de Léo Taxil : *Corruption fin de siècle* ou la *Terre* de Zola. Non, mais lorsqu'un auteur a une certaine notoriété, pourquoi ne pas donner aux élèves un aperçu de ses ouvrages, ayant soin de faire avec impartialité la part du talent et la part du grotesque. Dans Zola, comme dans Daudet, Montégut, Bourget, Guy de Maupassant et Loti, tout n'est pas à dédaigner. Ces auteurs ont écrit

des pages admirables, dont la littérature française a le droit d'être fière et qui méritent d'être connues.

Jules Simon, qui, à notre avis encore, est une des plus belles intelligences et un des meilleurs philosophes de notre siècle, Heine, Frank, Bouillé, Paul Janet, Rabier ont d'autres envolées que ces gringalets de philosophes, San Severino, Grand-Claude, Bonat, Brin, Reynault, Dagorne, etc.... Eh bien ! quelle comparaison cependant n'ose-t-on pas faire : les premiers ne sont rien, les seconds sont des génies. N'y a-t-il pas de quoi hausser les épaules et faire sourire ?

Il est vrai que sur cent professeurs de Grands Séminaires, à peine si on en trouverait vingt capables de les comprendre, vingt qui aient lu un volume seulement de ces auteurs de premier ordre, mais ce serait un phénomène !

On sait où nous en arrivons avec ce système.

Les Séminaires produisent des élèves laïques pitoyables ; quant aux prêtres qui en sortent la, faiblesse de leur éducation est désespérante.

Ils ne parlent ni français ni latin ; dans une seule phrase d'une lettre rendue publique un professeur fameux a réussi à faire neuf fautes qui lui ont été signalées publiquement.

Notre peuple est ignorant et la faute en est au clergé, faute d'autant plus grave qu'elle est intentionnelle.

Ces braves gens ont fait de l'ignorance un mode de domination.

LE PRETRE ET L'ARGENT

Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu.
DE LABRUYÈRE.

Rien n'est instructif comme de rechercher l'origine première des maladies qui lentement, mais sûrement, usent, dégradent et ruinent peu à peu l'organisme. Le terme de mort subite, en effet, ne veut rien dire. et l'on ignore trop les élaborations énormes qu'il faut pour faire ce qu'on appelle une catastrophe soudaine. La désagrégation s'opère progressivement, mais sans hâte, et dans la société, confédération d'hommes comme l'homme est une confédération de tissus, les débuts du mal sont toujours lointains, ignorés et obscurs. On tombe par où l'on penche, voilà la loi ; ce n'est rien d'abord, une perturbation presque insensible, un grain de sable dans l'engrenage, puis le désordre partiel, puis les ressorts brisés et l'arrêt définitif...

Le cadavre social est naturellement plus récalcitrant et moins aisé à enterrer que le cadavre humain. Le cadavre humain va pourrir au ventre du cercueil, image régressive de la gestation ; le cadavre social continue à marcher sans qu'on s'aperçoive qu'il est cadavre, jusqu'au jour où le plus léger heurt brise cette survivance factice et montre la cendre au lieu du sang. L'union des hommes crée le mensonge et l'entretient : une société peut cacher longtemps ses lésions mortelles, masquer son agonie, faire croire qu'elle est vivante encore alors qu'elle est morte déjà et qu'il ne reste plus qu'à l'inhumer...

Les sociétés, d'ailleurs, ne meurent point toutes de la même façon.

" Quelquefois, dit Lacordaire, les peuples s'éteignent dans une agonie insensible, qu'ils aiment comme un repos doux et agréable ; quelquefois ils périssent au milieu des fêtes, en chantant des hymnes de victoire et en s'appelant immortels."

Le cléricalisme actuel est en train de mourir au milieu de l'argent dont il a fait son seul culte réel, auquel il a tout sacrifié.

Rien que l'argent et tout par l'argent, telle est sa maxime.

L'exemple le plus effrayant des erreurs que peut lui faire commettre cette soif de l'or, *auri sacra fames*, nous la trouvons dans l'entrevue publiée par le *Canadien* à propos de l'affaire Davignon, un refus du baptême.

Une entrevue qui s'explique d'elle-même met en présence un journaliste et un des prêtres de l'Archevêché de Montréal :

— Est-il à votre connaissance, M. Cousineau, demande le journaliste, que le 26 juillet dernier, le curé Lesage, de Chambly Bassin, ait refusé de baptiser l'enfant de Solime Davignon, domicilié en cette paroisse ?

— Oui, nous avons appris que le Rév. M. Lesage avait pris cette décision ; je crois même, sans en être sûr, que M. Davignon est venu ici demander des explications à propos du refus du curé en question ; mais nous n'avons reçu aucun avis officiel, en ce sens qu'il n'a rien été présenté devant l'Officialité du diocèse.

— Savez-vous la raison de ce refus du curé de Chambly Bassin ?

— La raison qu'invoque le curé Lesage est que Solime Davignon n'a pas payé la taxe complémentaire qui est imposée dans les paroisses nombreuses et peu productives.

— Cette taxe est-elle légale ?

— Elle n'est pas exigible en loi, mais étant décrétée par l'Ordinaire, les catholiques sont tenus de s'y soumettre.

— Pensez-vous qu'un prêtre a le droit de refuser à un enfant le baptême pour une omission ou une faute du père ?

— A vrai dire, non ; mais enfin, si M. Davignon avait soumis la chose au tribunal ecclésiastique, nous aurions arrangé tout cela. Aussi, il nous est impossible de lui donner raison, nous aurions l'air de céder devant la force.

— Savez-vous que le même enfant a été baptisé sans difficulté par le curé de la paroisse Richelieu ?

— Nous le savons.

— Ne pensez-vous pas que l'enfant aurait pu succomber dans l'intervalle ?

— Oh ! l'enfant était bien solide.

— Considérez-vous que l'autorité ecclésiastique puisse prévaloir pour le sort d'un enfant sur l'autorité paternelle ?

— Ceci serait me mener trop loin et me faire dire en ce cas particulier qu'un prêtre peut empêcher un catholique de faire de son enfant un catholique.

Je ne répondrai pas à cette question.

Si elle eût été soumise à l'autorité ecclésiastique nous eussions vu, mais maintenant, que les tribunaux civils décident !

— Un prêtre peut-il refuser de baptiser un enfant qui naît par hasard dans sa paroisse, lorsque la famille est de passage ?

— Sûrement non.

— En somme, pensez-vous que le curé Lesage a bien agi ?

— *Sa conduite n'a pas été très digne*, mais enfin, il a cru avoir une chance de se faire payer la taxe. Les gens paient si mal et il a bien fait d'essayer.

— L'archevêque va-t-il prendre quelque mesure en la matière ?

— Non, puisqu'on s'est adressé aux tribunaux civils.

— Mais vous allez être condamnés : les cas de dommages par exclusion ecclésiastique abondent ?

— Oh ! pas comme celui-là ; la cause a été jugée pour un paroissien auquel on refuse la communion, mais jamais on n'avait encore réclamé pour le baptême d'un enfant. Que les tribunaux civils s'arrangent.

Les voilà bien, n'est-ce pas : tout pour l'argent ; sacrements, religion, tout passe après l'argent.

Le procès des marguilliers de Montréal ne montre-t-il pas encore sous un autre jour cette rapacité qui est le fonds du caractère religieux de notre époque.

Que de bassesses le curé Santenne n'a-t-il pas faites pour conserver en sa possession les quêtes et n'en pas rendre compte aux marguilliers !

Lisez sa déposition, que voici :

Q. — Il me semble que, par la réponse que vous venez de donner, vous donnez au paragraphe troisième se rapportant aux quêtes, une portée autre qu'on doit lui donner. Veuillez donc relire de nouveau ce paragraphe et dire s'il n'est pas vrai qu'il n'y a aucune allégation que vous ayez jamais nié à la fabrique, le droit d'avoir compte des quêtes ; mais ce qu'on y allègue c'est que le marguiller en charge seul réclamait le compte de ses quêtes, et que vous lui avez refusé ce compte ?

R. — Ceci est vrai, c'est-à-dire qu'on ne me reprochait pas, dans la lettre de démission, d'avoir nié à la fabrique le droit de réclamer ; mais dans cette requête, on me reproche d'avoir refusé à monsieur Auger de lui rendre compte des quêtes ; c'est le contraire qui est vrai car je lui ai dit que j'en tiendrais compte.

Q, — N'est-il pas vrai que d'abord vous ne lui avez pas rendu compte ; lorsqu'il vous l'a demandé ? et que vous avez préparé un mémoire à être lu à une séance, où vous allèguiez vos raisons ?

R- — Jamais monsieur Auger ne m'a demandé de lui en rendre compte ; monsieur m'a demandé de tenir compte de ces quêtes pour le livrer à la Fabrique, je lui ai dit que je le ferais.

Q. — Pourquoi avez vous préparé ce mémoire explicatif, que vous avez lu à l'assemblée ?

R. — Parce qu'il était question d'ôter au curé même ces quêtes-là. Quelques-uns voulaient que tout le revenu des quêtes vint à la Fabrique. J'ai fait un mémoire en vue de la discussion de cette affaire, afin de démontrer combien il était avantageux à la Fabrique de laisser ces quêtes entre les mains du curé.

Q. — Vous n'avez pas encore versé les fonds provenant des quêtes ?

R. — Il me reprochait que les quêtes ne venaient pas à la Fabrique ; mais jamais il me les a demandées. Lorsqu'il m'a demandé d'en rendre compte, je lui ai dit que je le ferais.

Q. — Alors vous dites que vous n'avez pas refusé d'en rendre compte. Vous n'aviez pas, à l'époque de cette lettre, rendu compte de ce que vous perceviez des quêtes ?

R. — Non.

Q. — Avez-vous affirmé que jamais monsieur Auger ne vous a demandé compte de ces quêtes, avant la lettro en question ?

R. — Il m'a demandé d'en tenir compte.

Q. — L'avez vous fait depuis ?

R. — Oui.

Q. — Vous a-t-il dit pourquoi il vons demandait d'en tenir compte ? N'était-ce pas parce qu'il voulait que ce compte-là fût rendu ?

R. — Il voulait que le compte fut rendu à la Fabrique.

Q. — Tout ce que Monsieur Auger vous a demandé c'est de tenir compte des quêtes ?

R. — Oui. J'ai dit à monsieur Auger : j'en rends compte par des faits, et le bureau de la Fabrique sait bien le compte du produit des quêtes et j'en tiens un livre, voici le produit de vos quêtes ; par exemple si vous avez un orgue comme vous en voulez un, c'est parce que j'ai eu soin de vos quêtes, le compte-rendu n'est pas de piastre par piastre, mais le compte-rendu est là, dans l'Église.

Q. — La question abstraite que je vous demande est celle de savoir si les paroissiens ont le droit de savoir combien ont produit ces qnêtes.

R. — Je ne refuse pas ce droit-là.

Q. — Monsieur Auger et les autres marguillers ont-ils demandé de leur dire combien produisaient ces quêtes ?

R. — Il ne me l'a jamais demandé.

Q. — Je reviens à une partie de votre réponse ci-dessus donnée où vous qualifiez de mensongère une affirmation, qui à mon point de vue, est simplement une affaire d'opinion. Je vous prierais de lire le paragraphe premier de cette lettre et

nous dire si vous persistez à accuser de mensongères toutes personnes qui, de bonne foi, affirmeraient ce qui est allégué dans le paragraphe premier ?

R. — Il ne me l'a jamais demandé.

R. — Comme je lisais la lettre et que j'en faisais lecture, rendu au paragraphe premier que je venais de lire, j'ai dit que ce paragraphe était erroné et je ne me suis pas servi du mot mensonge. Si je me suis servi de l'expression mensonge, ce n'est pas l'idée que je voulais exprimer parce que le premier paragraphe est une matière d'opinion, mais je crois qu'il est erroné.

La haine de cette sainte âme contre ceux qui veulent lui arracher son trésor, son or, est telle qu'il les traite de menteurs pour vouloir même jeter un simple coup-d'œil sur sa caisse.

Vous avez vu jouer les *Cloches de Corneville*, vous avez-vu le pére Gaspard étalant son trésor, rebrassant ses piastres luisantes ?

C'est le spectacle qu'offre notre clergé, c'est l'enseignement qu'il donne à notre peuple.

L'or est catholique d'abord : c'est là la maxime fondamentale.

Nous retrouvions l'autre jour une curieuse circulaire qui est absolument typique et exprime bien cette maxime fondamentale, la base du trésor ecclésiastique :

DE L'ENCOURAGEMENT DU AUX CATHOLIQUES

Que de fois, l'ouvrier, le fabricant et le marchand catholique n'ont il pas l'humiliation de voir donner la préférence, par leur compatriotes et leur coreligionnaires, aux ateliers, aux boutiques et aux magasins de leurs confrères d'autres origines et d'autres croyances : et, combien est cruelle la blessure lorsqu'elle est infligée par les membres du clergé catholique ou d'une communauté religieuse. En ce pays surtout, où l'ouvrier et le négociant protestant profitent, avec calcul, d'un grand nombre de *jours de fête* pendant lesquels le catholique doit s'abstenir des affaires, n'est ce pas une espèce d'injustice que de passer la porte du catho-

lique, (qui après tout, est dans la disposition de favoriser, s'il ne le fait pas actuellement, les œuvres catholiques,) pour aller plus loin, faire la fortune du protestant, dont la sympathie — si celui-ci est sincère — ne s'étend pas au-delà de la bourse de sa pratique..............................

Evidemment *il y a là un désordre*. La charité chrétienne nous défend la haine et la vengeance. Nous devons aimer jusqu'à nos ennemis. Attendons cependant qu'ils aient besoin de nos services. Que les messieurs de Saint-Vincent-de-Paul, que les dames de charité ne refusent jamais de secourir un impie tombé dans la misère. Rien de mieux. Mais quand l'impie n'est ni pauvre, ni malade, quand il n'a nul besoin de nos aumônes, quand il est simplement question de l'aider à faire fortune, qui donc nous oblige de lui porter notre argent.

Si vous invoquez la charité, je vous montrerai les ouvriers et les marchands qu'une même foi rend vos frères et qui, eux aussi, ont besoin de réussir, et je vous rappellerai le texte de St-Paul, traitant de *renégats* pires que les infidèles *ceux qui négligent leurs frères.* Puisque la charité vous occupe, la voilà : vous la foulez aux pieds en délaissant les ouvriers et les marchands catholiques, et vous jetez ainsi dans le champ de l'Eglise une désunion qui nous livre fatalement aux hommes de désordre.

La *charité* se manifeste par les actes, et ce sont les actes qui la font vivre. Par quel actes prouvons-nous aux ouvriers l'estime et l'affection que méritent leur foi et leur vertu ? Avec eux, le seul acte possible consiste à leur donner la préférence. Ainsi le veulent la charité, la justice, l'honneur de notre foi. Car ce que nous ne faisons pas, nos ennemis le font. *Ils se soutiennent et se font valoir mutuellement.* C'est ce qui explique le reproche énergique de St-Paul.

Quand donc les ouvriers et les marchands catholiques nous voient préférer chaque jour des gens sans religion, quelle humiliation pour eux ! *Quelles blessures pour leur cœur et pour leur âme !* Que doivent-ils penser de nous et *que pouvons-nous attendre de leur reconnaissance !* Ah ! n'en doutez point, *la division des chrétiens commence dans les affaires.* C'est là que nous faisons maladroitement des *plaies vives et profondes à des cœurs honnêtes.* Ils en

deviennent irrités ou découragés et plus tard *leur concours nous manque* lorsqu'il le faudrait au triomphe de notre cause.

Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites !

Quelle astucieuse fourberie, quelle abjecte hypocrisie dans cette prétendue sympathie pour l'ouvrier. lorsque la religion seule y voit son compte.

Oui, unissez-vous, catholiques, protégez-vous : c'est le principe invoqué, la raison extérieure !

La vraie raison, quelle est-elle ?

Il faut de l'argent, beaucoup d'argent pour soutenir la religion ; que deviendrait-il ce culte si vous usez de votre libre arbitre et si l'argent — toujours — passait en des mains infidèles ?

Et toujours, ces mêmes méthodes, ces mêmes menaces.

Toujours dans un but unique : l'extorsion des porte-monnaies ou l'asservissement des consciences.

Le système est d'une simplicité enfantine.

Vous étiez les enfants de Dieu, nous dit-on, si vous ne payez pas, si vous n'obéissez pas, Dieu vous punira.

Eh quoi, Dieu a-t-il donc le cœur d'un mortel pour avoir des passions changeantes ? Est-il, comme vous, agité par la vengeance ou la compassion, par la fureur ou le repentir !

Oh ! quelles idées basses ces hommes ont conçues du plus élevé des êtres ! A les entendre, il semblerait que, bizarre et capricieux, Dieu se fâche ou s'apaise comme un homme : que tour à tour il aime ou il hait, qu'il bat ou qu'il caresse ; que, faible ou méchant, il couve sa haine ; que, contradictoire ou perfide, il tend des pièges pour y faire tomber ; qu'il punit le mal qu'il permet ; qu'il prévoit le crime sans l'empêcher ; que, juge partial, on le corrompt avec des offrandes ; que, despote imprudent, il fait des lois qu'ensuite il révoque ; que, tyran farouche, il ôte ou donne ses grâces sans raison, et ne se fléchit qu'à force de bassesses.,. . .
Ah ! c'est maintenant que l'on reconnait le mensonge

de l'homme ! En voyant le tableau qu'il a tracé de la Divinité, ne se dit-on pas :

Non, non, ce n'est point *Dieu qui a fait l'homme à son image, c'est l'homme qui a figuré Dieu sur la sienne ;* il lui a donné son esprit, l'a revêtu de ses penchants, lui a prêté ses jugements.... Et lorsqu'en ce mélange il s'est surpris contradictoire à ses propres principes, affectant une humilité hypocrite, il a taxé d'impuissance sa raison et nommé *mystères de Dieu* les absurdités de son entendement.

Il a dit : Dieu est *immuable* et il lui a adressé des vœux pour le *changer*. Il l'a dit *incompréhensible,* et il l'a sans cesse interprêté.

Et maintenant, hommes crédules, montrez l'efficacité de vos pratiques ! Depuis tant de siècles que vous les suivez ou les altérez, qu'ont changé vos recettes aux lois de la nature. Le soleil en a-t-il plus lui ? le cours des saisons est-il autre ? la terre en est-elle plus féconde ? les peuples sont-ils plus heureux ? Si Dieu est bon, comment se plait-il à vos pénitences ? S'il est infini, qu'ajoutent vos hommages à sa gloire ? Si ces décrets ont tout prévu, vos prières en changent-elles l'arrêt ?

Répondez, hommes inconséquents !

" Vous, qui dites le servir, Dieu, a-t-il donc besoin de votre aide ? S'il veut punir, n'a-t-il pas en main les tremblements, les volcans, la foudre ? et le Dieu clément ne sait-il corriger qu'en exterminant ?

Le monstrueux veau d'or, que l'on appelle aujourd'hui le *Taureau* d'or, trône au sein de la hiérarchie cléricale et l'éblouit de ses reflets.

Ces hommes en perdent toute décence, toute prudence.

Ils en sont réduits à spéculer partout et sur tout.

Les plus mesquins profits ne leur répugnent pas, le gain le plus louche les réjouit.

Qu'on en juge :

Un des autels d'une des grandes églises de Montréal est entretenu par une pénitente qui consacre ses heures

de dévotion à cette besogne pieuse. Comme cette personne a de nombreuses relations dans le monde des affaires elle reçoit en guise de contributions à ses bonnes œuvres, de la part de certaines maisons catholiques, de jolis cadeaux dont elle orne sa chapelle.

Or sait-on comment s'y prenait le clergé de l'église pour profiter de ces largesses ?

On dégarnissait au fur et à mesure l'autel en question, puis lorsque l'infortunée solliciteuse voulait les réclamer :

— Bast ! lui disait-on, vous vous en ferez donner d'autres.

De cette façon tous les autels sont garnis gratuitement.

Voilà le genre d'opérations financières en petit auxquelles on se livre lorsque le grand jeu ne produit pas.

Et le peuple sait et voit tout cela et en gémit.

Mais que faire.

Napoléon 1er, que son ambition, toujours satisfaite et jamais rassasiée, jetait quelquefois dans des accès de fièvre chaude, disait un jour à Decrès :

" Voyez Alexandre ; après avoir conquis l'Asie et s'être annoncé au peuple comme fils de Jupiter : à l'exception d'Olympias, qui savait à quoi s'en tenir, à l'exception d'Aristote et de quelques pédants d'Athènes, tout l'Orient le crut. Eh bien ! mais si je me déclarais aujourd'hui le fils du Père éternel et que j'annonçasse que je vais lui rendre grâces à ce titre, il n'y a pas de poissarde qui ne me sifflât sur mon passage. *Les peuples sont trop éclairés aujourd'hui* ; il n'y a plus rien à faire.

Eh bien, il faut croire que nous sommes bien en retard, car cela passerait certainement chez nous.

Le Canadien-français est pauvre et se plaint d'être tenu en échec par le manque de capitaux.

C'est une erreur.

Le Canadien a des capitaux.

Mais où sont-ils ?

Dans les Eglises et dans les Couvents.

C'est là que s'empile le produit de nos travaux.

Les Anglais construisent des banques, les Canadiens des chapelles.

Il y a plus d'or dans le trésor ecclésiastique de la Province de Québec que dans toutes les caisses des banques canadiennes d'Ontario.

Voilà pourquoi nous avons l'air de gueux, tandis que nos voisins vivent dans l'opulence.

Voilà pourquoi nos fermes tombent en ruines et nos enfants s'en vont.

Ils échappent au minotaure qui chaque année dévore le produit de nos travaux et ne rend jamais la proie qui lui a été confiée.

A quand donc l'exécution ? Qui osera la tenter ?

CAROTTE ET NIAISERIE

> Si l'on veut que les peuples croient, il faut que l'on ne leur enseigne pas des choses que leur cœur et leur intelligence repoussent insensiblement.
> *(La Flandre libérale.)*

Autant nous sommes profondément touchés des grandes leçons des livres saints; autant les belles œuvres des chrétiens convaincus nous frappent et nous inspirent, autant nous déplorons cet abaissement du niveau intellectuel de notre clergé qui l'a amené à composer de son cru une série de leçons spirituelles où manquent à la fois l'esprit et le bon sens.

A quoi bon inventer de nouvelles homélies lorsque les anciens cantiques, les psaumes séculaires qui avaient fait tressaillir dès l'origine de l'ère chrétienne toutes les âmes fidèles fournissaient au cœur et à l'esprit une nourriture toujours vivifiante.

Les banalités de l'existence étaient exclues de ces pieux souvenirs auxquels un certain parfum d'ancienneté donnait une saveur captivante et bien touchante.

Incapables de comprendre la grandeur dans la simplicité, nos petits Bossuet, Bourdaloue et Massillon ont conçu une religion de leur cru.

Ces pieux personnages qui se signent,nous ne savons combien de fois, lorsque l'on parle de matérialisme, n'ont en vue qu'un objet : matérialiser la religion.

Nous disons matérialiser dans les deux sens :

D'abord, en la convertissant en vil métal.

Puis, en donnant une image matérielle, vulgaire, brutale aux enseignements qu'elle comporte.

Les premières prières qu'on apprend à l'enfant à balbutier au berceau ont une saveur de mystère, de conviction et de foi qui créent dans l'esprit un idéal vaporeux, intangible, mais, par cette raison même, capable d'impressionner profondément les sens et de provoquer de hautes et salutaires pensées.

Que deviennent ces sentiments si on les asservit aux banalités de l'existence, aux vulgarités que nous côtoyons chaque jour.

Le but de l'opération cléricale est bien trouvée :

Elle permet de ramener l'esprit aux choses de ce monde et à l'unique objet auquel tente notre clergé, la possession des richesses.

Aussi la méthode adoptée est bien simple.

Nos cléricaux ont persuadé au peuple que les anciennes oraisons, ces vieilles évocations qu'ont répétées nos pères et nos mères depuis des siècles, ne répondaient plus aux besoins de l'époque.

Et ils ont créé des prières de leur cru, quelque chose de bien canayen, d'assez *habitant* pour être bien apprécié, puis il les ont placées sur le marché et se sont constitué ainsi des revenus.

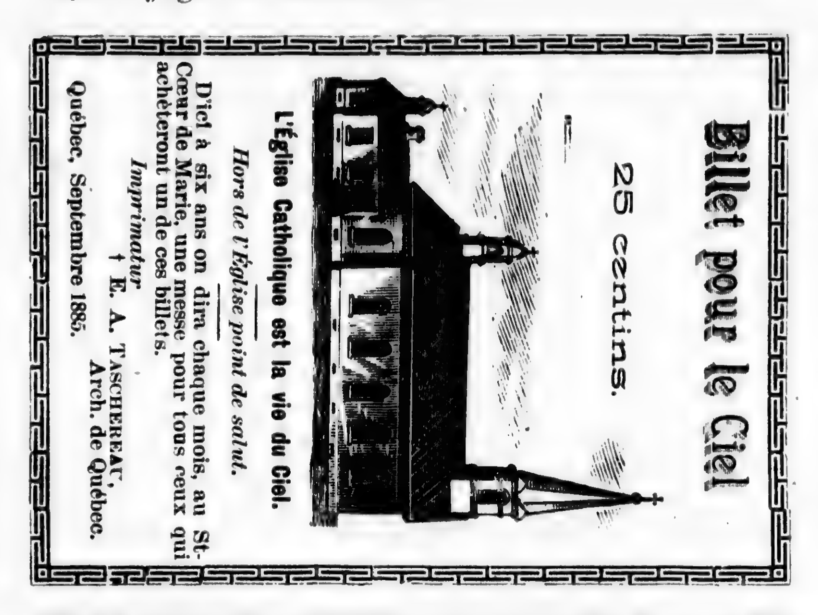
Il y a des prières pour tous les besoins de la vie, le paradis, la picote, les accouchements même.

Et cela se vend tous les prix, depuis vingt-cinq cents jusqu'à cinq piastres.

Nous n'inventons rien.

Nous avons fait reproduire ici le fac-simile d'une prière qui se paye partout 25 cents.

Qu'on juge de l'échantillon :



Billet pour le Ciel

25 centins.

L'Église Catholique est la vie du Ciel.

Hors de l'Église point de salut.

D'ici à six ans on dira chaque mois, au St-Cœur de Marie, une messe pour tous ceux qui achèteront un de ces billets.

Imprimatur

† E. A. TASCHEREAU,
Arch. de Québec.

Québec, Septembre 1885.

INDICATIONS

POUR LES

VOYAGEURS QUI SE DIRIGENT VERS LE PARADIS !

Départ :—A toute heure. **Arrivée** :—Quand il plait à Dieu.

PRIX DES PLACES :

PREMIÈRE :—Innocence et sacrifice volontaire.
DEUXIÈME :—Pénitence et confiance en Dieu.
TROISIÈME :—Repentir et résignation.

AVIS.

1o Il n'y a pas de billets d'aller et retour.
2o Point de train de plaisir.
3o Les enfants qui n'ont pas l'âge de raison ne payent rien pourvu qu'ils soient tenus sur les genoux de leur mère l'Eglise.
4o On est prié de ne porter d'autre bagage que celui des bonnes œuvres, si l'on ne veut pas manquer le train ni éprouver de retard à l'avant-dernière station.
5o On prend des voyageurs sur tout la ligne.

Que de stupidités, de vulgarités, de grossièretés amassées sur un simple morceau de carton.

Pauvre peuple qu'on instruit ou plutôt qu'on carotte ainsi.

Quelle humiliation.

Dans un joli livre de Sunkiewiez qui vient d'être traduit en France et est intitulé *Par le fer et par le feu,* l'auteur met dans la bouche d'un narrateur l'entrée au paradis de Longinus, mort pour la patrie.

Qu'on lise ce récit écrit pour de pauvres slaves et qu'on compare les leçons que comportent ces deux écrits :

— Quel est l'audacieux qui frappe ainsi nuitamment à la porte du ciel ?

— Ouvrez ! ouvrez, bon saint Pierre ; c'est moi, messire Longinus Podbipieta.

— Mais quels sont vos mérites et vos vertus, pour que vous vous enhardissiez à venir troubler le sommeil du portier du ciel ? Prétendez-vous que ces portes, qui ne s'ouvrent de droit, ni devant la naissance si haute et si illustre qu'elle puisse être, ni devant la dignité patricienne, ni devant les charges et les honneurs de la cour, ni même enfin devant la majesté royale, vous donnent libre accès en un lieu où l'on ne parvient guère en carrosse, escorté de heiduques et traîné de six chevaux, mais plutôt par un sentier abrupt, semé de ronces, qu'il faut gravir péniblement.

—Ah ! ouvrez, saint Pierre, ouvrez vite ! Car c'est précisément par ce sentier étroit qu'est venu vers vous notre camarade, messire Longinus Podbipieta. Il est venu vers vous, tel qu'une colombe fatiguée après un long vol. Il est venu nu comme Lazare : il est venu ainsi que saint Sébastien, le corps déchiré par les flèches païennes ; il est venu pauvre comme Job, pur comme une vierge qui n'a pas connu d'époux, chaste comme un agneau doux et patient. Il est venu sans être souillé par le péché, avec le sacrifice de son sang joyeusement versé pour le salut de la patrie. Ouvrez-lui, saint Pierre ! car si vous le repoussez, quel est celui qui trouvera grâce à vos yeux ? Ouvrez-lui, saint gardien du ciel. Laissez passer cet agneau ; laissez-le paître en la céleste prairie, laissez-le se réconforter avec les herbes divines . . . car il est venu pauvre et affamé . . . Laissez-le . . . Ici, l'ora-

teur s'interrompit, étouffé par ses larmes... et avec lui toute l'assistance se mit à pleurer à haute voix.

Voilà l'idée du paradis exposée au peuple par des prêtres, par une collection de prêtres, et d'un autre côté par un écrivain purement laïque.

Quelle est celle des deux versions qui élève l'âme ?

Quelle est celle qui l'abaisse ?

L'origine de nos douleurs, de la nécessité de la prière est profondément émouvante par elle-même, pourquoi donc ne pas la rehausser au lieu de la rapetisser ?

Qui n'a songé dans quelles tristesses sont nées ces évocations de la divinité que l'on veut exploiter aujourd'hui.

La première prière ne fût-elle pas lancée lorsque le déluge exterminateur menaçait de détruire toutes les races.

Les accidents de la nature s'étant joints aux maux qui les assaillaient, les peuples éperdus de tant de calamités en reportèrent les causes à des puissances supérieures et cachées et, parce qu'ils avaient des tyrans sur la terre, ils en supposèrent dans les cieux, et la superstition aggrava les malheurs des nations.

Il naquit alors des doctrines funestes, des systèmes de religions atrabilaires et misanthropiques qui peignirent les dieux méchants et envieux comme les despotes. Pour les apaiser, l'homme leur offrit le sacrifice de toutes ses jouissances : il s'environna de privations et renversa les lois de la nature. Prenant ses plaisirs pour des crimes, ses souffrances pour des expiations, il voulut aimer la douleur, abjurer l'amour de soi-même ; il persécuta ses sens, détesta sa vie, et une morale abnégative et anti-sociale plongea les nations dans l'inertie de la mort.

Mais parce que la nature prévoyante avait doué le cœur de l'homme d'un espoir inépuisable, voyant le bonheur tromper ses désirs sur cette terre, il le poursuivit dans un autre monde ; par une douce illusion,

il se fit une autre patrie, un asile où, loin des tyrans, il reprît les droits de son être : de là résulta un nouveau désordre : épris d'un monde imaginaire, l'homme méprisa celui de la nature ; pour des espérances chimériques, il négligea la réalité. Sa vie ne fut plus à ses yeux qu'un voyage fatigant, qu'un songe pénible ; son corps qu'une prison, obstacle à sa félicité ; et la terre un lieu d'exil et de pélerinage qu'il ne daigna plus cultiver. Alors une oisiveté sacrée s'établit dans le monde politique : les campagnes se désertèrent, les friches se multiplièrent, les empires se dépeuplèrent, les monuments furent négligés, et de toutes parts, l'ignorance, la superstition, le fanatisme, joignant leurs effets, multiplièrent les dévastations et les ruines.

Il a fallu donner au temps le soin de réparer tant de désastres et à la raison de celui relever ces esprits.

C'est là que l'œuvre des philosophes a produit ses grands effets.

Les générations ont puisé dans l'esprit philosophique la force de discuter leurs maux, de les guérir ou de les soulager, en même temps que la conviction réellement chrétienne leur donnait la force d'entrevoir l'avenir dans la réalité.

Et maintenant, c'est le clergé qui vient détruire notre œuvre pour battre monnaie avec les consciences.

Le matérialisme est la ruine de la caste religieuse de nos jours.

Maxime du Camp, qu'on ne taxera pas de fausses doctrines, écrit :

Dans un couvent situé non loin d'Agré-Dagh qui est le mont Ararat, un moine arménien m'a raconté une légende qui peut n'être pas déplacée ici. Lorsqu'Eve et Adam eurent détaché et mangé la pomme, ils furent subitement doués de connaissances qu'ils n'avaient point soupçonnées et dont le Seigneur Dieu fut inquiet. Au vingt-deuxième verset du troisième chapitre, la *Genèse* nous enseigne qu'il a dit : " L'homme est devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal." Craignant que l'homme ne fût semblable au

Dieu, ainsi que le serpent l'avais promis, l'Eternel créa la vigne afin qu'il devînt semblable aux bêtes. Le bon moine, caressant sa longue barbe noire et faisant ronfler son narghilé, me regarda avec malice et ajouta : " Dieu était en cas de légitime défense, je le reconnais, mais je crains qu'il n'ait dépassé le but, car malgré sa prescience, il n'a pu deviner que l'on mettrait la fureur et la folie en bouteille." Ayant dit cela, il avala un verre de raki et fit claquer sa langue.

C'est ainsi, bonne table et bonne chère partout : cela aux frais des indulgences et aux dépens des prières.

Nous ne voulons pas faire ici de caricature, cela ne rentre pas dans notre cadre.

Pourtant, un jour viendra où la caricature sera notre seule arme pour repousser l'envahissement.

La véritable façon de combattre le cléricalisme consiste dans la satire, dans l'épigramme, dans la *caricature*, dans l'usage journalier et permanent de l'arme qui tue le mieux et qui s'appelle le ridicule ; les bonnes caricatures feraient bien plus d'effet que les articles les mieux raisonnés.

La pointe d'un crayon a tenu plus sûrement un coupable en respect que le canon d'un fusil qui l'aurait couché en joue. Aussi faut-il rendre justice à la charge qui a tant de fois été pour le mal une charge à mitraille ; la caricature, c'est le cri des citoyens, elle représente la foule ; elle fut l'arme des anciens comme elle fut celle des révolutions. La grande affaire, c'est de railler et de le faire impitoyablement, sans se préoccuper des airs gourmés de ceux qui protestent. Quand on accuse des citoyens de persécuter le clergé et d'affamer l'Eglise, il n'y a qu'à montrer quelque belle et grosse bedaine de vicaire suant par tous les pores le martyre de la bonne chère et souffrant d'un excès d'embonpoint. De pareils tableaux font fortune dans les villages aussi bien que dans les villes, et les cléricaux auront beau faire, ils n'empêcheront pas ces images de circuler.

Pour le moment, nous sommes écrasés par cette presse visqueuse de l'ultramontanisme dont la formule de formation est trop connue, mais qu'Albert Millaud, du *Figaro* décrivait si bien :

“ Versez dans une marmite une bouteille d'encre noire, deux ou trois verres d'absinthe et quelques gouttes de fiel extravasé. En guise de légumes, mettez-y quelques morilles empoisonnées, un peu de champignons vénéneux, du basilic et des radis noirs. En guise de viande, choisissez un gibier délicat.

“ Prenez de préférence un libéral gras et dodu ; choisissez-le mariné dans une position respectable aux fines herbes ou confit dans une robe de magistrat ; désossez, ficelez et dégraissez votre libéral, coupez-le en tranches minces et faites-le bouillir dans la marmite.

“ A défaut de libéraux de premier choix, saisissez un simple indépendant ; videz, flambez, troussez votre indépendant et faites-le fondre dans sa graisse.

“ Ayant obtenu de tout cela une purée compacte, remuez en liant votre sauce avec du beurre de castor, de la saumure d'invectives, de la rinçure de grands principes. Ajoutez cinq ou six adjectifs poissards, une botte d'injures de la Courtille, deux ou trois clous de mauvaise foi et cinq ou six graines d'envie concentrée. Remuez avec précaution.

“ Parfumez votre mixture avec un peu d'essence pontificale et un demi-verre de bouquet de barbe de jésuite.

“ Laissez cuire à petit feu ; n'écumez pas votre pot et remuez de temps à autre avec le porte-plume.

“ Enlevez avec soin tous les cheveux qui tombent généralement dans le potage ainsi préparé.

“ Et quand tout est prêt, prenez cette mixture et versez-la toute chaude sur de petites feuilles de papier à deux sous.”

C'est ainsi que se préparent généralement les pieux organes dans lesquels notre peuple vient compléter son éducation religieuse si bien commencée par les petites prières du genre de celles que nous venons de citer.

Faut-il s'étonner après cela du crétinisme de nos plus belles organisations cléricales.

LES PRETRES ENTRE EUX

Homo Homini lupus,
Persbyter Presbytero lupior,
Monachus Monacho etiam lupior.

Les relations des membres du clergé entre eux, ou avec les ordres religieux, sont encore un des points indécis sur lesquels on peut se baser pour pronostiquer le cataclysme qui menace toute l'institution et faire comprendre toute la faiblesse de notre population qui ne fait rien pour ressaisir le pouvoir qu'elle s'est laissé usurper.

Il y a dans notre peuple un affaissement pitoyable qui prête aux plus épouvantables concessions.

Nous en sommes rendus à admettre les seize propositions que posait M. Dessaulles et qui ne nous émeuvent plus.

Il n'y a pas un de ceux qui se disent aujourd'hui bons catholiques qui n'acceptera de reconnaître aux évêques les pouvoirs les plus illimités.

Ceux qui ne partagent pas cet avis sont des révoltés.

Résumons un peu la croyance de ces malheureux et nous verrons ensuite si les faits que nous voyons se passer chaque jour dans le clergé ne devraient pas ouvrir bientôt les yeux à ces crédules enracinés.

Voici exactement, avec leur origine, les doctrines que l'on prétend nous obliger à croire et à accepter comme règle de conduite vis-à-vis de nos évêques.

On jugera s'il faut une dose de constance pour se taire en face de cette outrecuidance :

1o Les évêques ont droit d'imposer des amendes à ceux qui publient, ou vendent, ou annoncent des livres mis à l'*Index* à Rome : — comme, par exemple, le

"Voyage en Orient," Sismondi, Michelet, Descartes, Grotins, l'Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, ou encore l'histoire de l'Eglise de France de l'abbé Guettée, approuvée par *quarante* évêques de France, ou autres *affreux* livres de ce genre ;

2o Les évêques ont le droit de frapper d'amende les notaires, en certains cas, et de les priver de leurs charges. Cela se faisait autrefois si l'on avait lieu de soupçonner qu'un notaire n'eût pas fait tous ses efforts pour faire faire des legs à l'Eglise par un moribond, ou s'il l'avait empêché d'en faire trop et de mettre sa famille sur le pavé ; ou même s'il avait reçu un testament sans que le curé fût présent, ce qui était considéré comme fait de mauvais vouloir envers l'Eglise ;

3o Les évêques ont le droit par eux-mêmes et de leur propre initiative de commuer les volontés des testateurs. Ainsi, quand l'Eglise n'avait pas reçu autant qu'elle avait espéré, l'évêque cassait le testament, prenait ce qui convenait à l'Eglise, et la famille s'arrangeait avec le reste. Et il n'y avait rien à dire, car l'Eglise étant seule juge de ses droits, et refusant la sépulture ecclésiastique à ceux qui ne lui donnaient rien en mourant, les familles devaient encore se trouver heureuses qu'on leur laissât quelque chose. Mais quand les *officiaux* et leurs familiers et employés avaient pu entrer dans une succession, il restait rarement *quelque chose.* On peut consulter les auteurs ecclésiastiques pour connaître leur opinion sur les officiaux ;

4o Que les individus qui portent la tonsure, *fussent-ils mariés*, sont exempts de toute juridiction laïque. Dans les temps heureux de l'omnipotence ecclésiastique, un homme qui avait commis un crime allait tout simplement chez un barbier se faire faire une *tonsure,* et de suite l'Eglise le réclamait comme passible de sa seule juridiction. Et l'on convoquait gravement des arbitres pour décider si la tonsure était

antérieure ou postérieure au crime ; l'homme en était quitte pour quelques douzaines ou quelques centaines de chapelets, ou de récitations des psaumes de la pénitence, et aller entendre les offices à la porte de l'Eglise. S'il était riche, il rachetait un homicide pour quatre ou cinq livres tournois, et même le meurtre de son père pour *dix-sept* livres tournois : (environ dix-sept louis aujourd'hui.) Les gouvernements ont lutté pendant plusieurs siècles pour se débarrasser et débarrasser le monde de ce magnifique *droit chrétien* qui assurait l'indemnité au malfaiteur dès qu'il avait une tonsure sur la tête ;

5o L'Eglise a le droit illimité de posséder des biens, d'en acquérir et de les recevoir par testament, même au détriment des familles mises sur le pavé ; et un gouvernement viole la loi de Dieu s'il veut, en aucune manière, régler ou limiter ce droit ;

6o L'abolition des cours ecclésiastiques a été un attentat à l'Eglise, et le Pape a le droit d'ordonner qu'on les établisse dans les états catholiques — et même protestants, puisque le Pape a juridiction sur eux ;

7o Les gouvernements n'ont aucun droit de législater même sur la partie civile du mariage, que l'Eglise ne reconnaît pas ; ni de définir les effets civils du mariage en certains cas ; — ainsi un prêtre mariera clandestinement deux mineurs contre le gré de leurs parents et les cours de justice n'auront pas le droit d'intervenir ;

8o Les gouvernements n'ont pas le droit de laisser libres les prêts d'argent même sur les effets de commerce, et sont obligés canoniquement, ou de défendre de demander un intérêt, ou d'établir des taux très restreints sans aucun égard à la demande ou à l'abondance des capitaux ou aux circonstances du commerce. — Autrefois le prêt à intérêt était absolument prohibé comme péché mortel. Il y a là-dessus plus de vingt décisions de Conciles et plus de cinquante décisions de Papes. Aujourd'hui néanmoins on les tolère. D'où

vient cela ? De ce que l'on n'a jamais compris, *ni voulu comprendre,* quand les laïques l'ont expliquée, la philosophie du prêt à intérêt, c'est-à-dire les raisons de toutes sortes qui en démontrent la complète légitimité. Sur cette question comme sur tant d'autres, la raison ecclésiastique a dû finir par reconnaître de fait la supériorité de la raison laïque. Mais le droit reste ;

9o D'après les bulles d'excommunication des Papes et les commentateurs autorisés du droit canon, un catholique n'est pas tenu de payer une dette à un hérétique, ou le Pape a le pouvoir de l'en dispenser, ou de lui défendre de payer cette dette ;

10o Que le Pape a le droit de dispenser de l'accomplissement de tous serments quelconques, politiques ou civils *ou privés ;* donc de dispenser les citoyens d'obéir à la constitution ou à la loi. — On n'ignore pas combien souvent les Papes ont dispensé de leurs serments les Princes qui avaient juré de maintenir intactes la constitution et les lois d'un pays ;

11o Le Pape a le droit d'établir des tribunaux d'inquisition dans tous les états catholiques, que les gouvernements y soient opposés ou non : — nous doutons que les nations soient très disposées aujourd'hui d'accepter l'Inquisition, *cette perle du droit canon,* d'après le fringant abbé Morel ; et cette *sublime perfection morale,* d'après les *illustres* théologiens de la Civittà ! !

12o Il est légitime de priver de leurs biens les enfants des hérétiques et de les enlever dans certains cas à leurs parents ;

13o Les gouvernements sont obligés, et peuvent être contraints par les censures ecclésiastiques, de refuser aux hérétiques l'exercice public de leur religion ;

14o La crainte d'une excommunication *injuste* est une raison suffisante pour justifier un homme de violer un devoir : — Ainsi un législateur, s'il craignait d'être excommunié, *même injustement,* devrait voter contre les lois que sa conscience lui dicte, un juge serait tenu de juger contre la loi ; un tuteur ne devrait pas

placer à intérêt les capitaux des mineurs dont il administre les biens ;

15o Les ecclésiastiques sont essentiellement sujets du Pape et lui sont fondamentalement soumis en tout ordre de choses ; et ils doivent faire passer leur obligation de lui obéir passivement avant leurs droits ou leurs devoirs de citoyens du pays de leur naissance, ou des pays où ils vivent sous la protection de la loi ;

16o Le Pape ne pouvant se réconcilier avec la *civilisation moderne* et *le progrès*, il faut, chaque fois qu'un pape, ou un théologien qu'on nous qualifiera *d'illustre,* déclarera l'une des conquêtes de la civilisation hostile à la suprématie du clergé sur le temporel, mettre cette conquête au panier et changer les lois qui déplaisent au Pape ou aux théologiens, illustres ou non !

On admettra que c'est là à peu près une bonne moyenne des prétentions que nous entendons soulever et auxquelles nous nous soumettons.

Comment se fait-il donc qu'on ne se soit pas encore aperçu dans notre population, si perspicace cependant pour tant d'autres choses, qu'il y aurait un moyen de réduire dans ses justes proportions cette tyrannie, en profitant de toutes les fautes que commettent les membres de cette hiérarchie.

Une des principales erreurs dont il serait bon de profiter est la jalousie féroce qu'éprouvent les uns pour les autres, les individus qui entourent les mîtres et les crosses.

Cette jalousie, qui tourne en vraie haine, est implacable.

En veut-on un exemple :

Dans un diocèse voisin de Montréal vivait un évêque vieux et infirme dont le grand-vicaire avait de hautes ambitions fort peu légitimées par ses talents.

Le susdit grand vicaire avait cru reconnaître dans un des prêtres du diocèse un talent supérieur, vraiment

transcendant et de nature à porter ombrage. Il s'en inquiéta, fit surveiller son homme et se rendit bientôt compte que ses craintes étaient motivées, que le talent de cet homme était dangereux.

Alors, avec cette charité toute chrétienne qui caractérise nos cléricaux, le grand-vicaire travailla à se débarrasser d'un concurrent gênant, mais il ne fallait pas, pour cela, l'attaquer de front.

On ne sait pas de quoi cet homme eût été capable !

Mieux valait employer des chemins détournés mais non moins sûrs.

Le prêtre en question fut étudié, pesé, espionné, et l'on se convainquit que le cotillon était son faible.

Cette découverte remplit de joie l'ambitieux vicaire qui puisa dans le coffre diocésain pour payer à son rival en herbe une petite tournée aux États-Unis.

L'affaire réussit à souhait, et quelques mois après le prêtre voyageur était rendu chez les Mormons à Salt Lake City où il se faisait emprisonner pour attentat à la pudeur sur trois des femmes d'un mormon quelconque.

L'évêque prévenu de l'incartade de son cher enfant, et ne soupçonnant pas le tour que lui avait joué son fidèle vicaire, se désola et donna ordre qu'on le tirât de là à tout prix. Il fit appeler le beau-frère du prêtre, un négociant de Montréal, le fournit d'argent pour aller rechercher le prisonnier et régler tout.

Le beau-frère, rendu dans la capitale mormonesque, trouva son homme, eut grand peine à le décider à revenir, mais réussit enfin en payant tous les frais qui s'élevèrent à $800.

Sans compter les $800 qui avaient été données en sous-mains pour le départ.

Cette escapade coutait $1,600 au diocèse.

Voilà le coupable apparemment rentré en place et fort tranquille. Il se remet au travail, y fait valoir ses hautes qualités, mais il reprit vite trop d'empire sur l'évêque dont l'entourage envieux s'émut encore une fois et tenta de recommencer le petit jeu.

Cette fois, par exemple, cela ne réussit pas aussi bien.

L'évêque avait ouvert l'œil, et aussitôt que la nouvelle de la fugue lui parvint, il dépêcha à ses trousses l'émissaire qui l'avait si bien servi la première fois et qui fut assez heureux pour rattrapper son homme à Duluth et le ramener sain et sauf ;

Il gagnait encore chez les Mormons.

Maintenant, cela n'empêche pas que le grand-vicaire n'a pa sobtenu ce qu'il voulait : il a rendu cet homme intelligent impossible dans le diocèse et permis la nomination à la place qu'il eût pu convoiter, d'une prétentieuse nullité ferrée sur les seize propositions.

La population du diocèse qui sait et qui voit ces choses là ne pourrait-elle donc pas profiter des circonstances qu'offrent eux-mêmes les auteurs de ces coupables inconséquences pour établir les relations du cléricalisme et du laïcat sur un autre pied ?

Il faut tout l'aveuglement de la secte religieuse ou toute la confiance qu'elle a dans sa force et dans le servilisme de la population pour entamer les luttes et les conflits auxquels nous assistons journellement.

Le fait est que tout ce monde se mange, se dévore à belles dents.

Sulpiciens et jésuites; dominicains et séculiers, tout ce personnel disparate est rongé par toutes les ambitions ou les mauvais desseins.

Et tous tombent dans le même panneau, se prennent aux mêmes branches, sans pourtant y laisser autant de leur prestige qu'on pourrait le croire.

Seul, par exemple, un certain ordre bien populaire, au début dans notre pays, vient de recevoir un atout dont il aura du mal à revenir.

Nous voulons parler des dominicains, les prédicateurs à la mode.

Leur succès se conçoit :

La tête de l'orateur se détache, à demi encadrée par capuchon noir, pendant que les bras étendus déploient s manches de la robe, larges et blanches.

Ce costume est bien celui qui convient aux dominicains : il est immaculé avec quelque chose d'un peu théâtral. L'ordre de ces frères-prêcheurs est, à l'heure qu'il est, le plus brillant des ordres religieux, le plus généreux, le plus aventureux aussi. Ils ont hérité de la flamme de Lacordaire, de son libéralisme, de sa hardiesse ingénue. On ne trouve plus que chez eux l'esprit des Montalembert et des Cochin, l'heureux malentendu du catholicisme libéral, et cela en dépit des persécutions subies. Ils persistent à rêver la réconciliation de la science et de la foi, de la religion et de la société moderne. Illusions si l'on veut; mais sur quoi peuvent se fonder l'harmonie sociale, la paix des âmes, le bonheur relatif dont l'homme est capable, sinon sur des illusions ? Ils ont la charité et se piquent de tolérance. Ne leur dites pas que c'est saint Dominique qui a inventé l'inquisition ; ils ne vous croiront pas. Leur règle n'a rien d'oppressif ni d'absorbant, elle respecte leur personnalité, laisse à chacun une très large initiative. Aussi exercent-ils une grande séduction sur les âmes, en particulier sur les femmes et les jeunes gens. Leur esprit forme un remarquable contraste avec celui de la compagnie de Jésus. Là, les individus sont plus effacés, évitent de se mettre en évidence : ils agissent sur les âmes par la direction privée plus que par la prédication publique ; ils trouvent leur plaisir dans le sentiment de l'immense force collective dont ils participent, à laquelle ils contribuent par leur obéissance même, plutôt que dans le libre gouvernement de leurs facultés en vue de l'intérêt divin. Enfin, comme c'est par l'accroissement de leur propre puissance qu'ils cherchent le bien spirituel des âmes, il leur arrive, à leur insu, de s'attacher au moyen plus qu'à la fin, et de ne pas paraître entièrement désintéressés. Au reste, ils sont doux, polis, aimables, fins, mesurés ; aussi étroits que possible dans leur doctrine, mais indulgents pour les personnes et accommodants dans la pratique. Leur influence est plus étendue,

plus secrète et plus sûre. Mais les dominicains, ces romantiques, on pourrait presque dire ces aventuriers de l'orthodoxie, ont plus de charme et d'éclat. Ils ont aussi quelque chose de plus cordial et de plus humain. Presque tous sont hommes d'imagination.

Depuis quelques années, ils avaient accaparé la faveur des dévotes lorsqu'un incident récent est venu jeter sur leur ordre un sérieux discrédit.

Un des hommes les plus en vue de l'ordre a voulu tenir tête à la marée montante de l'opinion publique et à la fréquence des scandales religieux qui se multipliaient dans notre ville.

Profitant de certains bruits qu'il prétendit avoir entendu circuler sur son compte et qui de fait avaient couru par suite d'assiduités inconvenantes auprès de certaines personnes, il s'est rendu dans un endroit public et s'est livré à une démonstration pugilistique d'un effet désastreux pour le respect du costume qu'il porte.

Mais ce qu'il y eut de remarquable dans cette sortie c'est qu'elle avait pour objet, non pas de frapper le public de stupeur, mais bien de rabaisser un ordre adverse, les Sulpiciens.

Le but du dominicain en agissant ainsi était d'amoindrir le sulpicien et de se faire un piédestal de la différence de ligne de conduite qu'ils suivaient respectivement.

La flèche du Parthe fut ces mots :

— Je ne me laisse pas insulter, je ne suis pas un sulpicien, moi !

Voilà les relations qui existent entre ces hommes. et il faut sûrement que notre peuple soit descendu bien bas, que les volontés soient bien émoussées, pour qu'il ne serve pas à quelque chose de les exposer.

Nous avons énoncé en commençant les seize propositions auxquelles nous sommes pratiquement, sinon effectivement soumis.

Elles sont scandaleuses, et pourtant nous n'avons qu'une seule porte de salut, qu'un seul moyen de nous y soustraire.

Il ne faut pas penser à la force, le moment n'est pas encore venu.

Ayons donc recours à la ruse. Utilisons les haines et les jalousies ecclésiastiques, religieuses, cléricales, épiscopales.

C'est là qu'est la liberté de l'avenir.

Lorsqu'ils se mangeront entre eux, il nous laisseront tranquilles et peut-être, alors, aurons-nous le loisir de nous relever de nos ruines.

LE CLERGE ET CANADA-REVUE

En 1889, M. A. Filiatrault fondait à Montréal une publication mensuelle du nom de CANADA-ARTISTIQUE, rédigée par un groupe de littérateurs connus et dédiée à la propagation des idées modernes sous toutes leurs formes.

Le CANADA-ARTISTIQUE fut entraîné par la force des choses et les incidents de la discussion à traiter une foule de sujets se rattachant à l'ordre social et même à l'ordre politique.

La vigueur de ses écrits et la profondeur des vues exprimées inspira à un certain nombre d'esprists avancés le désir de protéger cette œuvre, de l'encourager matériellement et d'en faire une revue hebdomadaire sous le nom de CANADA-REVUE.

Une société à fonds social au capital de $10,000 fut constituée et obtint une charte par lettres-patentes sous le grand sceau de la Province pour la publication de ce journal qui commença à paraître sous la nouvelle raison sociale le 23 juillet 1892, avec M. Marc Sauvalle, ancien rédacteur de la *Patrie* et du *Canadien*, comme rédacteur en chef, et tout une pléïade de littérateurs, politiciens et artistes distingués comme collaborateurs.

Le numéro-programme du CANADA-REVUE contenait un énuméré franc et sincère des questions qui seraient étudiées dans le journal et qui peuvent se résumer comme suit :

Revendication de l'autorité du père de famille au foyer domestique, à l'école et au poll ;

Réforme de l'éducation sous toutes ses faces ;

Egale répartition de l'impôt sur toutes les têtes ;

Création d'une université laïque, de bibliothèques publiques, d'écoles gratuites.

Ce programme large devait naturellement attirer sur la revue l'attention du public et la haine du clergé.

La campagne faite contre les exemptions de taxes dont le public s'empara avec enthousiasme, assura au CANADA-REVUE une circulation et une autorité qui se montrent lorsqu'éclata le scandale Guyhot.

Le scandale Guyhot n'est qu'un élément infime dans le soulèvement qui a éclaté au sein de la population catholique de la Province.

Mais il faut croire que le moment était venu, que la coupe était pleine puisqu'elle déborda aussitôt.

Ce fut un grand cri.

Après tout, ce Guyhot n'était pas seul. Son crime, il est vrai, avait un caractère d'hypocrisie écrasante, stupéfiante, une foule de noms étaient mêlés à l'affaire; il avait tout profané, religion, morale, famille, mais bien d'autres l'avaient fait avant lui.

Ses lettres toutes tombé aux mains du mari outragées suintaient le vice et la crapuleuse débauche ; mais, bien d'autres mains ecclésiastiques s'étaient faites les pourvoyeurs des librairies pornographiques des temps anciens, modernes et contemporains !

Pourtant, l'éclat fut énorme, la population affolée demanda justice et le CANADA-REVUE et un autre journal, l'ECHO DES DEUX-MOHTAGNES, se firent l'écho de cette voix et les justiciers.

Un premier article parut, conçu en ces termes :

> Le scandale humiliant qui court les rues en ce moment est une leçon terrible pour les autorités ecclésiastiques et pour les catholiques de cette ville.
>
> C'est l'histoire qui se répète et se répétera aussi longtemps que le monde durera.
>
> On perd les hommes en les encensant continuellement, en excusant leurs abus, en justifiant leurs exagérations, en leur faisant croire que tout leur est permis.
>
> A force de leur dire qu'ils sont maîtres absolus de tout et qu'ils peuvent tout prendre, ils finissent par prendre nos femmes.

Il est temps que dans l'intérêt de la religion et du clergé lui-même les hommes dont personne ne peut soupçonner les motifs disent la vérité.

Il faut être aveugle pour ne pas prévoir la tempête qui, tôt ou tard, éclatera et brisera tout, si le clergé ne fait pas ce que les circonstances exigent.

Plus il a fait de bien, plus son influence a été grande et bienfaisante, plus il doit être sur ses gardes et tenir compte des plaintes qui se font entendre partout.

Les abus d'autorité, l'accumulation des richesses, l'amour du bien-être, la condamnation pendant des années des hommes les plus honnêtes, le défaut de surveillance des jeunes prêtres, l'imprudence avec laquelle on les met en contact journalier avec les femmes, l'acharnement avec lequel on se cramponne à des privilèges et à des exemptions de taxes et de redevances que tout bon citoyen devrait payer, tout cela devait produire dans l'ordre religieux, politique et social ce que nous voyons.

Que les têtes sages réfléchissent et avisent !

Cet écrit mit le feu aux poudres et le CANADA-REVUE reçut force encouragement, de la part du public au point qu'il crut devoir continuer la lutte dans deux ou trois articles vigoureux dont voici les points les plus saillants :

Nous avons fait de notre clergé une classe supérieure à toutes les autres classes : nous l'avons élevé, même aux yeux des ignorants, jusqu'à la presque divinité. Il s'est beaucoup aidé lui-même à monter sur ces hauteurs, d'où il plane en dieu de l'Olympe sur les humbles mortels.

Notre clergé a usé et abusé de tout.

Il commande partout : il fait la pluie et le beau temps, à sa guise, à la ville comme à la campagne, dans nos grandes comme dans nos petites écoles, chez les rouges comme chez les bleus : nous sommes à sa merci : il fait et défait nos lois: nous ne pouvons naître, vivre, ni mourir sans sa permission. Et personne n'a le droit de récriminer : c'est de suite un calomniateur, un menteur effronté, un impie et un athée !

Il semble que cet état de choses a duré trop longtemps dans notre Province.

Nous sommes descendants de Français et, sans les Anglais qui habitent le pays et qui aident à tempérer les violences de notre caractère, un 1792 ou '93 pourrait bien éveiller un de ces matins ces tyrans aux petits pieds qui dorment paisiblement aux côtés de nos femmes et de nos filles qu'ils nous volent à l'aide de la religion et, surtout, du confessional.

Oui, notre clergé, habitué à tout avoir, a fini par se croire au-dessus des lois divines et humaines, humaines surtout.

Il ne se passe pas de semaine sans qu'il eclate un scandale toujours plus scandaleux que le précédent : quand on ne peut pas avoir de ses ouailles tout l'argent dont on croit avoir besoin, on refuse de baptiser leurs enfants ou on les maudit et on les force de changer de religion : quand les paroissiens refusent à l'ivrogne le vin qu'il exige pour lui-même et les siens, il vole la fabrique et se réfugie dans un coin retiré de la ville où on le retrouve en compagnie d'une fille, fabriquant du *whiskey* en cachette ; et, finalement, quand on s'est converti à l'un de ces messieurs et qu'on lui a fait sa confession, on découvre que le saint homme écrit une lettre à notre femme pour lui rappeler la belle nuit qu'il a passée avec elle après avoir converti son *chameau* de mari.

Remarquez bien, il n'y a pas un mot d'exagéré ici : nous en passons même et de plus terribles que celles-là.

Il ressort du scandale de l'abbé Guyhot, un prêtre honoré et estimé si jamais il en fût à Montréal, que la corruption dans laquelle certains membres du clergé se vautrent est plus pourrie que celle dans laquelle roulaient les héros de Zola.

Non seulement cet homme, qui avait ses entrées franches dans toutes les bonnes familles, a abusé de la confiance que les bonnes âmes avaient mise en lui, mais il s'est moqué de la religion et il a entassé sacrilèges sur sacrilèges.

Le confessional lui a servi à choisir ses victimes, et il s'en moquait.

Il est temps que l'on se protège ! Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas ou ne peut pas agir ou réprimer, c'est à nous de frapper.

—D'abord qu'avons-nous besoin de ces messieurs dans nos maisons quand nous sommes à nos magasins, à nos bureaux

ou à nos affaires ? Pourquoi ne restent-ils pas dans leurs presbytères ou dans leurs confessionnaux ? Va-t-on faire des visites, nous, aux femmes de nos amis dans l'après-midi ?

Si quelqu'un y va, c'est qu'il veut faire comme ces messieurs.

Une femme ne tombe jamais à première vue ; il faut des conversations aimables, puis plus aimables encore, puis intimes et, après un travail galant de quelques semaines, le séducteur peut avoir des chances.

Pourquoi fournir aux prêtres l'occasion d'avoir des chances ?

Qu'avons-nous besoin de toutes ces congrégations de femmes ?

Elles sont présidées et dirigées par un bon père qui finit toujours par se faire prendre dans une sale affaire.

Et, que diable, comment voulez-vous qu'il en soit autrement ; un homme, c'est un homme : et qu'il ait ou non une soutane noire ou rouge sur le dos, il est consumé à l'intérieur par un feu qui est en tout semblable au nôtre.

Et, si vous le lâchez au milieu de jolies femmes, douces et dévotes, qui viennent les yeux baissés leur raconter leurs petites mauvaises pensées, leurs gros méchants désirs et leurs faibles erreurs, vous croyez qu'il va devenir marbre !

Allons donc : si vous réfléchissiez un instant, vous ne jetteriez pas votre fille ou votre femme dans les bras de tel ou tel galant abbé. Allez en demander des nouvelles à l'aristocratie de l'église Saint-Jacques.

L'histoire se répète sans cesse, ce qui arrive aujourd'hui est arrivé des milliers de fois avant ; seulement la chose n'a pas toujours été connue ; avec de l'argent et des influences on enterre quelquefois ces saletés-là.

Nous avons cru qu'il était de notre devoir de ne pas laisser passer celle-ci sans la mentionner et faire quelques réflexions : mais que l'on ne s'avise pas dans aucun quartier d'y trouver à redire, et, surtout, de déclarer ou d'écrire que nous avons exagéré la chose, car, *foi de gentilhomme*, (certaines personnes comprendront ce que cette foi de gentilhomme veut dire) si l'on nous force à en parler de nouveau nous mettrons devant le public des détails qui feront dres-

ser les cheveux sur la tête de plus d'une personne qui se croyait chauve.

Nous ne voulons pas faire la guerre au clergé : au contraire, nous sommes prêts à le défendre, mais il ne doit pas profiter de ce qu'il est attaqué violemment de ce temps-ci pour nous demander de nous taire.

Le moment est peut-être mal choisi pour nous, diront quelques esprits timorés : à ceux-là nous répondrons que ce n'est pas nous qui avons choisi le moment ; il faut chasser les loups quand ils sortent du bois ; il est trop tard pour les détruire quand ils sont enfermés dans leurs tanières.

Nous voulons arrêter un fléau et nous serions criminels d'attendre ; il faut l'endiguer de suite de peur qu'il n'emporte avec lui notre nationalité tout entière ; quand la maison brûle, il ne faut pas attendre au lendemain pour éteindre le feu. Il faut une réforme immédiate, ferme et vigoureuse.

Il faut laisser nos femmes et nos filles tranquilles : vous avez voulu sortir du monde, restez en dehors du monde ; nous n'avons pas besoin de vous dans nos salons, surtout quand nous ne sommes pas là pour vous surveiller; vous n'avez pas besoin d'être intimes avec vos pénitentes pour les absoudre ; il vaut mieux que vous ne sachiez pas à qui vous avez affaire quand vous confessez ; vous voyagez trop et vous faites trop les garçons ; on vous rencontre partout, même dans les stations balnéaires ; il n'est pas d'absolue nécessité que vous confessiez nos filles et nos femmes toutes les semaines : une fois par mois devrait suffire ; de cette façon il deviendrait impossible d'aller en rendez-vous avec son confesseur dans la rue Richmond tous les vendredi sous prétexte d'aller à confesse ; vous n'avez pas d'affaires à conseiller nos femmes et nos filles en dehors du confessional.

En un mot, que le clergé s'éloigne des femmes ; la religion et les catholiques s'en porteront mieux. Il le faut, et tout de suite.

Cet article signé le *Vengeur* et un autre article signé *Demos* firent une sensation énorme dans le public.

Du jour au lendemain la circulation du CANADA-REVUE monta de trois mille, il fallut faire trois éditions spéciales.

Les articles suivants furent conçus sur le même ton, comme on en peut juger par celui qui fut écrit après qu'un semblant de justice eut été rendu par l'expulsion de Guyhot de l'ordre de St-Sulpice :

M. l'abbé Guyhot vient d'être chassé de l'ordre de Saint Sulpice, — au moins la *Minerve*, l'organe de l'orthodoxie, l'affirme ; — mais comme il n'a été chassé qu'après que tous les efforts eussent été faits pour sauver sa *réputation compromise*, nous sommes autorisés à supposer qu'on le trouvera, un de ces jours, exerçant le *saint* ministère, dans quelque bonne ville naïve de l'Amérique du Sud ou d'ailleurs, sous l'égide de quelque évêque aussi indulgent pour les prêtres scandaleux que sévère pour les jeunes filles qui valsent, ou les gens qui lisent le *Courrier des Etats-Unis*.

Que dis-je, il est probablement déjà placé quelque part, l'abbé Guyhot, et — sans doute — prêt à recommencer sur une aussi grande échelle.

Où vont les prêtres que l'on est forcé d'expulser des collèges ou des communautés pour attentats à la morale ? Dans quelque paroisse où nos *supérieurs* les chargent de conduire les âmes en paradis.

Quelquefois vous entendez parler d'une apostasie : un prêtre s'est fait ministre protestant. Tout d'un coup, comme par enchantement, tout se découvre : c'était un débauché, un libertin, il séduisait les femmes et corrompait les enfants.

Mais alors pourquoi le gardiez-vous dans votre sein ? Pourquoi le cachiez-vous si soigneusement ? Pourquoi le laissiez-vous dire la messe ? Pourquoi l'envoyiez-vous confesser les femmes et prêcher des retraites ?

Croyez-vous qu'un évêque qui reçoit ou garde dans son diocèse un prêtre gangrené n'est pas responsable devant Dieu et devant les hommes des âmes et des réputations perdues par ce prêtre ?

Il me semble que ce n'est pas trop demander au clergé que d'exiger qu'il se comporte comme on se comporte dans une société respectable. Or, dans une société respectable, on n'invite pas, on ne reçoit pas, on expulse même les gens qui ne savent pas vivre, à plus forte raison les libertins immondes.

Pourquoi le clergé n'en fait-il pas autant ?

Plaignez-vous à un évêque que tel vicaire souille votre lit, ou corrompt vos enfants. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, on vous traitera de calomniateur ; ou bien — si l'accusation est trop prouvée pour cela — on vous répondra : " Que voulez-vous que j'y fasse ! " et l'on vous défendra d'en parler sous peine de censure ecclésiastique.

Et, comme tout le monde n'a pas le courage de proclamer son déshonneur en public, tout est caché, enterré, et M. l'abbé continue à labourer dans le champ du Seigneur.

Quand la chose a fait trop de bruit, on le change de paroisse, et tout est dit.

Mais, parce que les journaux n'ont pas encore parlé de ces choses, pense-t-on en bonne vérité qu'elles sont ignorées ? Pense-t-on que parce qu'ils ne se sont pas encore faits jour dans la presse, tous ces scandales étouffés ne sont pas parvenus aux oreilles des familles ? Pense-t-on qu'ils ne sont pas médités, commentés avec des ricanements chez les uns, et des paroles de douleur et de consternation chez les autres ?

Mais tout cela court les rues depuis quinze ans, vingt ans, trente ans. A tel point que des histoires odieuses circulent même sur le compte de certains évêques.

Le clergé connaît bien la profondeur de la plaie ; mais il la croit cachée. Qu'il se détrompe ; la plaie est à nu depuis longtemps ; et ce qui se dit ou s'insinue aujourd'hui dans les journaux, fait la monnaie des conversations depuis des années.

Le clergé ne regagnera un peu de confiance que le jour où il aura remplacé, dans les couvents, les jeunes abbés fringants et parfumés par quelques vieux prêtres éprouvés, quand il aura fait des enquêtes publiques sur certaines communautés où l'on garde en pension certaines dames très dévotes, quand certains prêtres de haut grade n'iront plus se baigner sur les plages avec des dames trop peureuses pour faire la planche toutes seules ; et enfin quand les prêtres scandaleux seront dénoncés du haut de la chaire — comme les libéraux au moins — et surtout retranchés du nombre de ceux à qui nous sommes appelés à confier nos consciences et celles de nos familles.

Il est de jeunes abbés bien trop populaires dans nos couvents. Il faut qu'ils sortent, ou nous mettrons nos jeunes filles ailleurs.

Qu'on ne nous dise pas que ce sont de saints prêtres : on en disait autant de l'abbé Guyhot. Et Dieu sait le nombre de femmes et de jeunes filles dont le nom, jusqu'ici respecté, court aujourd'hui les rues, grâce à ce misérable !

Et cependant l'archevêque était averti, nous dit-on !...

Voilà ce qui est révoltant ! Voilà ce qui amasse dans le cœur de tous les pères de famille les éléments d'un orage dont le clergé est loin de soupçonner l'intensité.

Que n'a-t-on pas réservé pour les mauvais prêtres la millionnième partie des anathèmes que l'on prodiguait si charitablement aux libéraux et aux républicains ! Le bercail serait peut-être propre aujourd'hui. Les catholiques respireraient, et les bons prêtres, les saints prêtres comme j'en connais tant, ne seraient pas éclaboussés par l'infamie de ceux qui les entourent.

Il faut un nettoyage à l'archevêché, dans plusieurs communautés et dans nombre de presbytères. Il faut que le clergé s'épure, que les prêtres se fassent citoyens comme nous. La femme de César doit être à l'abri même du soupçon.

Si cette réforme n'a pas lieu, les pères de famille chercheront et *trouveront* le moyen de mettre leur honneur et celui de leurs enfants à l'abri des tentatives de Guyhot et Cie.

UN VIEILLARD INDIGNÉ.

L'Archevêque de Montréal crut bon de sortir du silence qu'il avait gardé jusqu'alors et de lancer un mandement fort anodin où il rendit tout le monde responsable ou punissable des fautes commises, sauf le coupable :

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL,
29 septembre 1892

I

Mes Chers Collaborateurs,

Nous traversons des jours difficiles, et déjà vous avez pu pressentir la profondeur de ma tristesse et la vivacité de mes inquiétudes. Dans ma dernière Circulaire, j'ai fait plus d'une allusion à la pénible épreuve que Dieu nous

envoie ; pour un but compris de tous, sans qu'il fût nécessaire de le préciser, des prières publiques ont été prescrites, et des actes de réparation demandés aux âmes ferventes.

En termes concis, mais non équivoques, la Lettre Pastorale du 21 courant a rappelé aussi les devoirs de tout vrai catholique en présence des maux qui peuvent affliger l'Eglise.

Aujourd'hui, je veux être explicite, afin que ma pensée soit bien saisie, et qu'on ne se méprenne point sur la nature de mes intentions.

Un malheureux évènement, devenu, hélas ! trop public, a plongé dans la consternation notre diocèse et le pays tout entier. L'un des nôtres est tombé : disciple de Jésus-Christ, il a outragé son Maître ; soldat de l'Eglise, il a déserté son poste ; prêtre et apôtre, il a violé ses serments, trahi sa mission, flétri son auguste caractère, souillé et trainé dans la boue l'honneur de son sacerdoce.

A la nouvelle de cette chute, pleine de retentissement, un cri de douleur et de légitime indignation s'est élevé de partout. Dans le sanctuaire, dans le cloître, au foyer des familles chrétiennes, que de larmes ont été versées, et de pénitences pratiquées ! Jamais peut être la grande loi de la solidarité ne fût mieux comprise, et le besoin de l'expiation mieux senti.

La leçon est terrible : sachons en profiter. L'émoi général de nos populations, en face des égarements du prêtre, prouve la haute idée qu'elles ont de son caractère sacré et de la sainteté requise dans l'exercice de ses sublimes fonctions. A bon droit, les fidèles exigent de leurs pasteurs l'exemple de la vertu, une réputation sans tache, une prudence au-dessus de tout soupçon, une régularité, une piété, un zèle que n'affaiblissent ni le contact du monde, ni le souci des choses temporelles.

Relisons souvent, Chers Collaborateurs, et mettons en pratique les sages conseils de saint Paul à Timothée et à Tite, ainsi que ceux de saint Jérôme à Népotien. Que la foi seule nous guide dans nos relations extérieures avec le monde, et évitons avec soin celles que ne requiert pas notre ministère. Le temps est précieux, nous en rendrons, un jour, un compte sévère ; partageons-le donc entre la prière, l'étude et le fidèle accomplissement de nos graves obliga-

tions. Que nos récréations soient honnêtes, et restons toujours étrangers aux amusements frivoles et aux distractions dangereuses du siècle. Par là, nous réaliserons de plus en plus le type du prêtre selon le cœur de Dieu, nous ferons aux âmes un bien réel et durable, nous conserverons au sacerdoce le respect dont on l'environne, le prestige dont il a joui dans le passé, la salutaire influence qu'il exerce encore sur la société.

II

Cependant nous devons le dire, nos regrets ne se bornent pas aux fautes d'un seul, si nombreuses et si humiliantes qu'elles soient. Que de scandales ont été soulevés depuis quelques semaines, que d'erreurs commises, que d'oublis regrettables. On a vu des hommes prendre occasion de la défection d'un malheureux prêtre pour faire circuler une foule de bruits malveillants, de soupçons injustes et d'odieuses calomnies. Ils en sont même venus à s'attaquer plus ou moins ouvertement aux institutions de l'Eglise et à les dénaturer, en les représentant comme des sources fécondes de danger pour les mœurs.

D'autres, des catholiques, n'écoutant que la voix de l'indignation, se sont arrogée une mission qui ne leur fut jamais confiée.

Perdant de vue la hiérarchie divinement établie par Jésus-Christ, ils ont cité devant le tribunal de l'opinion publique, jugé et condamné leurs chefs spirituels et leurs premiers pasteurs, ceux-là mêmes que l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, et à qui seuls il appartient de la diriger.

Lorsque le temps opportun sera venu, quand l'agitation aura fait place au calme de la raison éclairée par la foi, je reviendrai sur ce sujet pour lui donner les développements qu'il comporte. Sans exagération, mais aussi, avec la grâce de Dieu, sans respect humain et sans faiblesse, je tracerai les grands devoirs des catholiques sur un point aussi important de la discipline ecclésiastique, devoirs oubliés ou méconnus de certains hommes qui se posent cependant en défenseurs des droits de l'Eglise et de l'observation de ses lois.

Vous connaissez, Chers Collaborateurs, les tristes résultats produits par une chute que nous sommes les premiers à déplorer, et par le soulèvement des passions qu'elle a produit. Nos ennemis se réjouissent, les bons gémissent en secret, et les faibles paraissent ébranlés ; partout règne un malaise indéfinissable, et l'avenir se présente à nous sous de sombres couleurs.

III

En face de cette douloureuse situation, un devoir sacré nous incombe : celui de la prière et de la réparation. Dieu seul, dans son infinie miséricorde, peut, en effet, mettre un terme à nos angoisses, amener la paix et la confiance dans les âmes, ouvrir les yeux à ceux qui s'abusent si étrangement, et rétablir l'ordre, hélas ! trop longtemps troublé.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de Nos Vénérables Frères les Chanoines de Notre Cathédrale, nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1. L'amende honorable, aux saluts du T. S. Sacrement, sera continuée tout le mois d'octobre.

2. Pendant sept jours, à partir de dimanche, le 2 octobre prochain, on chantera successivement un des sept psaumes de la pénitence à l'exercice du Rosaire.

3. Le 7 octobre, premier vendredi du mois, dans toutes les églises où l'on a l'usage de chanter la grand'messe le dimanche, on chantera la messe le dimanche, on chantera la messe votive (pro re gravi) *pro remissione peccatorum.* Cette messe sera précédée du chant des litanies des saints et des autres prières indiquées au Rituel, *pro quacumque tribulatione.* Il est à souhaiter qu'à cette occasion, l'on fasse la procession dans l'église.

4. Dans les communautés, où la grand'messe n'est pas d'usage, on récitera ces mêmes prières avant la messe.

5. Après cette messe, le célébrant exposera le Très Saint Sacrement, qui ne sera déposé qu'à l'exercice du soir.

6. Les fidèles pourront gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, pendant ces sept jours.

7. Ce même vendredi, sept octobre, sera un jour de jeûne d'obligation.

Puisse Notre Dame du Saint-Rosaire recevoir ter Elle-même à son divin Fils ces prières et ces p faites pendant le mois qui lui est consacré ; puisse de Dieu se laisser fléchir, et sa miséricorde nous pa

Sera la présente Circulaire lue et publiée au églises paroissiales et autres où se fait l'office pub Chapitre de toutes les communautés religieuses, le dimanche après sa réception.

Je demeure bien sincèrement,

Chers et dévoués collaborateurs

Votre tout dévoué en N

† Edouard-Chs., Arch. de Mo

Un immense éclat de rire accueillit cette co cation, cette punition de jeûne causée par les f d'un curé.

Les évêques de la province pour ramener le durent s'en mêler et lancer une lettre pastorale suit :

NOUS, par la grâce de Dieu et du Siège Apos Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiasti Québec, de Montréal et d'Ottawa.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fid ces diocèses, Salut et bénédiction en Notre Seigneu

Nos Très Chers Frères,

Nous sommes actuellement témoins d'un specta Nous afflige et Nous émeut profondément. La ch miliante d'un prêtre a été l'occasion d'attaques contre le clergé, de discours et d'écrits violents, de tions scandaleuses, de publications indiscrètes, de de respect à l'autorité religieuse et à la discipline e tique comme jamais peut-être il n'en a été vu dan pays.

Déjà, le Pasteur du diocèse où s'est produit le ma entendre une voix pleine de tristesse et d'indignatio déplorer les fautes commises, consoler les bons, affer faibles, censurer les graves écarts de certains cath stigmatiser, chez d'autres, une conduite également in

à la vérité et à la morale, rappeler à tous leurs devoirs dans les jours difficiles que nous traversons.

Mais, Nos Très Chers Frères, grâce à la presse — puissance terrible, pour le mal comme pour le bien, — les scandales ont été divulgués au loin, et sont venus jeter l'émoi au sein de nos populations d'ordinaire si calmes dans leur foi religieuse. Le malaise a envahi toutes les classes, la paix des familles a été troublée, et les consciences sont bouleversées.

Aveuglé par les préjugés, la passion, les calomnies, on en est venu à soulever des questions qui ne regardent que ceux qui ont charge de gouverner l'église de Dieu et à qui seuls il appartient de la diriger.

Attristés et inquiets, vous avez tourné vos regards vers vos premiers Pasteurs pour leur demander encouragement, lumière, conseil et direction. C'est cette parole de consolation que Nous vous apportons aujourd'hui, Nos Très Chers Frères ; c'est cet enseignement que nous venons vous donner au nom de celui qui a dit aux apôtres dont nous sommes les successeurs. " Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. "

Un prêtre est tombé ; n'en soyez ni trop surpris, ni alarmés dans vos croyances religieuses ; Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit : " Il est nécessaire qu'il y ait des scandales ; " cependant malheur à l'homme par qui le scandale arrive."

L'histoire de l'Eglise nous offre de nombreux exemples de la vérité de cette parole. Il s'est rencontré et il se rencontrera encore de malheureuses défections dans le clergé comme parmi les simples fidèles. On a vu et on verra des prêtres indignes de leur auguste caractère, indignes de l'Eglise, leur mère, qui les enfante au sacerdoce et remet entre leurs mains le sceptre de ses pouvoirs et la garde des âmes soumises à sa direction.

La fragilité humaine, la violence des passions, l'abus des choses saintes, les ruses du démon, les séductions d'un monde vu de trop près, de tout temps, ont produit des Judas qui abusèrent de leur position élevée, de l'intimité et de la confiance du Maître pour le livrer, violer leurs serments et trahir leur mission.

L'Eglise a gémi de ces chutes, elle en a souffert, mais jamais son existence n'en a été ébranlée, ni son action compromise. L'éclat de son incomparable sainteté est resté le

même, la même salutaire influence sur les âmes, la même puissance de régénération. Environnée du respect, de la reconnaissance et de l'amour des peuples, la Sainte-Epouse du Christ n'en a pas moins continué, à travers les âges, son œuvre de salut et ses étonnantes conquêtes.

Ainsi l'a voulu son divin Fondateur ; en confiant à des hommes faibles et pécheurs la garde de sa religion, il en démontre la céleste origine et la conservation surnaturelle, il éprouve notre foi et nous signale l'abus de la liberté par laquelle nous pouvons nous soustraire à son influence sanctificatrice. A la fin des siècles seulement le bon grain sera séparé de l'ivraie, et l'or de tout alliage ; à la seule Eglise triomphante est réservée la gloire d'une sainteté sans défaillance dans chacun de ses membres.

Au reste, Nos Très Chers Frères, trop communes, hélas! à certaines époques et dans certains pays, les défections n'ont été, grâce à Dieu, que des exceptions au sein de notre clergé national. Il ne serait donc ni sage, ni juste d'envelopper, dans une même condamnation, quelques prêtres prévaricateurs et la masse du clergé, de faire rejaillir sur tous les fautes d'un petit nombre, et d'arguer de faits isolés pour laisser planer le soupçon sur le corps ecclésiastique tout entier.

Aussi quelle n'a pas été Notre douleur, disons le mot, Notre légitime indignation, de voir des hommes qui se disent catholiques, défenseurs de la religion et de la morale publique, prendre occasion de la chute d'un prêtre, si profonde et si humiliante qu'on le suppose, pour jeter le mépris et l'insulte sur le clergé de toute une province.

On s'est plu à en parler dans des termes qui ne pouvaient que le discréditer dans l'opinion de tous ; on ne lui a ménagé ni le blâme, ni le dédain, et chaque courrier, pour ainsi dire, nous apporte de nouvelles censures et d'insolentes suggestions. On le représente ici comme un clergé corrupteur dans un grand nombre de ses membres, là comme un corps trop puissant, fastueux, avide de richesses et de domination. Le respect dont notre peuple a toujours entouré ses prêtres, le zèle de ceux-ci pour l'accroissement de la religion et de la piété dans les âmes, sont devenus l'objet des plus sévères critiques et des appréciations les plus injustes.

Jouant le rôle démoralisateur de Voltaire, ces mauvais catholiques ont donné au scandale que Nous déplorons si amèrement, la plus grande publicité : on en a parlé de manière à faire rougir toute personne qui se respecte.

Des écrits immondes, que le seul sentiment de l'honneur et de la vertu aurait dû faire détruire, ont été imprimés, vendus, distribués dans le public. Et pourquoi tout ce bruit, ce retentissement si funeste aux âmes et si contraire aux lois les plus élémentaires de la morale et de la charité chrétienne ? Pourquoi toutes ces accusations fausses ou exagérées ? Pourquoi cette explosion aussi triste qu'inattendu, d'assertions plus que hardies, de propositions malsonnantes, d'insinuations perfides, sinon pour humilier l'Eglise, discréditer le sacerdoce, et, par là, arrêter ou du moins diminuer son action bienfaisante dans le monde ?

Eh bien ! Nos Très Chers Frères, Nous, vos chefs spirituels, Nous chargés par Jésus-Christ de veiller à la garde du troupeau et de le protéger contre les loups ravisseurs, Nous qui rendrons compte un jour du bien que nous aurons omis et du mal que Nous n'aurons pas empêché, Nous vous disons : aimez et respectez vos prêtres ; d'abord parce qu'ils sont dignes de cet amour et de ce respect, ensuite parce que votre bien et celui de la religion le réclament.

Qui ne connaît le zèle du clergé canadien, son dévouement, sa piété et sa chasteté ? Qui osera nier ce qu'il a fait dans le passé pour le salut et la prospérité de notre race, après comme avant la conquête ; l'influence dont il jouit et qu'on lui reproche, il l'a conquise par la charité, le courage, le sacrifice, un dévouement sans borne aux intérêts temporels et religieux du pays.

Or, ce que le clergé fut dans le passé, il l'est encore dans le présent. Nous qui connaissons nos prêtres, nous sommes les témoins plus autorisés que tous de leur vertu et de leur désintéressement. C'est pourquoi Nous regardons comme un devoir à l'heure présente de protester hautement contre les attaques dont notre clergé national vient d'être l'objet. Ce clergé, nous le proclamons sans crainte d'être démentis, est l'un des plus admirables qui soient au monde par son zèle à toute épreuve, par sa foi ardente et pratique, et par la pureté de ses mœurs.

Les exceptions que l'on peut signaler, les fautes que l'on dénonce, trop souvent en les grossissant, ne sauraient détruire cette vérité si consolante pour vous comme pour Nous. C'est, du reste, le peuple canadien tout entier, qui, par son respect et sa soumission, son empressement à lui témoigner, aux jours de nos grandes fêtes nationales, son attachement et sa reconnaissance, fait le plus bel éloge de notre clergé et le venge de ses détracteurs.

Un autre motif de vénérer vos pasteurs, Nos Très Chers Frères, c'est que le respect dû au clergé est d'une importance capitale dans la vie de l'Eglise.

Une nation qui ne respecte pas ses prêtres est une nation qui court à sa ruine. Quand Voltaire voulut perdre la France et ébranler sa foi, que fit-il ? Il commença par ces perfides paroles : " Vos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense." Il sema contre eux dans les esprits le doute et la défiance, les poursuivit de ses railleries et de ses sarcasmes et il accomplit son œuvre.

Or, qu'a-t-on fait autre chose, Nos Très Chers Frères, depuis quelques semaines, au foyer domestique, sur la rue et jusque dans la presse ? Ceux qui ont joué ce triste rôle ne tarderont pas à en rougir ; mais comprendront-ils jamais tout le mal qu'ils ont fait ? Ici, nous ne pouvons Nous empêcher d'exprimer Notre regret profond de voir que dans le journalisme à quelques nobles exceptions près il y a absence presque complète de tout contrôle et de toute surveillance exigée par la morale chrétienne. On y voit souvent reproduits des feuilletons dangereux ; on y publie avec un empressement coupable ou du moins irréfléchi les scènes scandaleuses, les aventures romanesques, les récits lubriques de la rue et des assises criminelles ; on y fait de la réclame en faveur d'ouvrages impies et malsains, et ainsi le journaliste, oubliant sa dignité et son devoir, se déshonore et trahit sa mission.

Ne soyez pas surpris, Nos Très Chers Frères, de la sévérité de notre langage. Si Nos personnes seules ou Nos actes eussent été en cause, Nous aurions pu Nous taire, à l'exemple de Notre Divin Maître, qui n'opposa que le silence aux outrages dont l'abreuvèrent les Juifs. Mais la doctrine, les sacrements, la discipline de l'Eglise ne sont pas notre propre ; c'est un dépôt sacré que Nous devons religieuse

ment garder et défendre au péril de Notre vie ; Jésus-Christ, si doux, si miséricordieux envers ses détracteurs, n'a-t-il pas cependant démasqué leur ignorance et leur hypocrisie quand le demandait le bien des âmes simples ou encore peu affermies dans la foi ? Nous, ses délégués et ses représentants, Nous devons donc lutter avec une vigueur toute apostolique contre les coupables machinations de ceux qui cherchent à diminuer l'influence de l'Eglise en dénaturant les plus augustes de ses dogmes et les points les plus sacrés de sa discipline.

Or, Nos Très Chers Frères, c'est ce qu'ont osé faire de coupables agresseurs. Non contents de critiquer le prêtre, et de représenter sous un faux jour ses œuvres de piété et de charité, de calomnier nos communautés religieuses et d'entraver leur développement, ils ont osé attaquer plus ou moins directement l'auguste sacrement de pénitence. Les uns ont eu l'infamie de reproduire à ce sujet l'une des pages les plus révoltantes d'un impie de notre siècle ; d'autres ont tenu un langage dont la conclusion logique serait la négation même de l'origine divine de cette bienfaisante institution, ou réclamé, à l'exemple d'un tyran dont l'histoire a flétri le nom, le droit de contrôler son fonctionnement et le pouvoir de le réglementer à leur gré.

Il n'y a rien qu'à développer ici les preuves incontestables sur lesquelles s'appuie le dogme qu'aucun catholique ne saurait nier ou mettre en doute, sans faire naufrage dans la foi. Disons seulement, et Nous sommes sûrs d'être compris, qu'à l'autorité ecclésiastique seule incombe la tâche importante autant que délicate de régler les diverses questions de temps, de lieu, de circonstances relatives à l'administration d'un des sacrements les plus consolants et les plus salutaires de notre sainte religion.

Sans doute, des abus peuvent se glisser, malgré les précautions minutieuses qu'emploie la prudence éclairée de l'Eglise ; mais c'est à Nous, ses chefs et ses premiers Pasteurs, à Nous seuls qu'il appartient de réprimer et de punir ces lamentables et exceptionnels écarts.

Est-ce tout, Nos Très Chers Frères ? Non, les hommes qui, les premiers et le plus haut ont crié au scandale, en ont donné un bien grand eux-mêmes, en méconnaissant de la manière la plus directe et la plus formelle la hiérarchie catholique.

L'Eglise, Nos Très Chers Frères a ses chefs légitimement constitués, comme la famille et la société civile. Ce que sont ces chefs, leur nom, leurs talents, leurs qualités, peu importe ; ils sont aux yeux de la foi les dépositaires de l'autorité de Dieu même et les lieutenants de Jésus-Christ. Lorsque Notre-Seigneur disait à ses apôtres : "Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie, allez, instruisez toutes les nations," il donnait à l'épiscopat ses pouvoirs et sa mission ; il faisait de tous les évêques et de tous les prêtres choisis et ordonnés par eux, les continuateurs de son œuvre, de ses travaux et de ses enseignements. En un mot, il créait, dans son Eglise, des attributions et des droits différents ; il en partageait les membres en deux classes parfaitement distinctes : celle des clercs et celle des laïques, division répondant aux deux éléments de tout corps social : l'autorité et la multitude, les gouvernants et les gouvernés.

Dans la famille, en effet, est-ce aux fils à commander et à reprendre ? Dans l'Etat, est-ce aux simples citoyens à légiférer et à juger ? Dans l'armée, est-ce le soldat qui dicte les plans de campagne, sonne la charge ou la retraite ? Il en est ainsi surtout dans l'Eglise. Ce sont les évêques que le Saint-Esprit a établis pour la régir, ce n'est pas aux fidèles, quelque catholiques qu'ils soient ou se prétendent, à leur tracer une ligne de conduite, encore moins à les juger et à les censurer. En tout ce qui regarde la piété, la morale et la discipline, ils ne relèvent aucunement de l'opinion des hommes, et n'ont pas de leçons à recevoir de ceux dont Dieu les a constitués les juges et les pasteurs.

Sachez donc, Nos Très Chers Frères, respecter dans vos pensées et vos discours, dans votre vie publique et privée, cet ordre établi par Jésus-Christ. Si vous avez des sujets de mécontentement et de plaintes, si vous croyez de l'intérêt général de signaler des désordres et des abus, faites-le, c'est votre devoir, mais toujours devant le tribunal de l'autorité compétente, vous gardant d'écouter la voix du ressentiment, de la colère ou de l'intérêt. A Nous ensuite de juger, de condamner ou d'absoudre.

Rappelez-vous cependant que s'il faut punir parfois, il faut aussi, quand on le peut, guérir et sauver. L'évêque qui est un juge, est en même temps un père ; il irait contre la volonté et l'exemple de Jésus-Christ, s'il brisait le roseau à

demi rompu, et s'il éteignait la mêche qui fume encore. Il a, dans ces circonstances difficiles, des lumières et des grâces particulières ; vouloir blâmer ses décisions serait s'exposer à errer, et telle mesure peu comprise et mal appréciée, sera, en réalité, un acte de force, de prudence et de sagesse. '

Tels sont, Nos Très Chers Frères, les graves enseignements que Nous avons cru devoir vous donner, sûrs qu'ils seront pour vous, en qui nous avons toujours trouvé des chrétiens dociles et obéissants, l'expression de la doctrine même de l'Eglise et celle de la simple raison.

Vous ferez passer dans la pratique de votre vie ces salutaires leçons ; vous continuerez à aimer votre clergé, vos prêtres et vos évêques, à les vénérer comme les dépositaires de l'autorité divine et les mandataires de Jésus Christ ; vous suivrez sans respect humain et sans crainte de vous tromper leur avis et leur sage direction.

Vous regarderez comme un devoir, sans qu'il soit besoin pour Nous d'user aujourd'hui de notre suprême autorité et de recourir aux censures, d'expulser de vos foyers et surtout de n'encourager en aucune manière les journaux et les feuilles périodiques coupables des fautes ou des erreurs que Nous avons signalées.

Enfin, espérons-le, Nos Très Chres Frères, ceux des catholiques que la passion ou un zèle indiscret ont d'abord entraînés dans un mouvement si regrettable, reconnaîtront leurs torts ; ils travailleront à les réparer, et le calme ne tardera pas à renaître au sein de notre société.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales de nos diocèses, le dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous, Evêque de la Province de Québec, le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

Par mandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs,

B. PH. GARNEAU, Ptre.
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

Cette seconde lettre visait évidemment plus directement le CANADA-REVUE qui crut devoir protester de ses bonnes intentions, tout en affirmant l'existence de

fautes graves dans la conduite des prêtres du diocèse et en particulier la nécessité de réformer les points suivants :

L'entourage trop mélangé des Evêques,
Le choix peu judicieux des chapelains,
Les relations dangereuses du clergé et des femmes,
Le mépris des représentations faites par les laïques,
L'impunité assurée aux coupablee,
Le déplacement des prêtres tarés,
L'insoumission du clergé à son Ordinaire.

C'est sur ce terrain que se livra une lutte héroïque dans laquelle chaque numéro du CANADA-REVUE était un nouvel élément de discussion et de conviction.

On commença à s'inquièter vivement en haut lieu.

Un petit comité laïco-ecclésiastique qui contrôle tous les actes de l'archevêché persuada à l'Archevêque qu'il pourrait écraser le CANADA-REVUE et l'ECHO DES DEUX-MONTAGNES en prononçant contre eux la censure, qui fut en effet rendue le 11 novembre 1892, dans les termes suivants :

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL,

11 Novembre, 1892.

MES CHERS COLLABORATEURS,

" Dans la Lettre Pastorale, en date du 29 Septembre " dernier, les Archevêques et Evêques des Provinces Ecclé- " siastiques de Québec, Montréal et Ottawa se sont élevés " avec force contre certains journaux et feuilles périodiques, " coupables d'injures graves envers la religion, la discipline " de l'Eglise et ses ministres.

" Nous espérions qu'un avertissement aussi solennel " suffirait pour faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en " étaient écartés dans leurs écrits, sans qu'il fût nécessaire " de recourir aux censures.

" Malheureusement, on a répondu à cette lettre pleine de " charité par le mépris, le refus d'obéir, de nouvelles insul- " tes, un persifflage impie à l'adresse de l'autorité religieuse

" et par l'annonce de la publication prochaine d'un roman
" mis à l'index.

" C'est pourquoi je me vois aujourd'hui dans la pénible
" nécessité de sévir et de prendre des mesures plus efficaces
" pour protéger le troupeau contre les attaques perfides de
" ceux qui veulent le disperser et le perdre.

" Le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous condamnons
" donc, en vertu de notre autorité, deux publications impri-
" mées dans notre diocèse ; savoir : Le CANADA-REVUE et
" l'ECHO DES DEUX-MONTAGNES, et nous défendons, jusqu'à
" nouvel ordre, à tous les fidèles, sous peine de refus des
" Sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en
" dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de
" garder en sa possession ces deux feuilles dangereuses et
" malsaines, d'y collaborer et de les encourager d'une
" manière quelconque.

" Sera la présente circulaire lue et publiée au prône des
" églises paroissiales et autres où se fait l'office public, le
" premier dimanche après sa réception.

" Je demeure bien sincèrement,

" Chers Collaborateurs,

" Votre tout dévoué en N. S.

(Signé) " EDOUARD-CHS.

" Arch. de Montréal."

On avait saisi, comme on le voit, un prétexte, le projet de publication des *Trois Mousquetaires* par le CANADA-REVUE.

Mais le CANADA-REVUE coupa l'herbe sous le pied à tous les légistes épiscopaux en renonçant à cette publication et en affirmant hautement son intention de résister par la force aux injustes persécutions de l'archevêché, dans les termes suivants :

A l'hostilité injuste et sans motifs que nous montre notre Premier Pasteur ; à la persécution dont nous sommes les victimes qu'allons nous opposer ?

Le courage et la fermeté qui nous donneront la force d'accomplir notre tâche et de remplir notre devoir sans

crainte comme sans défaillance. Confiants dans le triomphe de la vérité et dans l'espoir que justice nous sera bientôt rendue, nous continuerons notre œuvre.

On veut nous bâillonner ?

Nous crierons plus fort.

L'ECHO DES DEUX-MONTAGNES était bien aussi courageux, mais sa circulation se faisait uniquement à la campagne et il fut obligé de céder et de changer de titre.

En disparaissant, il lança une dernière bordée contre la forteresse épiscopale en ces termes :

Vous devez être content, Monseigneur, vous avez étranglé notre journal ; vous avez étouffé une voix qui a crié bien des vérités depuis un an et vous faites disparaître un clairon qui a sonné maintes vaillantes charges contre les abus, les infamies et les iniquités de plusieurs de vos apôtres. Mais ces rigueurs injustifiables et cette mise en action du droit du plus fort provoqueront avant longtemps des revanches. Je prie certains prêtres qui sont les héros d'aventures plus ou moins honorables et qui ont probablement contribué à notre interdiction, de se bien tenir debout, car il se prépare un pamphlet où des plaies hideuses seront mises à nu et où l'on fera voir au pays étonné que la gangrène est à la veille d'être presque générale dans le clergé.

En face des cendres encore chaudes de ce journal, je m'incline avec respect car c'est le meilleur et le plus fidèle de mes amis qui n'est plus ; puis je me relève pour protester contre l'intolérance et la persécution dont nous sommes victimes, pour crier honte au cynique système de baillonnement qui existe dans notre province et pour dire *non serviam* à ceux qui veulent faire de nous de la chair à servitude.

Le CANADA-REVUE se prepara à la lutte et pour mettre de son côté toutes les formes envoya à l'Archevêque une délégation dont nous avons raconté l'insuccès.

En présence de cette détermination bien arrêtée de leur refuser justice, les actionnaires du CANADA-REVUE décidèrent en assemblée générale de prendre des procédés judiciaires contre les auteurs ou propagateurs de la censure ecclésiastiques pour les dommages qu'ils avaient causés à la compagnie.

Cette action était basée sur l'opinion légale de l'hon. M. R. Laflamme, un des avocats du procès Guibord, opinion aussi conçue ;

On demande à l'avocat soussigné si la loi et la jurisprudence reconnaissent le droit de poursuivre devant les tribunaux civils un dignitaire ecclésiastique à raison des faits suivants :

Le CANADA-REVUE est un journal politique et littéraire publié par une compagnie de publication constituée en corporation civile conformément aux dispositions de l'article 4694 et des articles suivants des Statuts Refondus de cette province.

En août et septembre derniers, certains faits comportant un outrage odieux contre la morale furent dévoilés et imputés à un membre du clergé ayant la direction spirituelle d'une paroisse importante de cette ville.

Au nombre des personnes qu'il était chargé de diriger, se trouvaient des femmes et des jeunes filles dont plusieurs devinrent ses victimes. Les actes dont il s'était rendu coupable étaient si révoltants qu'ils jetèrent la consternation dans toutes les familles. La preuve de ses débauches et de sa conduite criminelle était formelle et incontestée.

Toute la presse discuta librement, dans l'intérêt public, les questions soulevées par ce scandale et fit les commentaires qu'elle jugea les plus propres à défendre la morale publique et à empêcher le retour de semblables abominations.

Le 19 septembre dernier, les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa publièrent une lettre pastorale blâmant les journaux, généralement, d'avoir commenté ces faits, et dénonçant leurs rédacteurs comme coupables d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Eglise et ses ministres. Cette lettre pastorale ne mentionne aucun journal en particulier et ne

précise aucunement les choses répréhensibles qu'elle prétend relever.

Le 11 novembre dernier, l'archevêque de Montréal adressa au clergé du diocèse une circulaire ainsi conçue :

(Suit le texte de la condamnation déjà citée.)

Ce mandement fut lu dans plusieurs églises, entre autres dans l'église de Notre-Dame de Montréal, le 13 novembre dernier.

L'intention de ce document est d'arrêter toute circulation du journal, de le suspendre, et de représenter ceux qui le publient comme coupables d'hérésie ou d'immoralité publique et d'exposer ceux qui le recevront, le liront ou le vendront, à la censure, dont la conséquence serait la privation des sacrements, ce qui leur inffligerait aux yeux de tous les catholiques un stigmate de réprobation et les condamnerait à l'isolement et à la cessation de tous rapports avec leurs concitoyens. De plus, les propriétaires, les imprimeurs et les vendeurs de ce journal, frappés d'une telle censure, seraient dans l'impossibilité de se procurer pour eux-mêmes et leur famille les moyens d'existence par l'exercice de leur industrie ou de leur commerce.

En supposant cette censure mal fondée et non justifiée dans sa forme, les propriétaires du journal ont-ils droit de recourir aux tribunaux civils pour obtenir la réparation du tort qu'ils en éprouvent ?

Dans tous les pays civilisés, le citoyen injustement atteint dans ses biens ou sa réputation par l'autorité ecclésiastique peut porter plainte devant les tribunaux ordinaires et réclamer leur protection. L'Eglise même a reconnu ce droit, et a jugé nécessaire, dans plusieurs circonstances, d'en régler l'exercice par des traités ou concordats conclus entre elle et les pouvoirs civils.

Si l'on ne peut soumettre une personne à une censure de ce genre qu'en autant qu'elle s'est rendue coupable d'une hérésie dans laquelle elle persiste, ou pour immoralité publique et scandaleuse dans laquelle elle persévère, en la censurant sans spécifier la cause, on la déclare virtuellement coupable de l'une ou l'autre faute ou des deux à la fois. Nul donc ne pourrait nier que cette censure implique l'existence et la preuve du fait reproché, qu'elle est un

outrage, si elle est mal fondée, et qu'elle donne droit à la réparation devant les tribunaux civils.

En France, cette question n'a jamais soulevé de doutes. Sous l'ancien régime, les tribunaux ont souvent même outrepassé les limites du pouvoir civil, et ont empiété sur le domaine spirituel.

Mais l'application exagérée de la loi prouve l'existence du principe.

Il en résulte un droit particulier, avec des règles bien définies, incorporé dans nos lois, sous le nom de "Droit canonique," dont personne ne peut nier l'existence. C'était notre loi lors de la cession du pays à l'Angleterre, et aucune autorité législative ne l'a abrogée ou modifiée.

On ne saurait prétendre que l'Eglise, par le changement de l'autorité régnante, c'est à-dire en passant de la domination des rois Très-Chrétiens à celle de l'autorité souveraine protestante, ait acquis plus de droits qu'elle n'en avait sous l'ancien régime vis-à-vis de l'Etat ou des particuliers. Qui oserait dire qu'elle s'est trouvée, par ce changement, affranchie des tribunaux civils et des obligations que la loi et la jurisprudence lui imposaient dans ses rapports avec l'Etat et les individus, de manière à rendre illusoire tout notre droit civil qui règle et fixe les conditions et les limites dans lesquelles elle doit exercer son autorité ?

Cette prétention a été émise pour la premiére fois devant nos tribunaux dans la cause de *Brown vs les Marguilliers*, etc. ; mais le Conseil Privé a virtuellement reconnu que cette loi restait en pleine vigueur et devait recevoir son application.

Suivant cette décision, la question, dans l'espèce, se trouve réduite à savoir si la censure prononcée par l'archevêque de Montréal, dans son mandement du 11 novembre dernier, est conforme au droit canon, ou si elle excède, dans la forme ou au fond, les limites de l'exercice légitime de l'autorité ecclésiastique.

En une matière aussi grave et dont les conséquences sont si sérieuses qu'elles entraînent l'excommunication, le droit canonique exige une procédure régulière. L'accusation doit être précise, la faute doit être caractérisée et clairement définie, l'accusé doit être assigné à comparaître pour rendre compte de sa conduite, et la preuve du délit doit précéder les monitions et les censures.

La doctrine sur ce point est exposée de la manière la plus lucide dans Rousseaud de Lacombe, *Jurisprudence canonique*, vo. " Censure," page III :

" La censure en général est une peine spirituelle et médecinale prononcée par celui qui a le pouvoir, contenant la privation ou la suspense des choses spirituelles.

" Il faut observer que dans les tribunaux du Royaume on ne connait pour véritables excommunications que celles qui sont prononcées par sentence, après une procédure régulière.

" Les canonistes prétentendent que les censures qu'ils appellent *latæ sententiæ* n'ont besoin que d'une sentence déclaratoire, et qu'alors il suffit d'une citation au coupable afin qu'il comparaisse pour rendre raison de sa conduite, mais ils sont forcés de convenir que cette citation est nécessaire ; car toute sentence qui n'a pas été précédée de citation est nulle ; *leg. l. par. item. ex eo edict. ff qu. sentent. fine appellat. rescind. cap. inter quatuor.extra de majorit. & obedient*, quand même il y aurait notoriété de fait.

" Ce qui est plus essentiel c'est la preuve du délit, laquelle, suivant tous les canonistes et l'équité naturelle, doit précéder les monitions et les censures."

En outre, toute censure, l'excommunication en particulier, doit être couchée par écrit et en définir la cause, et copie doit en être remise dans le délai d'un mois, au prévenu qui la requiert. Tout cela doit être observé sous peine d'irrégularité ; et cette irrégularité constitue chez le juge une faute dont l'absolution est réservée au Pape, selon le *Chap. cum medicinalis. De sent. Excommun. in* 6o. sur quoi la glose *verb. Judicium* dit que les évêques ne sont pas compris sous le mot de *juges*, sans une dénomination expresse. Mais parmi nous, il est indubitable qu'il y aurait lieu à l'appel comme d'abus, si l'évêque ou tout autre juge ecclésiastique manquait à quelqu'une de ces formalités.

" Quand au fond, toute censure qui n'a pas pour fondement une coulpe mortelle est absolument nulle devant Dieu : *Si quis non recto judicio eorum qui præsunt Ecclesiæ, depellatur et foràs mittatur, si ipse non ante exiit, hoc est, si non ita egit ut mereretur exire, nihil læditur in eo quod non recto judicio ab hominibus videtur expulsus.*

" L'omission d'une formalité essentiellement requise par le droit naturel ou positif, comme le défaut de cause suffi-

sante, de péché considérable et scandaleux, v. *Ordonnance d'Orléans*, art. 18, le défaut de monition et de constitution en coutumace, *con nemo* 41. 11, *q.* 3, rendent aussi les censures nulles et injustes.

"L'appel interjeté d'une sentence portant une censure seulement conditionnelle en suspend l'effet, *cap. pretera* 40, *extr. de appella.* Mais quand la sentence définitive est conçue en termes absolus, on demeure lié par la censure, nonobstant l'appel, quoiqu'on l'ait invoqué en temps légal, pourvu que le juge soit compétent, et que la sentence ait été portée licitement et pour une juste cause et en matière de correction de mœurs."

Répertoire de jurisprudence. Guyot, Vo. "Censure." "Les censures qui sont prononcées par les supérieurs ecclésiastiques doivent en contenir les causes ainsi que les noms des personnes qui en sont l'objet.

"Les canonistes définissent les censures *latæ sententiæ*, celles qu'on encourt dans le moment même qu'on a commis l'action. On est frappé *ipso facto.*

"Celle que les jurisconsultes appellent *ferendæ sententiæ* sont les censures qui ne sont encourues qu'après un jugement. Elles ne sont que comminatoires, et elles n'ont d'effet que lorsque le jugement a été rendu. D'Héricourt dit qu'on doit toujours restreindre les lois pénales ; ainsi l'excommunication n'est pas encourue de plein droit à moins que la loi ou le canon ne s'exprime d'une manière si précise que l'on ne puisse douter que l'intention du législateur n'ait été de soumettre par le seul fait à l'excommunication ceux qui contreviendraient à la loi.

"C'est un principe certain qu'on ne doit employer les censures que pour les fautes graves On trouve dans le Journal des Audiences et dans le Journal du Palais, un arrêt solennel rendu par le Parlement de Paris, le 30 décembre 1669, qui déclara abusive une sentence de l'évêque d'Amiens, par laquelle ce prélat avait excommunié le doyen du chapitre de Roye pour avoir refusé de quitter l'étole pendant le temps qu'il faisait ses visites épiscopales. M. l'avocat général Talon qui porta la parole dans cette affaire cita la Novelle 123 de Justinien, le décret du Concile de Latran, célébré sous Innocent III, et une foule d'autres autorités, pour établir que c'était une maxime certaine que les évêques ne devaient prononcer l'excommn-

nication que pour des fautes graves et lorsque les canons prononçaient cette peine.

" On ne peut prononcer des censures que contre une faute extérieure et qui soit consommée ; toutes les fautes d'intention et de pensée sont soumises au tribunal de la Pénitence."

" Les censures prononcées par le Juge doivent être précédées de procédures. Ces procédures consistent en des monitions canoniques qui se font en présence de témoins. Ces monitions doivent être ordinairement répétées jusqu'à trois fois, et il faut qu'il y ait entre chaque monition un intervalle de deux jours au moins. Ce sont les circonstances qui déterminent à donner des délais plus ou moins longs."

C'est une maxime certaine que toute sentence qui prononce une excommunication, une suspense ou un interdit doit être rédigée par écrit ; on doit expliquer les causes de la censure, et la sentence ne peut être exécutée que lorsqu'elle a été signifiée à la personne qui en est l'objet dans le mois où elle a été rendue.

" On peut attaquer une censure comme injuste ou comme nulle. On regarde comme injuste toute censure qui frappe une personne qui n'est pas coupable ou lorsqu'il s'agit d'une faute légère. La censure est nulle si le jugement qui la prononce est émané d'un juge incompétent, et s'il n'a pas observé les formalités prescrites par les lois de l'Eglise et du Royaume. Nous avons remarqué ci-devant que les censures doivent être précédées de monitions et des autres formalités prescrites par les lois de l'Eglise. Ces formalités sont si essentielles que leur omission rend les censures nulles et irrégulières : aussi lorsqu'on interjette appel comme d'abus de jugements qui prononcent des censures, sur le fondement que les formalités requises n'ont pas été observées, les cours souveraines du royaume déclarent ces jugements abusifs.

" Lorsque les évêques ou les supérieurs ecclésiastiques abusent des censures en les employant pour des fautes légères, on a la voie d'appel comme d'abus pour faire anéantir leur jugement. L'archevêque d'Aix ayant excommunié le supérieur d'une communauté pour avoir reçu des novices sans son consentement, le supérieur se pourvut au Parle-

ment d'Aix, et par arrêt du 26 janvier 1767 le décret de l'archevêque fut déclaré abusif. C'est un principe certain en France que les cours peuvent contraindre les supérieurs ecclésiastiques par saisie de leur temporel à lever les censures injustes ou irrégulières qu'ils ont prononcées. Cette maxime y a été dans tous les temps observée, et elle a été consacrée par l'article 36 des libertés de l'Eglise gallicane. Joannes Galli rapporte que par arrêt de 1396, l'évêque du Mans, qui avait prononcé des censures contre un nommé Poncet, au sujet d'un procès pendant dans une justice royale, fut condamné à absoudre ce particulier mort pendant la censure ; il fut même enjoint à l'évêque de le faire exhumer pour lui donner l'absolution."

Henrion de Pansey, *L'Autorité judiciaire en France*, chap. XXVIII :

"Il y a lieu à l'appel comme d'abus toutes les fois que la juridiction ecclésiastique commet des entreprises sur les droits de la puissance temporelle, des vexations contre les sujets du roi, ou des infractions aux canons des Conciles et aux libértés de l'Eglise gallicane."

"Ce point de notre droit public est irrrévocablement fixé par l'article 79 des libertés de l'Eglise gallicane, dont voici les termes ; Nos pères ont dit : les appels comme d'abus être, quand il y a entreprises de juridiction ou attentats contre les saints décrets et canons reçus en ce royaume, droits, franchises, libertés et privilèges de l'Eglise gallicane, concordats, édits et ordonnances du roi, arrêts de son parlement ; bref, contre ce qui est non-seulement de droit commun, divin ou naturel, mais aussi des prérogatives de ce royaume et de l'Eglise d'icelui."

P. 84. — On remarque dans ce texte que l'infraction aux arrêts de règlement des cours souveraines donne ouverture à l'appel comme d'abus. Févret, dans son Traité de l'appel comme d'abus, liv. I, chap. 9, no. 5, en rend la raison en ces termes : "Les cours étant protectrices et conservatrices des saints décrets, et ayant été établies pour maintenir, par leur autorité, les droits de supériorité et de souveraineté du roi sur le temporel de son état. . . ., et pour connaître des entreprises non seulement préjudiciables aux droits de la couronne, mais aux immunités, droits et libertés

ecclésiastiques, il est certain que les arrêts généraux qu'elles donnent, soit de leur office, soit sur les réquisitions des procureurs généraux....; et les règlements qu'elle font, pour conserver en vigueur la discipline extérieure de l'Eglise ont force et autorité de loi en telle sorte qu'on n'y peut déroger sans commettre un abus notoire et manifeste....; bref, si en quoi que ce soit, le juge d'église entreprend sur les défenses à lui faites par les cours du parlement, où s'il donne jugement sur ce qu'elles auraient déjà décidé, il y a abus formel en cela, fondé sur la contravention aux arrêts."

P. 85. — Nous avons dit plus haut que tous les sujets du roi, ecclésiastiques ou laïques, lésés par des actes de la puissance ecclésiastique, ont le droit de les attaquer par la voie de l'appel comme d'abus. Cette maxime fut proclamée par M. l'avocat général de Saint-Fargeau, portant la parole à l'audience de la grand'chambre, le 12 janvier 1761. Il y a abus, disait ce savant magistrat, quand les juges ecclésiastiques entreprennent sur la puissance séculière ; qu'ils donnent atteinte à la liberté et à la franchise des sujets du roi ; qu'ils contreviennent aux ordonnances et aux lois de l'Etat, ou aux canons reçus dans le royaume dont le roi est le conservateur et le protecteur. Enfin, comme l'équité est la première de toutes les lois, lorsque le jugement d'un supérieur ecclésiastique est tellement contraire à l'équité et blesse si évidemment le bon droit, que c'est plutôt un abus qu'un usage légitime du pouvoir, que c'est moins un jugement raisonnable qu'une vexation odieuse, alors les sujets opprimés peuvent avoir recours à l'autorité du prince pour arrêter les vexations dont ils sont la victime."

"On aurait dû qualifier d'appel pour excès de pouvoir ces sortes de recours à la puissance séculière : en effet leur objet est, le plus souvent, de faire déclarer que le juge d'Eglise a franchi les bornes légales de sa juridiction ; mais le clergé, qui avait posé lui-même celles qui existaient, les aurait si opiniâtrement défendues, que chaque contestation de cette espèce aurait donné lieu à des débats interminables. Pour les éviter, on imagina cette dénomination d'appel comme d'abus. Aussi l'on disait au juge d'Eglise : Nous n'examinons pas si vous étiez autorisé à connaître de telle affaire ; nous voulons bien supposer que vous en avez le droit : mais vous avez abusé de ce droit, vous en avez fait un usage illégitime ; votre décision doit donc être réformée.

“ A de semblables ménagements envers la puissance ecclésiastique, on devine aisément que l'institution de l'appel comme d'abus appartient à des temps déjà fort reculés. En effet, elle remonte au quatorzième siècle ; mais la chose était plus ancienne que le nom. A toutes les époques de la monarchie, l'autorité royale s'est déployée contre les entreprises du clergé ; les exemples en sont très fréquents sous les deux premières races ; il y en a plusieurs sous les premiers rois de la troisième, notamment pendant le règne de Saint-Louis.

D'Héricourt, *Lois ecclésiastiques*, page 357, parag. XXI : Comme on ne doit excommunier que ceux qui ont commis quelques crimes graves et qui se sont élevés contre les ordres de l'Eglise, on ne doit pas prononcer l'excommunication généralement contre les villes ou des communautés entières, mais il faut excommunier chacun des particuliers des communautés qui ont encouru cette peine.

Ainsi, dans une société composée de plusieurs personnes, comme une société d'imprimerie qui peut comprendre plusieurs centaines de personnes, le fait individuel et isolé d'un membre ne peut donner lieu à la censure ou à l'excommunication de la société entière, à moins que l'objet même de la société ne soit criminel et avoué par tous.

Dans le cas actuel, il n'y a eu aucune procédure, aucune accusation directe, précise et définie, et tous les membres de la société sont également condamnés et censurés.

Est-ce un crime contre le dogme, une proposition hérétique, ou une chose scandaleuse que l'on impute au prévenu ? Il n'y a rien qui l'indique ou le laisse soupçonner. En outre, quel est le prétendu coupable ? Il n'est pas même désigné.

Le journal est la propriété d'une société légalement constituée qui exerce une industrie légitime, savoir : l'impression et la publication d'écrits dont chaque écrivain assume la responsabilité, et sans solidarité aucune.

Chaque numéro du CANADA-REVUE est indépendant, et contient des écrits sur des sujets distincts complètement étrangers les uns aux autres. Or, voici que sans désigner aucun écrit, sans nommer le coupable, sans mentionner aucune cause, sans donner aucune raison, si ce n'est *l'intention* énoncée par le CANADA-REVUE de publier le roman

d'Alexandre Dumas intitulé *Les Trois Mousquetaires*, défense est faite " à tous les fidèles, sous peine de refus des " sacrements, d'imprimer, de vendre ou de conserver, de " distribuer, de lire, de recevoir, de garder en sa posses- " sion ces deux feuilles dangereuses et malsaines, d'y colla- " borer et de les encourager d'une manière quelconque."

Ainsi sans possibilité pour les propriétaires de se justifier ou de démontrer leur innocence, de faire amende, de rétracter les erreurs de doctrine qu'ils auraient pu commettre, on les prive de leur propriété, quand même la publication actuelle ou future serait sans reproche légitime ; on leur enlève les secours et les consolations de la religion ; on les ostracise de la société de leurs concitoyens, on leur interdit l'exercice de leur profession et l'usage de leur propriété sans autre alternative que celle de se soumettre absolument à la direction et aux injonctions de leur Evêque dans l'administration de leur propriété !

En conséquence, je suis d'opinion que la censure telle qu'elle a été formulée dans le mandement du 11 novembre dernier, contre le CANADA-REVUE, est irrégulière et injuste ; qu'elle ne peut être justifiée par les règles du droit canon ; qu'elle est en dehors de l'exercice légitime de l'autorité ecclésiastique, et en violation de la loi civile et de la liberté des citoyens ; qu'elle constitue une injure grave de nature à causer une perte matérielle très considérable, et qu'elle donne le droit à ceux qu'elle frappe dans leur honneur ou leurs biens, de poursuivre son auteur devant les tribunaux civils, en réparation des dommages soufferts.

R. LAFLAMME, C.R.

Montréal, 19 décembre 1892.

Le premier acte de procédure a été la signification du protêt suivant à Mgr l'Archevêque de Montréal :

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le trente-unième jour du mois de Décembre,

A LA REQUISITION DE :

" Le CANADA-REVUE ", corps politique dûment incorporé et ayant son principal établissement et bureau d'affaires en la Cité de Montréal, étant une Compagnie formée pour la

publication, dans la dite Cité de Montréal, d'un journal hebdomadaire portant le nom de "CANADA-REVUE."

Je, soussigné, ONEZIME MARIN, notaire public pour la Province de Québec, en Canada, résidant en la Cité et le District de Montréal, dans la dite Province,

Me suis exprès transporté à l'Archevêché, en la dite Cité de Montréal, étant la résidence de Sa Grandenr Mouseigneur Edouard-Charles Fabre, Archevêque de Montréal, où étant et parlant à lui-même, j'ai, moi, dit notaire, déclaré et exposé à Grandeur ce qui suit, savoir :

Que la dite compagnie requérante a publié et mis en circulation en la dite Cité de Monéréal depuis quelques années, et publie encore actuellement, un journal hebdomadaire sous le nom de "CANADA-REVUE."

Que le onze Novembre dernier (1892), Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, Archevêque de Montréal, écrivit, signa et fit distribuer dans le diocèse de Montréal, un mandement qui se lit comme suit, savoir :

(Suit le texte de la condamnation épiscopale déjà citée.)

Que conformément à l'injonction contenue dans le dit mandement, il fut lu au prône de toutes les églises paroissiales du diocèse de Montréal, le premier dimanche après sa réception, par les Curés des dites églises, et notamment dans toutes les églises paroissiales de Montréal, le treize Novembre aussi dernier.

Que ce mandement contient des imputations fausses, mensongères et injurieuses concernant le CANADA-REVUE, et de nature à causer des dommages considérables à la dite Compagnie.

Que dans ce Mandement le CANADA-REVUE est représenté comme une feuille coupable d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Eglise et ses ministres, et ceux qui le publient sont dénoncés comme des personnes désireuses de disperser et perdre le *troupeau*, c'est-à-dire les fidèles de l'Eglise catholique, le tout sans préciser et sans indiquer aucun acte en particulier.

Que la censure et la condamnation contre le CANADA-REVUE contenues dans le dit Mandement, sont arbitraires,

injustes, illégales et contraires au droit canonique, aux règles de l'Eglise catholique en ces matières et au droit civil, et sont, en conséquence, frappées de nullité absolue.

Qu'il en est ainsi de la défense contenue dans le dit Mandement à tous les fidèles, *sous peine de refus des sacrements*, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en sa possession le dit CANADA-REVUE, d'y collaborer et de l'encourager d'une manière quelconque.

Que le vingt-trois novembre aussi dernier, Messieurs Louis Fréchette, Arthur Globensky et Calixte LeBeuf, dûment autorisés par la dite compagnie, se rendirent auprès de Sa Grandeur et la prièrent de vouloir bien leur indiquer les écrits publiés jusqu'à l'émission du dit Mandement, dans le dit journal CANADA-REVUE, contraires aux dogmes de l'Eglise catholique, à la Morale ou à la Foi, et qui avaient induit Sa Grandeur à prononcer la censure, la condamnation et la défense susdites, les dits représentants déclarant, là et alors, que le CANADA-REVUE était prêt à répudier tous écrits qu'ils reconnaîtraient comme réellement contraires aux dogmes, à la Morale ou à la Foi, mais que Sa Grandeur refusa d'un indiquer aucun, alléguant que pour faire une telle indication, il Lui faudrait faire du CANADA-REVUE une étude qu'Elle n'avait pas encore faite.

Qu'en cette circonstance, les trois représentants du CANADA-REVUE, tout en niant que le roman d'Alexandre Dumas intitulé "Les Trois Mousquetaires" soit un roman immoral, ou dangereux, déclarèrent à Sa Grandeur que le CANADA-REVUE, par pure déférence pour Elle, avait décidé le n'en pas faire la publication annoncée et qu'une déclaration à cet effet avait été publiée dans le dit CANADA-REVUE.

Qu'ils demandèrent alors à Sa Grandeur de vouloir bien lever la censure, la condamnation et la défense susdites, mais qu'Elle refusa de se rendre à cette demande, disant qu'Elle n'y acquiescerait que dans le cas où il y aurait soumission préalable entière et sans conditions à ce que Sa Grandeur déciderait, ce à quoi les représentants de la compagnie du "CANADA-REVUE" ne voulurent point consentir.

Que ce Mandement et sa publication, la censure, la condamnation et la défense qu'il contient, de même que les

refus injustes ci-dessus mentionnés de Sa Grandeur,ont déjà causé à la dite compagnie de publication des dommages considérables et lui en causeront d'incalculables dans l'avenir.

Que la dite Compagnie étant désireuse de régler le présent différend sans avoir recours aux tribunaux civils, et se déclarant prête, comme elle l'a toujours été, à répudier tous écrits contraires aux dogmes de l'Eglise catholique, à la Morale et à la Foi, qui auraient pu paraître dans le dit "CANADA-REVUE" jusqu'à la date de ce Mandement, proteste contre le dit Mandement, la censure, la condamnation et la défense qu'il contient, de même que contre les refus ci-dessus mentionnés de Sa Grandeur, comme informes, illégaux, injustes, arbitraires, contraires au droit canonique, aux règles de l'Eglise en ces matières et à la loi, et comme tels frappés de nullité absolue, et met Sa Grandeur en demeure de lever la dite censure, la condamnation et la défense susdites qui frappent tant le "CANADA-REVUE" que les fidèles de ce diocèse, sous un délai de quinze jours à compter de la signification des présentes ; et à défaut par Sa Grandeur de faire tel que ci-dessus requis, la dite Compagnie met sa Grandeur en demeure d'indiquer à ou avant l'expiration de ce délai les écrits contenus dans le dit "CANADA-REVUE" contraires aux dogmes de l'Eglise Catholique, à la Morale ou à la Foi, et qui ont servi de base aux dites censure, condamnation et défense, la dite Compagnie se réservant dans tous les cas tous les droits qui lui sont acquis jusqu'à présent, protestant contre Sa Grandeur de tous les dommages soufferts et à être soufferts par la dite Compagnie pour les causes et raisons susdites.

C'est pourquoi, j'ai, moi, dit notaire, à la réquisition susdite et parlant comme susdit, sommé et requis Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, Archevêque de Montréal, de lever la censure, la condamnation et la défense susdites qui frappent tant le CANADA-REVUE que les fidèles de ce diocèse, sous un délai de quinze jours à compter de la signification des présentes et à défaut par Sa Grandeur de se conformer aux présentes réquisitions, je l'ai sommé d'indiquer à ou avant l'expiration de ce délai au directeur du dit CANADA-REVUE les écrits contenus dans ce journal contraires aux dogmes de l'Eglise Catholique, à la Morale ou à

la Foi et qui ont servi de base aux dites censure, condamnation et défense, réservant à la dite Compagnie son droit de se pourvoir par voie d'action devant les tribunaux civils de cette Province, pour le recouvrement de tous les dommages par elle soufferts dans le passé et de ceux qu'elle pourrait souffrir dans l'avenir pour les causes et raisons susdites, et protestant contre Sa Grandeur de tous tels dommages, pertes, frais et intérêts.

Et afin que Sa Grandeur ne puisse plaider ni arguer cause d'ignorance, je lui ai, moi, dit notaire, laissé copie authentique des présentes pour signification dans son Palais archiépiscopal, en parlant comme susdit.

Dont acte : Fait, requis et protesté au dit lieu de Montréal, à la date ci-dessus en premier lieu écrite, sous le numéro quinze mille neuf cent quarante-deux du répertoire des actes du notaire soussigné.

En foi de quoi, le dit notaire a signé les présentes.

(Signé) O. MARIN, N.P.

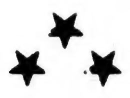
Vraie copie de la minute demeurée en l'étude du notaire soussigné.

O MARIN, N.P.

Ce protêt est resté sans réponse et les procédés judiciaires vont commencer immédiatement.

De l'issue du procès dépend le sort de la liberté de parole et de la liberté d'action du citoyen au Canada.

———



" Ci-gît un monde mort pour cause de folie."

AUGUSTE BARBIER.

Nous n'avons pas voulu donner à ce chapitre le titre banal de conclusion.

En face des désastreuses erreurs que nous avons étudiées, des fautes impardonnables que nous avons signalées, des monstruosités que nous avons flétries, nous ne nous sentons le courage ni de conclure nous-mêmes ni d'indiquer une conclusion à nos lecteurs.

Si pénible, si navrante est l'impression qui ressort de ce monceau de preuves et de faits, qu'il doit nous être toujours permis de songer que l'excès du mal doit fatalement amener la réaction, et que nous avons encore à espérer la réapparition d'une période d'honneur, de loyauté, de grandeur comme celle qui signala les débuts de la noble cause dont nous déplorons maintenant la sinistre perversion.

" Pleurez, filles de Jérusalem !" pleurez, Canadiens, sur les ruines de vos belles illusions, mais aussi, que les larmes n'obscurcissent pas vos yeux au point de vous masquer l'aurore d'un siècle de liberté qui s'ouvre pour vous, l'aube des grands jours de demain qui commencent à luire pour votre race opprimée.

Les grandes causes appellent les grands cœurs.

Haut les cœurs ! vous tous qui nous lisez : prêtres, artisans et cultivateurs. Secouez le fardeau d'iniquité qui pèse sur vos épaules.

La réforme ne s'acquiert qu'au prix du sacrifice et le vieil arbre ne reverdit pas avant que les branches moussues et pourries aient été émondées.

La vieille masure dont les pans noircis sont délabrés faute de soin et de prévoyance peut encore servir à abriter le troupeau, si le berger se met courageusement à l'œuvre pour reconstruire pierre à pierre les ruines entassées par ses prédécesseurs.

Mais, faites vite, le temps presse !

L'avenir échappe au contrôle des hommes, il ne nous est pas donné de le reculer.

Après les folies dont un siècle de despotisme a été témoin, assurons une ère de calme, de recueillement, de relèvement.

Personne plus que nous ne travaillera pour aider notre population dans cette œuvre aussi saine que patriotique.

TABLE DES MATIERES
